

CHAPITRE 7

OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

Les données sur les cessions foncières de 1888 à 1911 révèlent certaines tendances. Les interprétations qui en sont données sont celles de l'auteur et ne sont ni complètes ni concluantes.

LA DEMANDE DE CESSION : LES TENDANCES QUE REFLÈTENT LES DONNÉES

Frank Oliver répond en ces termes à une question soulevée à la Chambre des communes, le 22 avril 1910 :

M. Magrath :

Il serait préférable, selon moi, dans l'intérêt des Indiens, que nous obtenions d'eux un bail perpétuel au lieu d'un titre en fief simple. Autrement dit, les terres indiennes devraient être vendues avec une hypothèque perpétuelle. Par exemple, les terres irriguées du chemin de fer Canadien Pacifique font l'objet d'une hypothèque perpétuelle de 50 cents l'acre. Si vous allez voir les Indiens en leur disant : « Nous ne voulons pas vous prendre votre titre de propriété. Nous vous offrons un loyer équivalant à 6 % d'intérêt sur, disons, un prix de vente de 16,66 \$ l'acre », cela donnerait 1 \$ l'acre par an. Une proposition aux termes de laquelle l'Indien conserverait la terre en garantie de l'intérêt ou du loyer, et l'occupant aurait la jouissance de cette terre à la condition que l'acheteur ou le cessionnaire paye le montant d'un dollar l'acre par an serait, selon moi, acceptable pour les Indiens. Il est possible de vendre des terres de cette façon étant donné que le chemin de fer Canadien Pacifique a parfaitement réussi à vendre ses terres irriguées à ces conditions. Si j'ai bien compris, vous pouvez vendre la terre et les Indiens peuvent réclamer 50 % du prix. Le gouvernement conserve les 50 % restants et paye aux Indiens 3 % de ce montant, selon les fluctuations des taux auxquels le gouvernement peut emprunter de l'argent à l'étranger. Cette méthode de location a donné, jusqu'ici, de bons résultats pour les terres de l'Ouest et pourrait s'appliquer à ces terres indiennes.

M. Oliver :

C'est une question très vaste sur laquelle je ne voudrais pas m'étendre longuement, mais les 50c. l'acre sur les terres irriguées du chemin de fer du Canadien Pacifique représentent une assurance garantissant l'approvisionnement en eau pour les récoltes en cas de sécheresse. Cette assurance n'existe pas à l'égard des terres indiennes, et même si bien des gens seraient prêts à payer un loyer de 50 cents l'acre pour obtenir

un approvisionnement en eau dans une région qui peut être touchée par la sécheresse, ils hésiteraient à payer des intérêts d'un dollar ou de 50c. l'acre en l'absence d'une telle assurance. L'idée de louer les terres du Nord-Ouest ne me plaît pas beaucoup. Le gouvernement a pour politique de faire occuper les terres par des gens qui en seront propriétaires en fief simple et toute proposition, quel que soit son attrait, qui prévoirait la location de ces terres plutôt que leur possession, ne me semble pas dans le meilleur intérêt du Canada et de l'Ouest.

Oliver, qui a fait de la prison dans sa jeunesse pour avoir protégé physiquement les droits de squatters de la région d'Edmonton, se déclare pour le colon payeur d'impôts et contre les spéculateurs et ceux qui ne payent pas leurs impôts. Plus tard, au cours de sa carrière, il fera passer la politique du ministère de l'Intérieur avant celle de son autre portefeuille, celui des Affaires indiennes.

Au tournant du siècle, la demande de cession des terres des réserves émane des spéculateurs fonciers et de certains politiciens qui appuient, indirectement ou directement, ces spéculations. Les fonctionnaires qui spéculent dans des terres, comme Frank Pedley, James Smart et William J. White, exercent directement des pressions en faveur des cessions. La majeure partie des terres des réserves concédées, de la région d'Edmonton, qu'Oliver veut ouvrir à la colonisation, sont obtenues par des spéculateurs entre 1900 et 1904.

Avec le progrès de la colonisation, entre 1900 et 1904, des pétitions réclament l'ouverture des réserves situées à proximité : les réserves de Crooked Lakes, de Roseau River, de Swan Lake, de St-Peters et de Michel. Ces pétitions sont parfois présentées par l'intermédiaire de la classe politique. Certaines d'entre elles sont motivées par une spéculation mineure, mais les colons sont également mal à l'aise à la vue des Indiens. Il y a souvent des commentaires quant à savoir s'il est souhaitable de déménager les Indiens vers des régions plus éloignées ou de les intégrer dans la population; les deux méthodes sont jugées préférables à l'existence de grandes réserves dans les régions colonisées. À cette époque, la demande « réelle » de terres est très limitée, sauf pour les secteurs situés très près des chemins de fer ou des villes.

Au début, les autorités ministérielles établissent, pour l'examen des cessions, une politique interne qui semble avoir été mise au point lors de la cession des réserves inhabitées de Sharphead, Passpasschase, Young Chipeewayan et Chacastapaysin. Elles ont conclu que les réserves ne sont pas

utilisées et que les membres de la bande ont des droits sur les terres d'autres réserves, ce qui les a amenées à évaluer les situations où les réserves sont habitées, mais où la population est en diminution. L'arpenteur A. W. Ponton est convaincu que la taille de la réserve doit être mesurée en fonction de sa population actuelle et qu'il faut déterminer la quantité de terres jugées « excédentaires » en fonction des besoins actuels tels qu'ils sont définis dans les traités. Fort de ces principes, il se prononce en faveur des cessions de Crooked Lakes, en 1899 et il invoque des arguments convaincants pour éliminer les terres des réserves à l'agence de Pelly. J. D. McLean et W. A. Orr commencent à faire valoir ces mêmes arguments, ce qui se traduit par les cessions de Moose Mountain, en 1901. Le Ministère les invoque à son tour pour au moins 10 cessions, mais dans pratiquement chaque cas, ces réserves sont celles où les bandes se livrent avec succès à l'agriculture et que les gens de l'extérieur considèrent comme ayant une valeur économique pour l'agriculture ou la construction de chemins de fer. Il s'agit des réserves de Côté, Moosomin-Thunderchild, Mistawasis, Samson et Bobtail, Roseau River, Crooked Lakes, Michel, Moose Mountain et Stony Plain-Enoch.

En 1905, la situation se complique. Frank Oliver est devenu ministre et ses grandes tirades contre les spéculateurs ne l'empêchent pas de laisser ces derniers acheter la majorité des terres des réserves cédées au cours des premières années de son mandat.

Mais des facteurs autres que l'idéologie personnelle du ministre sont en jeu. Les frais d'administration du Ministère ont augmenté depuis que les Libéraux sont au pouvoir. Cette hausse de dépenses est due en partie à la nécessité de secourir les destitués et, en partie à l'achat d'outillage agricole permettant d'améliorer l'agriculture dans les réserves à la suite des politiques restrictives de Hayter Reed. Les populations indiennes des Prairies du Sud ont décliné à cause de la maladie et des mauvaises conditions de vie si bien que, comme l'opposition le souligne, ces coûts ne peuvent pas être attribués à une croissance démographique. L'opposition fait souvent remarquer que l'habitude des Libéraux d'embaucher leurs amis et de permettre aux commerçants libéraux de profiter de la fourniture de bétail, de semences, de boeuf, de médicaments et d'outillage agricole, a contribué à augmenter les coûts. On estime également que le déménagement du bureau du Commissaire à Winnipeg, en 1897, et la réorganisation des systèmes de rapport et de comptabilité ont augmenté les dépenses au lieu de les réduire. Le comptable Duncan Campbell Scott s'efforce de

défendre le système. Sifton et lui soulignent tous deux que John Markle et William Graham ont réussi à amener les Indiens à se passer de rations et à devenir autosuffisants.

Dans ce contexte, le ministère a commencé à voir que la vente de terres lui apporterait un revenu qui lui permettrait de payer certains articles qu'il devait fournir, au-delà d'une interprétation étroite des obligations conférées par les traités. Les autorités ont soigneusement veillé à ce que les libellés des ententes de cession leur accordent le pouvoir discrétionnaire et l'obligation de fiduciaire de contrôler les dépenses et l'investissement des revenus de la vente de terres.

À compter de 1905, les réserves continuent à susciter de l'intérêt, pour toutes les raisons susmentionnées. La spéculation se poursuit, si bien que cela contribue à la demande. Le public s'inquiète également de voir les réserves situées trop près des établissements blancs. On prétend que cette proximité n'est pas dans l'intérêt des Indiens, mais il ne fait aucun doute que les non-Indiens préfèrent ne pas avoir les Indiens comme voisins. La croissance du réseau d'embranchements dans les Prairies et donc, le développement des colonies et des villes, accentuent ces facteurs. Plus on construit de voies ferrées, plus il est probable qu'elles traversent ou qu'elles longent une réserve. Pour construire les chemins de fer, on suit le lit fertile des rivières, tout comme on l'a fait pour l'arpentage des réserves.

Dans l'ensemble, la construction des chemins de fer influe sur la demande de cessions de trois façons :

- une emprise peut diviser la réserve en deux, ce qui amène les autorités ministérielles à conclure qu'une partie de la réserve peut être cédée (par exemple Peigan);
- la compagnie de chemin de fer veut une cession pour construire une gare (Côté, The Pas, Fishing Lake, Moosomin) ce qui entraîne la cession d'un vaste secteur pour la création d'une ville;
- le chemin de fer étant situé à proximité de la réserve, la valeur marchande des terres de la réserve s'en trouve augmentée, comme on peut le constater à Crooked Lakes, Michel, Pasqua, Muscowpetung, Moose Mountain, Bobtail et Mistawasis.

Il semble également que la demande émane des bandes. Dans neuf cas au moins, la bande fait une proposition de cession au Ministère. Il est souvent assez difficile d'établir l'origine de ce

genre de propositions qui fait parfois suite à une période d'opposition. La proposition peut découler, par exemple, d'initiatives de ce genre :

- une faction de la bande est mécontente du chef;
- les agents ou les instructeurs agricoles et le révérend McDougall se servent de ce procédé dans le cadre de sa méthode de « négociation »;
- des gens de l'extérieur discutent de la question avec les membres de la bande;
- la bande a un besoin économique immédiat de fournitures et d'outillage agricole.

Cette dernière raison est celle qui est le plus souvent invoquée. Pour évaluer ces demandes, il faudrait en savoir plus sur la dynamique interne et les communications au sein de la bande, sur les relations de l'agent avec la bande, sur la gestion financière de la réserve, sur ce que la bande savait des diverses solutions économiques qui s'offraient à elle. Lui a-t-on dit, par exemple, comme l'inspecteur S.R. Marlatt l'a fait à Roseau River, que la seule façon d'obtenir du matériel de clôture ou de l'outillage était de céder des terres? A-t-on discuté avec elle d'autres solutions lui permettant de trouver de l'argent? Qu'en est-il des cas comme celui de la bande Enoch-Stony Plain, en 1902, qui avait déjà tiré, de la cession de Passpasschase, de l'argent qui répondait à ses besoins financiers, mais à qui on a dit qu'une nouvelle cession était nécessaire pour payer les clôtures et l'outillage? Dans certains cas, les données existantes permettent de répondre en partie à ces questions, mais la plupart du temps, la recherche nécessaire n'a pas été réalisée en ce qui concerne l'histoire orale, l'économie et la comptabilité.

De nombreuses bandes qui ont cédé des terres ont, selon les rapports des agents et des inspecteurs, ainsi que la presse locale, très bien réussi à créer une économie mixte autosuffisante : voir Michel, Carry the Kettle, Pheasant's Rump, Ocean Man, Cowessess, Mosquito (qui concurrençait les agriculteurs locaux), Roseau River, Pasqua, Moosomin et Thunderchild.

LA QUESTION DU CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Négociations

Tel qu'indiqué au chapitre 4 sur la demande, les cessions ont souvent fait l'objet de négociations après avoir d'abord été initialement rejetées par la bande. Les agents ou les inspecteurs du ministère signalent la tenue de réunions ou de votes montrant que la bande s'est d'abord opposée à la cession. Voici en gros les raisons de cette opposition :

- la bande ne souhaite pas voir des colons blancs s'installer trop près (voir Carry the Kettle, Samson);
- les anciens de la bande estiment qu'aux termes des traités, les terres ne peuvent être vendues ou perdues et qu'il faut donc se reporter aux traités;
- la bande, ayant eu à se plaindre par le passé du ministère, se méfie de ses motifs et de ses politiques : Enoch, Michel, Roseau River, Key;
- la bande estime avoir alors besoin des terres et pense en avoir encore plus besoin dans l'avenir - voir le cas de Roseau River.

Qui plus est, les bandes craignent que le ministère leur demande de lui céder encore plus de terres si elles acceptent une première fois de lui en céder.

Qu'est-ce qui a donc amené les bandes à changer d'avis? Est-ce que ce furent des raisons économiques? Les bandes ont-elles fait l'objet de pressions de l'extérieur ou de la part de factions au sein de la bande? Le fait est que nous ne savons pas grand-chose dans la plupart des cas sur la décision prise à l'origine au sujet de la cession ni sur la nature et l'influence du « consentement éclairé » au moment du vote comme nous allons le voir.

Dans les cessions sur lesquelles porte ce document, les personnes suivantes ont pris une part importante aux négociations et à l'obtention de la cession : David Laird, John Markle, William Graham, S.A. Marlatt et le révérend John McDougall.

David Laird, commissaire aux Indiens, obtient des cessions à Pheasant's Rump et Ocean Man en 1901, à Côté en 1905 et à Thunderchild en 1908. Dans tous ces cas, mais particulièrement à Thunderchild et à Moose Mountain, il est réputé pour les moyens de pression vigoureux auxquels il a recours. Il tient des réunions successives très longues et distribue de l'argent pour amener les

membres de la bande à conclure une entente. Dans les deux cas susmentionnés, il n'a pas vraiment négocié la cession avec les membres de la bande, mais il leur a soumis une proposition toute faite. Par ailleurs, Laird se prononce contre de nombreuses cessions, estimant que les terres en question peuvent être utiles aux bandes ou qu'elles se vendront à bas prix parce que la demande n'est pas suffisante. Par conséquent, on ne l'informe pas de ce qui se passe dans certains cas. Les agents du bureau d'Edmonton qui négocient les cessions à Stony Plain en 1902 et à Michel en 1903, s'adressèrent à ses supérieurs plutôt qu'à lui comme l'ont fait Marlatt, au Manitoba, et Graham, en Saskatchewan.

L'inspecteur Samuel Read Marlatt obtient les cessions à Roseau River en 1903 et à Le Pas en 1906, et il entame des négociations à Swan Lake avant qu'il ne quitte son poste en 1907. M. Marlatt ne cache pas le fait qu'il faut trouver des moyens d'amener les bandes à accepter les cessions. À Le Pas, il offre un titre foncier au chef de la bande et fait des promesses d'achat aux marchands locaux. À Roseau River, il offre de l'argent sonnante. Dans les négociations, il s'engage personnellement à ce que le gouvernement respecte sa parole.

John Markle devient inspecteur en Alberta, en 1904. Il a déjà participé à l'obtention de deux cessions de la réserve de Gambler pendant qu'il était agent à Birtle. Bien qu'il obtient de nombreuses cessions en Alberta au cours de sa carrière, seulement quelques-unes d'entre elles sont abordées dans ce document. Les cessions obtenues par John Markle présentent plusieurs particularités : voir celles d'Alexander en 1905, de Michel en 1906, de Peigan en 1909, de Blackfoot en 1910, d'Enoch en 1908 (non abordée dans ce document) et les négociations touchant celle de Samson. Il ne fait pas de paiements en espèces, mais réserve une partie du produit de la cession et des paiements d'intérêt pour l'achat d'équipement agricole, de bétail et de rations. Voici ce qu'il dit le 24 août 1908 :

J'ai entendu dire que les Indiens de la Saskatchewan qui ont cédé des terres ont reçu un paiement en espèces représentant le dixième du produit total de la cession et je suis convaincu qu'ils ont déjà dépensé la plus grande partie de cet argent et qu'il ne leur en reste pas grand chose. Je me demande s'il ne vaudrait pas mieux pour les Indiens que jusqu'à 20 % du produit de la cession serve à leur acheter des biens dont ils pourraient tirer parti pendant des années au lieu de leur donner un paiement [en espèces] de 10 %. (AN, RG 10, vol. 3702, dossier 17537-3).

Markle entame de longues discussions au sujet des conditions du versement du paiement, énumère une après l'autre les dépenses, rejette certaines demandes et en accepte d'autres. Une de ses

techniques consiste à rencontrer officieusement les dirigeants de la bande avant de convoquer une réunion officielle. Dans au moins trois cas, ceux d'Enoch, de Peigan et de Blackfoot, Markle tient un vote, qui, au moins dans le cas des cessions de Peigan et des Blackfoot, n'est pas nécessairement précédé par une réunion d'explications le même jour. On dit de Markle qu'il fait preuve de « créativité » dans la façon dont il mène les choses et qu'il trouve des moyens efficaces d'obtenir des cessions dans des cas particuliers ou de convaincre les bandes d'y acquiescer. Bien qu'il fait approuver au préalable la plupart des conditions des cessions, il s'accorde une certaine marge de manoeuvre lors des négociations comme celles d'Alexander et de Michel. Il travaille seul et ne permet pas à d'autres d'intervenir dans son travail. Il porte à peine attention aux directives officielles et ses rapports sont brefs, sauf dans le cas de la cession de Peigan parce qu'on l'a obligé à en justifier les conditions. Il tient cependant un registre des électeurs puisqu'il faut inscrire le nom des personnes participant aux votes lorsqu'on procède par scrutin. Dans l'ensemble, Markle adopte des méthodes innovatrices pour la négociation et l'obtention des cessions et suggère souvent des façons d'atteindre un objectif donné malgré la politique officielle.

William Graham va rivaliser avec Markle pour le nombre de cessions réalisées pendant sa carrière; lorsqu'il est devenu inspecteur, en même temps que lui en 1904, il était considéré comme un intendant efficace lorsqu'il s'agissait de réduire les dépenses, et en particulier de diminuer les rations. Ses premières cessions sont notamment celle de Pasqua, en 1906 (non détaillée ici), Côté, en 1907, Fishing Lake, en 1907, Little Bone, en 1907 (non détaillée ici), Cowessess en 1908, Kahkewistahaw en 1908 (non détaillée ici), Muscowpetung en 1909, Key en 1909, Caciqueuse en 1909 (non détaillée ici). Il prête également son concours aux premières négociations à Carry the Kettle. C'est à Pasqua que Graham semble avoir mis au point un cadre de conditions qu'il va ensuite appliquer ailleurs avec des variantes :

- la constitution d'un fond pour les paiements en espèces et les intérêts à l'intention des enfants de 12 à 18 ans, payables à leur majorité;
- le paiement des améliorations et des bâtiments sur les terres cédées, généralement selon un taux forfaitaire, par exemple 5\$ l'acre pour les terres cultivées;
- les modalités de ventes aux enchères publiques (pour certaines cessions seulement);

- la distribution d'argent au moment de la cession.

Fait intéressant, les principaux éléments de ce cadre de modalités apparaissent lors de la cession de Côté en 1905, laquelle a été négociée par McDougall. La distribution d'argent trouve son origine lors de la cession de Côté et a peut-être été discutée par Graham pendant les négociations de mars 1905 pour Carry the Kettle. C'est probablement la première expérience directe de ce genre de négociations pour Graham. Même s'il n'y a pas eu de distribution d'argent lors de la cession de Carry the Kettle, les membres de la bande se sont souvenus ultérieurement que la promesse avait été faite.

C'est probablement cette disposition particulière, la distribution d'argent, qui vaut sa réputation à Graham, lequel utilise en effet ce moyen comme incitatif. Le plus souvent, il tente d'obtenir un accord préalable et une avance de fonds correspondant à un pourcentage du produit de la vente qu'il escompte - même si, en général, il hésite à avancer un prix minimum pour la vente des terres, sauf s'il y est contraint. Les pourcentages varient selon le prix qu'il pense pouvoir obtenir à la vente et ce qu'il juge nécessaire pour réaliser la cession. S'il pense que les terres se vendent bien, Graham calcule pour l'avance un pourcentage moindre, mais s'il pense qu'elles se vendront mal, son pourcentage augmente en conséquence. Le résultat net souhaité est d'arriver, lors de la distribution, à un montant satisfaisant pour chacun des membres de la bande. Avant 1906, il faut effectuer la distribution en deux temps, une partie de l'argent étant versée au moment de la cession, et l'autre une fois la vente conclue.

Même si Graham n'a pas décrit les réunions qui ont conduit aux cessions, si ce n'est dans ses mémoires (Graham 1919) lorsqu'il évoque la cession de Fishing Lake, les témoignages oraux confirment l'utilisation de numéraire comme incitatif, à l'instar de ce qu'a fait Laird à Moose Mountain et à Thunder Child. L'agent payeur montre l'argent aux bandes et la distribution s'effectue dès la signature du contrat de cession. Les témoignages oraux attestent également du fait que Graham n'hésite pas non plus à utiliser un autre moyen dont Laird s'est servi à Moose Mountain, en l'occurrence la menace de s'emparer des terres d'une autre façon. Une troisième allégation fait état du recours aux gens de l'endroit pour influencer sur le vote, par exemple le cas d'Alexander Gaddie à Cowessess. Cela se fait, dit-on, entre les réunions, lorsque la première avait été infructueuse. Dans ses lettres, Graham parle de l'importance d'intervenir au bon moment. Il estime, en effet, que dès

lors qu'une bande entend parler des conditions d'une cession négociée dans une réserve voisine, et en particulier d'une distribution d'argent, elle est plus encline à discuter.

Par ailleurs, il est relativement évident que Graham procède au minimum de négociations en tant que telles; son travail consiste, croit-il, à calculer le montant de l'incitatif nécessaire, puis à soumettre à la bande un ensemble de propositions qu'elle accepte ou rejette.

Graham a tendance à communiquer directement avec l'administration centrale, sans passer par le bureau du commissaire pour établir ses conditions et obtenir les avals. Il utilise les agents locaux surtout comme scribes et comme témoins même si, dans certains cas, par exemple à Key en 1909, c'est l'agent qui a commencé à négocier. Dans le cas de la cession de Fishing Lake en revanche, il y a une continuité apparente entre Graham et l'agent spécial de Frank Oliver, McDougall; par contre, Graham se refuse à faire rejaillir sur les autres ses propres réussites.

McDougall a déjà travaillé antérieurement pour le ministère à titre d'« agent spécial », surtout pour des enquêtes personnelles. Oliver connaît McDougall pour ce qu'il a fait en Alberta, et il l'a engagé pour négocier des cessions dans plusieurs réserves; dans la plupart des cas, ces cessions finissent par être réalisées. À Côté, à Fishing Lake et à Swan Lake, McDougall se charge des premières négociations, laissant à d'autres le soin de conclure. Il n'est pas autorisé à accepter lui-même la cession. À l'agence d'Hobbema, McDougall accepte pourtant lui-même les cessions de Bobtail et de Samson après l'échec de Markle.

Plus tard, lorsque Graham devient commissaire, il demeure un ardent défenseur des cessions, une formule qu'il dit bien supérieure aux baux. C'est sous la direction de Graham que se feront, dans la période qui suivra immédiatement la Première Guerre mondiale, la série suivante de cessions de grande envergure, dans le cadre de la *Loi d'établissement de soldats*.

McDougall a coutume, dans un premier temps, de rencontrer discrètement la bande et manoeuvrer pour que celle-ci fasse au ministère une proposition relativement précise. À Swan Lake, il s'y prend ainsi par l'entremise de l'instructeur agricole. À Fishing Lake, Graham se plaint de l'intervention de McDougall, affirmant qu'il aurait pu obtenir une cession comme il l'a fait à Pasqua si on lui avait permis d'intervenir. En fin de compte, Graham utilise ses propres méthodes une fois que McDougall a préparé le terrain en obtenant que la bande fasse une proposition semblable à ce qui a été négocié à Pasqua.

Dans ce cas, la chose est possible parce que McDougall a accepté d'utiliser des conditions semblables à celles dont s'est servi Graham, en particulier la distribution de numéraire et l'indemnisation des travaux d'amélioration. Les conditions qu'il a négociées à Côté en 1905 sont très semblables à celles que Graham va ultérieurement reprendre à son compte. Il parvient apparemment à « réussir » là où Markle a échoué à Hobbema en offrant de distribuer immédiatement de l'argent. Contrairement à Graham, il fixe un prix de vente minimum, généralement 10 \$ l'acre.

Comme les propositions faites par les bandes à l'instigation de McDougall sont souvent relativement libérales, elles peuvent être rejetées par le ministère. Il faut alors tenir de nouvelles réunions afin de les aligner sur les conditions que le ministère juge acceptables. McDougall réfute à l'occasion les remarques du ministère en s'appuyant sur ce dont il a lui-même convenu avec les bandes. En revanche, il n'admet pas toujours ce qu'il a vraiment promis. De fait, il faut parfois attendre la période de mise en oeuvre pour découvrir au juste ce que McDougall a promis : par exemple qu'il garantit personnellement les conditions (Samson) ou encore que certaines danses seront à nouveau autorisées (Swan Lake).

Dans de nombreux cas, les membres de la bande participent activement aux négociations - voir par exemple Côté en 1904. C'est ce qui ressort de leurs propositions, véritables ou manigancées. Même si tous les cas sont différents, les bandes ont tendance à demander un prix de vente minimum élevé qui est fonction de ce qu'elles savent de la valeur donnée localement à la terre. Dans la plupart des cas, les bandes privilégient les distributions de numéraire à titre individuel. Elles demandent un paiement pour outiller les jeunes cultivateurs, et également pour venir en aide aux non cultivateurs, aux malades ou aux handicapés et aux personnes âgées. Les demandes de ce genre apparaissent régulièrement dans les premiers temps des négociations. En revanche, il est essentiel de souligner que, même là où il y a eu proposition ou apparence de négociation, ce sont généralement les conditions recommandées par les fonctionnaires du ministère qui se retrouvent dans les textes définitifs ou les accords verbaux.

Processus suivi pour demander et obtenir le consentement

Décision d'assister à la réunion : a-t-elle été annoncée; le préavis était-il suffisant?

Dans certains cas, l'absentéisme est volontaire et les gens savent que leur absence sera interprétée en fin de compte comme l'expression de leur consentement tacite. Toutefois, on ne peut pas dire que ce soit toujours le cas. Les gens savaient-ils qu'il y aurait une réunion? Dans l'affirmative, comprenaient-ils les conséquences de leur absence? Les opinions du ministère de la Justice à l'appui de la validité d'une décision prise par la majorité des membres présents semble reposer sur l'hypothèse que l'absence à une réunion était l'expression d'un choix fait en toute connaissance de cause. Ainsi, dans son résumé de ces premières opinions en 1912, C.J. Doherty avance-t-il qu'il y a une analogie explicite entre une bande et tout autre organisme officiellement constitué.

Discussion des conditions de la cession

Dans un seul des dossiers dont il est fait état ici, celui de St Peter's, avons-nous une bonne relation de ce qui a été discuté en fait d'options, de coûts et d'avantages. La plupart du temps, nous ignorons si le document a été lu, si l'interprétation qui en a été donnée était adéquate et si les gens ont eu d'autres possibilités de s'informer.

Dans la plupart des cas, les archives sont vagues ou inexistantes et dans d'autres, par exemple pour les cessions de Peigan et Enoch, en 1908, de Moosomin, en 1909, de Michel, en 1903 et 1906, de Le Pas, en 1906, de Côté, en 1904, de Mosquito-Grizzly Bear's Head-Lean Man, en 1905 et de Bobtail en 1909, aucune pièce ne prouve qu'une réunion a effectivement eu lieu; le vote aurait pu être conduit par simple scrutin. Les rapports de l'inspecteur Markle sont particulièrement vagues; à deux reprises au moins, il a procédé par scrutin sans indiquer si une réunion avait été conduite parallèlement au vote.

Conduite du vote

La façon de voter varie, à main levée, par rassemblement dans un coin de la salle, par bulletins de vote ou par scrutin. Cet élément semble être le moment crucial de l'assentiment, c'est-à-dire celui où les membres présents signifient leur accord ou leur désaccord.

Signature du document de cession

Étant donné que les votants ne sont pas toujours les signataires, il faut se garder d'interpréter les signatures comme des marques d'assentiment. Il existe par ailleurs d'autres possibilités : A) si la décision a déjà été prise, ceux qui votent « non » peuvent se rallier à la majorité; B) la signature du document peut avoir été interprétée comme un geste nécessaire pour obtenir le paiement de l'avance éventuelle.

Paiement en espèces

S'il y avait paiement d'une avance en espèces, celle-ci était généralement remise dans les heures ou les jours qui suivaient le vote. À l'instar du document de cession, le fait d'accepter le paiement équivalait peut-être à l'acceptation des conditions, sans équivaloir nécessairement au « consentement » demandé par le vote. Lorsque le paiement s'effectuait avant la signature de la déclaration, il faut s'interroger sur les conséquences de son acceptation.

L'affidavit ou la déclaration statutaire à l'effet que la cession s'est effectuée conformément aux dispositions de la Loi sur les Indiens

Il s'agissait là pour le ministère de la principale façon de vérifier si la *Loi* avait bien été respectée. Même si ce n'est pas, en soi, l'acte de consentement, c'est souvent la seule preuve qu'il y a eu consentement. Ces pièces n'étaient remises à l'agent qui acceptait la cession que si elles n'avaient pas été signées devant l'autorité compétente. Le fait que ceux qui avaient signé le document au nom de la bande ou du gouvernement avaient peut-être mal représenté leurs commettants ou présenté la situation sous un faux jour n'était nullement mis en question. De sorte que même si le sous-ministre de la Justice Newcombe a, en 1908, accepté l'affidavit à titre indicatif seulement, ce document demeure néanmoins, dans bien des cas, la preuve principale du consentement donné et du respect de la loi, et il revêt dès lors une importance primordiale. Si le document présente des irrégularités, il faut se demander si ces irrégularités sont de nature à entacher la validité du document lui-même.

La présence du Chef et de ses adjoints

À Alexander (1905), Moosomin (1909), Ocean Man et Pheasant's Rump (1901), Kahkewistahaw (1908) Grizzly Bear's Head/Lean Man (1905), et Fishing Lake (1907), il n'existait au moment de la cession aucun chef élu. Cela ne signifie pas pour autant que les bandes étaient à l'époque sans dirigeant, étant donné qu'il est plus que vraisemblable que ces communautés aient comporté des chefs reconnus comme tels. Il s'agit en l'occurrence de déterminer si l'absence de représentants ainsi désignés par la *Loi sur les indiens* aurait pu entacher une décision qui avait également été prise en vertu des dispositions de la même loi. Le premier critère législatif s'appliquant à un vote de cession portait simplement que la décision devait être prise par la direction de la bande. La mention que la déclaration sous serment devait être signée par les « membres principaux » permettait au ministère, dans les cas de ce genre, d'élargir sa base d'accréditation.

PREUVES ET TÉMOIGNAGES

Preuve écrite

Clifford Sifton mentionne souvent ce qu'il pense du caractère de l'Indien. Pour l'essentiel, il pense que les Indiens sont faciles à manipuler par quiconque sait comment traiter avec eux. Dans ce domaine, l'expérience est considérée comme un atout précieux comme le révèle le fait que Frank Oliver engage ultérieurement le révérend John McDougall pour l'aider à négocier des cessions; McDougall a, en effet, été diplomate au service du Canada, et il a notamment participé à la préparation du Traité 7, signé en 1877.

Le 29 août 1900, Sifton fait part dans une lettre à un certain D^r Chown de la difficulté qu'il y a à établir les faits pendant les tractations avec les Indiens. « Cette difficulté est telle qu'il est pratiquement impossible à quelqu'un qui n'a pas d'expérience des Indiens de la comprendre! Il est possible, en effet, d'obtenir d'un Indien qu'il signe à peu près n'importe quoi, pourvu qu'on ait préparé les choses avec un peu d'empressement et de diligence, de sorte que nous ne pouvons pas vraiment accorder crédit à quoi que ce soit qui ait été signé par des Indiens » (AN, archives Sifton, MG 27, volume 238).

Pendant toute cette période, le ministère s'efforce d'écarter des négociations, les gens de l'extérieur qui travaillent avec les bandes, parce qu'il estime qu'ils peuvent eux aussi, manipuler les

dirigeants et les membres des bandes indiennes. À l'occasion, il publie des directives ou des circulaires mentionnant expressément que les gens de l'extérieur ne doivent être admis aux réunions des bandes, même si la *Loi sur les Indiens* ne leur interdit pas expressément d'assister aux réunions de cession. Ainsi, toute correspondance émanant des bandes est-elle considérée comme suspecte à moins que le ministère n'ait des raisons de penser qu'une personne étrangère à la bande, mais connue et digne de foi, par exemple McDougall ou un employé du ministère, ne soit intervenue. Cette attitude a pour effet d'assourdir la voix des Indiens sur les questions d'assentiment. Si l'agent avait les pouvoirs d'un magistrat, s'il pouvait déposer les chefs coutumiers d'une bande, contrôler le revenu de chacun des membres de la bande, voire les moyens d'acquisition de ce revenu, il n'y avait pas de raison qu'il ne puisse pas non plus en contrôler la crédibilité.

Au moment des négociations, la situation est fluctuante, mais pour l'essentiel et à l'exception de celle de St. Peter's, les bandes connaissent mal les tenants et les aboutissants des transactions immobilières et foncières. Elles craignent, par contre, les empiétements et les voies ferrées, se souviennent des abus commis jadis par le ministère, et elles manquent d'argent. Étant donné la façon dont la politique officielle les garde dans l'isolement et le fait que les directives ministérielles tiennent les gens de l'extérieur à l'écart des réserves, il est peu probable que les Indiens soient au courant des facteurs qui jouaient sur la valeur des terres et la spéculation foncière, même s'ils connaissent le prix payé localement pour certaines propriétés. Ils ont tendance à demander un prix élevé à l'acre pour que la transaction en vaille la peine; certains savent à l'évidence qu'il leur faut investir de façon compétitive.

Par ailleurs, la plupart des agents des Indiens et des autres responsables des négociations bénéficient au même moment d'un cercle de relations beaucoup plus large. D'aucuns comme Graham, et sans doute aussi Marlatt et Markle, sont très bien introduits dans les milieux d'affaires et le monde de la politique. Grâce aux relations de son père, à la famille de son épouse et à sa belle-famille, Graham est bien introduit au ministère de l'Intérieur et au ministère des Affaires indiennes ainsi que dans les milieux immobiliers, bancaires et fonciers (par exemple D. H. McDonald à qui il a acheté de la terre; McDonald est également dans le négoce du bois à Balcarres); il a également ses entrées dans le monde de la politique ainsi que dans l'élite sociale (le cercle Assiniboia). Ainsi, son beau-père, J.H. Wood, a-t-il investi dans une compagnie dès les débuts

de la colonisation, de même que dans l'immobilier. Son beau-frère, Henry Sherwood, connaît de toute évidence fort bien Sifton et J.H. Ross à qui il a servi d'intermédiaire à Vancouver. Sifton, McLean et McKenna sont au nombre des visiteurs de Graham, autant sur le plan social que professionnel. Le lieutenant-gouverneur George Brown, celui que la Commission Ferguson a accusé de tractations foncières illicites à Craven Dam, est parmi les familiers de sa maison. Walter Scott, le premier ministre, habite un peu plus loin dans la même rue que lui. Il est peu vraisemblable qu'il n'ait pas été au courant de la valeur des terres vu qu'il en a lui-même acheté quelque-unes, tout comme d'ailleurs sa secrétaire et le frère de celle-ci (dans ce dernier cas, il s'agit entre autres de terres indiennes). Il ne fait aucun doute qu'il a eu accès à des renseignements qui n'étaient pas à la portée de la plupart des gens de l'époque.

Même les agents qui ne sont pas aussi bien introduits que lui ont vraisemblablement accès à des renseignements intéressants par leurs relations politiques, étant donné qu'il s'agit souvent de nominations politiques ou de complaisance. Matthew Millar, à Crooked Lakes, a des ambitions politiques et immobilières, et il correspond régulièrement avec Sifton à propos de dossiers intéressant le Parti libéral dans Assiniboia-est. Charles de Cazes, de l'agence d'Edmonton a investi dans une des premières compagnies de colonisation, et il est, pense-t-on, trop proche des Conservateurs. L'agent de Battleford, J.P.G. Day, est pour sa part actif dans l'organisation libérale locale, ce qui va d'ailleurs, en fin de compte, lui coûter son emploi. La carrière d'Henry Carruthers est entachée par une série d'accusations d'inconduite et de favoritisme politique, quoique la correspondance ne permette pas de faire toute la lumière sur cette controverse. Son père, George Carruthers, a écrit au premier ministre Laurier pour qu'il intervienne afin de sauver la place de Carruthers en 1897; Carruthers lui-même affirme qu'il est affilié aussi bien aux Conservateurs qu'aux Libéraux. William Dilworth, qui a acquis des terres lors de la vente de Peigan en 1909, devient un agent des Blood en 1913, et son nom figure sur la liste des gens qui doivent être renseignés plus avant au sujet de la vente de Blackfoot. L'agent A.E. Lake est probablement apparenté au député conservateur R.S. Lake, de Grenfell en Saskatchewan; tous deux sont nés en Angleterre à un an d'intervalle et se sont établis dans la région de Regina-Qu'Appelle. Hugh Kerr a été engagé au Service indien sur la recommandation de l'intermédiaire de Sifton à Portage la Prairie, le D^r John G. Rutherford; son père est J.A. Kerr, un quincaillier qui soutient

ardemment les Libéraux (AN, archives Sifton, MG 27, D II 15, C493, p. 5083). John Bean Lash est le cousin de Z.A. Lash, du CFCN et de la compagnie Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railway. Comme on peut le constater dans le chapitre 6 consacré aux modalités et à la mise en oeuvre, de nombreux fonctionnaires du ministère achètent des terres lors de la mise aux enchères des terres indiennes et essayent de se livrer à de la spéculation foncière.

Toute preuve écrite doit répondre aux mêmes critères qu'un témoignage oral : Cette information a-t-elle été acquise de première main? Dans la négative, quelle en est la source? Combien de temps s'est écoulé entre l'événement et sa relation écrite? La relation est-elle limitée par le support ou les circonstances? Le point de vue de l'auteur est-il manifestement influencé par ses intérêts personnels? Par exemple l'agent essaye-t-il de protéger son emploi ou de justifier ses résultats?

Preuves ou témoignages oraux

Nous connaissons fort mal la façon dont les bandes s'y prenaient pour arriver à une entente et à un consentement. Pour l'essentiel, les prétentions du ministère et du gouvernement concernant la question du consentement majoritaire reposent sur l'hypothèse que le consentement, une fois obtenu, a été donné en toute connaissance de cause. Ainsi, ceux qui n'ont pas assisté à la réunion convoquée pour le vote ont décidé en toute connaissance de cause de ne pas y prendre part, sachant quelles en seraient les conséquences. Pareillement, on a supposé que les membres étaient au courant de la façon de voter et des conséquences de la signature du document de cession. Si ces hypothèses doivent être remises en cause, il importe d'en savoir sur les connaissances, les traditions et les façons de faire de l'époque.

Le consentement éclairé n'est pas qu'une simple communication des conditions de la cession. Il existe en effet d'autres facteurs atténuants. La traduction était-elle suffisante? La personne appelée à voter savait-elle quelles autres possibilités existaient à part la cession? Y avait-il au sein de la bande des factions militantes? Existait-il des impératifs économiques récents? La personne appelée à voter faisait-elle confiance à l'agent officiel pour lui donner des renseignements exacts ou suffisants?

Les témoignages oraux qui nous permettraient de répondre à ces questions sont très peu nombreux. L'auteur a eu connaissance des déclarations d'anciens recueillies pendant une période de 20 ans auprès de plusieurs Premières Nations : Muscowpetung, Cowessess, Kahkewistahaw, Moosomin, Carry the Kettle et Fishing Lake. Étant donné l'irrégularité de ces sources de données, les risques d'une interprétation hors contexte et l'importance de préserver l'anonymat, aucune de ces déclarations n'est reprise ici. Il demeure toutefois impératif de procéder à une compilation péremptoire des témoignages existants et de tenter de compléter nos connaissances actuelles dans ce domaine d'une façon à la fois concertée et ordonnée.

Il est possible de relever certains thèmes dans les témoignages :

1 La dépendance économique et politique à l'endroit des agents et des autres fonctionnaires du ministère est mise en exergue dans les descriptions des systèmes de permis et de laissez-passer, ainsi que des réunions de bande tenues en présence de l'agent. L'agent est « le patron » et sa parole peut annuler toute décision prise par la population. En général, celui-ci a peur de contester ce que disent les fonctionnaires. Un ancien parle même d'un « revolver » porté, dit-il, lors des réunions par l'inspecteur Graham, et il mentionne l'effet d'intimidation que cela provoque.

2 Parallèlement, même si les anciens comprennent la différence qu'il y a entre les divers postes officiels, par exemple l'agent, l'instructeur ou le commissaire, ainsi que la hiérarchie qui existe entre ces postes, on ne parle guère de la nature de la structure gouvernementale et de son mode de fonctionnement. Peu importe son poste, le patron est le patron, et il détient certains pouvoirs.

3 Les descriptions du processus décisionnel des bandes présentent des variantes. Certaines parlent des réunions antérieures à l'intervention du gouvernement, d'autres encore parlent des réunions tenues en présence de l'agent. Dans le premier cas, les anciens signalent l'importance qu'il y a pour les dirigeants d'écouter les conseils des membres de la bande, dont les femmes. Le chef et ses adjoints ont davantage pour rôle d'appliquer les décisions que de les prendre. Les conseils de bande représentent un forum important pour la discussion et l'analyse. Dans le second cas, c'est-à-dire après l'arrivée des agents des Indiens, les descriptions données par les anciens mettent l'accent

sur le vote des hommes au sein du conseil, vote exprimé à main levée. Dès lors que la décision est prise, l'agent a toujours le loisir de l'annuler, ce qui n'est pas le cas pour le peuple. Une fois que le vote a eu lieu, le peuple ne s'y oppose pas. Il en va de même pendant la période antérieure à l'apparition des réserves.

4 Les Autochtones ne comprennent pas ce qu'on attend d'eux. Ainsi, il est possible qu'ils aient pensé ceci :

- Les terres sont vendues pour de l'argent; si on veut de l'argent, il suffit de voter pour la vente des terres au gouvernement.
- Le gouvernement achète les terres; le gouvernement en a besoin.
- Le fonctionnaire qui organise le vote a donné sa parole.
- Les Autochtones seront pris en charge, peut-être recevront-ils de l'argent jusqu'à la fin des temps en échange de leurs terres. Ils ne seront pas dans le besoin.
- Dans certains cas, les Autochtones pensent que les terres sont simplement louées et non vendues.
- Les Autochtones ne comprennent tout simplement pas ce qui se passe.

5 Ceux qui s'opposent à la vente des terres veulent les conserver pour les générations à venir. Dans certains cas, la bande est partagée entre ceux qui veulent vendre et ceux qui s'y opposent.

6 L'argent est le facteur décisif, surtout s'il a été « mis sur la table ». Dans un cas particulier, il est mentionné qu'un homme est arrivé à la réunion et a départagé les voix parce qu'on lui a promis de l'argent.

7 William Graham, celui qui a obtenu tellement de cessions en Saskatchewan, n'est pas digne de confiance. La plupart des Autochtones ne l'aiment pas. Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent consacré à sa façon de procéder, les Autochtones pensent qu'il leur donnera des renseignements inexacts, qu'il les menacera et qu'il cherchera à les soudoyer. Certaines déclarations

font également état du fait qu'il envoie ses émissaires rencontrer les gens le soir pour essayer de les persuader. Un ancien mentionne qu'il offre de l'alcool pour arriver à ses fins. Dans le cas de Graham, mais d'autres fonctionnaires également, les Autochtones ont peur de s'opposer à lui. Il a également coutume de faire procéder au vote lorsque les opposants se sont absentés pour aller déjeuner ou dîner.

De fait, on prétend à plusieurs endroits que des gens étrangers à la réserve ou des nouveaux venus dans la réserve réussissent à persuader les membres de la bande de vendre leurs terres. Dans certains cas, c'est l'interprète qu'on soupçonne de ne pas avoir donné des renseignements dignes de foi et, dans d'autres cas, c'est quelqu'un qui, croit-on, est discrètement à la solde du gouvernement.

8 Parfois, les membres d'une bande préfèrent ne pas assister à une réunion lorsqu'ils sont contre la cession de leurs terres. Nous ne savons pas s'ils ont compris que le gouvernement acceptait la décision de la majorité des participants.

9 Une fois la cession obtenue, les Autochtones la considèrent « comme un traité » (selon les termes de l'auteur).

- Les conditions sont censées s'appliquer à perpétuité.
- Les fonctionnaires du gouvernement donnent leur parole que les promesses seront honorées.
- Le gouvernement promet d'acheter les terres en fiducie; le respect des conditions ne dépend pas de la vente, mais bien de l'engagement du gouvernement.
- Les Autochtones abandonnent tous leurs droits sur les terres.
- La décision est prise lors d'une réunion (le cas échéant) à laquelle les deux parties sont présentes.

Il demeure, à propos de l'interprétation des cessions et des réunions de cession, certaines questions encore sans réponses, mais qui pourraient être éclairées par les témoignages oraux. On sait toutefois que certains de ces témoignages se sont évanouis avec le temps et que, en tout état de cause, l'usage des témoignages en droit pose de nombreux problèmes lorsqu'il s'agit de relations

indirectes ou d'ouï-dire, ou encore lorsque les personnes interrogées ont été influencées par ce qu'elles ont lu ou étudié.

- D'où venait l'idée d'une cession?
- Les Autochtones savaient-ils à l'avance qu'il y aurait une réunion?
- Connaissaient-ils les conséquences de leur absence si une décision était prise?
- Faisaient-ils confiance à la traduction ou à l'interprétation?
- Avaient-ils coutume de discuter, lors d'une réunion, des solutions autres que la cession? Discutaient-ils de ce qui se passerait s'ils disaient « non »?
- Quel était le sentiment des Autochtones en apprenant que les femmes n'auraient pas le droit de voter? Les femmes discutaient-elles de la cession avec leurs amis et parents?
- La façon dont la bande concevait les prises de décision correspondait-elle à celle du ministère? Par exemple, une fois le vote terminé, la majorité des votants signaient-ils le document de cession par respect pour la décision qui venait d'être prise? Ne le faisaient-ils que si la décision avait été consensuelle? Ceux qui étaient contre la cession s'abstenaient-ils d'assister à la réunion afin de ne pas avoir à s'opposer à la décision? Est-ce le vote qui déterminait le moment où la bande se prononçait pour ou contre? Est-ce la signature? Était-ce le fait d'accepter de l'argent, le cas échéant? Quel était le rôle joué par la peur dans les réactions face aux fonctionnaires du gouvernement et aux autres étrangers présents?
- À quoi s'attendait-on dans l'immédiat après la signature? Quelle était la responsabilité du gouvernement? Quelle serait la durée de validité des conditions?
- Quels étaient les éléments les plus importants qui influaient sur la décision de la bande? Les éléments endogènes ou les éléments exogènes? Y avait-il des bandes scindées en deux camps opposés?
- Les Autochtones demandaient-ils qu'il y ait d'autres cessions? Rejetaient-ils l'idée qu'il y ait de nouvelles cessions? Pensaient-ils que le gouvernement avait ou n'avait pas respecté les conditions de la cession?
- Les Autochtones voulaient-ils que ces cessions soient annulées ou voulaient-ils que les conditions soient maintenues?

COMPRENDRE LE PROCESSUS : LES SUITES DE LA CESSION

Nous devons en apprendre davantage sur l'entendement que les membres de la bande avaient, au moment de la cession, de la nature de l'accord ainsi que de ses effets à court et à long termes. Il est possible de s'en faire une idée partielle en lisant la correspondance échangée entre les membres de la bande et le ministère après la cession. Dans certains cas toutefois, ce genre de renseignement doit être pris en compte avec certaines réserves :

- lorsque l'opinion de la bande est relatée par une tierce partie ou par un fonctionnaire;
- lorsqu'il y a dans la bande des factions qui risquent d'influer sur l'opinion que la bande se fait de la cession;
- lorsque la lettre est signée par un membre de la bande, mais n'est pas de sa main.

Il n'en demeure pas moins que plusieurs thèmes apparaissent pendant la période suivant une cession, au moment où les ventes de terres sont effectuées et où le ministère perçoit les sommes dues auprès des acheteurs.

1 Toutes les cessions contiennent une clause à l'effet que le ministère vendra la terre « selon les termes que le gouvernement du Dominion du Canada pourra juger les plus favorables à notre bien-être et à celui de notre peuple ». Ce libellé confère au Dominion la responsabilité fiduciaire des ventes.

2 Il est fréquent que les bandes s'adressent au ministère, directement ou par l'entremise de l'agent, pour s'enquérir de telle ou telle condition qui n'aurait pas été remplie. Par exemple :

- Les membres de la bande Michel signalent en 1904 qu'ils auraient gagné davantage d'argent en vendant directement le bois des terres cédées qu'en vendant celles-ci à un prix modique.
- Les membres de la bande de Côté voient la cession de 1905 abrogée lorsque celle de 1907 est signée, et ils se plaignent de ce que le ministère n'a pas effectué le second paiement prévu par la cession de 1905. Ils se plaignent également de ce qu'il ne leur a pas payé l'intérêt sur le capital, et ils menacent d'intenter des poursuites lorsque le ministère leur dit qu'il a

l'intention de rembourser les avances à même le capital. Lorsqu'ils ont accepté la cession, ils n'avaient pas compris que cette somme serait déduite.

- Les membres de la bande de Carry the Kettle croient, d'après ce que leur a dit l'inspecteur Graham, qu'ils recevront l'intérêt; au lieu de cela, le ministère se sert de l'intérêt pour rembourser la dette et régler les achats faits pour la bande, y compris les rations.
- Les membres de la bande de Le Pas attirent plusieurs fois de suite l'attention du ministère sur le fait qu'ils ne perçoivent pas les revenus qu'ils attendaient de la vente des sites urbains. La différence entre leur interprétation de la cession et celle du ministère entraîne à une révision des conditions.
- La bande de Cowessess participe à la délégation qui se rend à Ottawa, en 1911, pour protester contre l'application de l'acte de cession. Elle recrute également des avocats pour poser des questions sur les déductions concernant la gestion des terres et l'utilisation du produit de la vente des terres pour financer les dépenses médicales qui d'après elle est déjà une obligation couverte par le traité.
- La bande de Fishing Lake doit insister pour que les améliorations soient indemnisées comme promis. Elle se plaint également du fait que le bétail acheté avec les fonds de cession est propriété de la bande et non pas propriété privée.
- La bande de Swan Lake demande le versement du capital quand ses dettes commencent à s'accumuler même si le produit de la vente des terres ne permet pas la distribution attendue.
- Muscowpetung se plaint des retards dans le versements tant du capital que de l'intérêt et il semble que l'agent use de son pouvoir discrétionnaire en ne versant pas les intérêts qui lui ont été donnés à cette fin.
- La bande de Keeseekoose écrit, six ans après la cession, pour se plaindre amèrement parce qu'elle n'a accepté cette cession que pour avoir de l'argent et qu'elle n'en a pas encore vu la couleur.
- Les gens de Samson écrivent pour se plaindre de ne pas avoir reçu d'argent alors qu'eux aussi ont accepté cette cession contre de l'argent pour eux et leurs descendants et qu'ils ne le voient toujours pas venir. Ils demandent au gouvernement de prendre les terres invendues et de leur donner un prix honnête pour ces terres.
- Les membres de la bande de Mistawasis réclament une distribution du capital et de l'intérêt pour rembourser leurs dettes; leur demande étant rejetée, ils réclament une deuxième cession qui leur est aussi refusée.

506 / Cessions de terres des Premières Nations des Prairies

- La bande de Blackfoot se plaint de la diminution des rations promises dans l'entente de cession et de la lenteur d'exécution des autres conditions.

Il y a une disparité évidente entre l'interprétation des conditions de cession de certains votants et celle du ministère.

3 Ces communications laissent aussi apparaître que les bandes attendent du gouvernement qu'il respecte les conditions, que le produit des ventes ait été encaissé ou non. Selon eux, le gouvernement, représenté par le fonctionnaire qui a accepté la cession, s'est personnellement engagé à respecter ces conditions.

McDougall et Marlatt se sont personnellement engagés à respecter les conditions. Étant donné que McDougall est ministre du culte, les membres de la bande de Swan Lake donnent plus de prix à sa parole. Les gens de Samson lui demandent de communiquer leur mécontentement vu qu'il a fait ces promesses. L'inspecteur Marlatt dit qu'il n'aurait pu conclure ces actes de cession avec les bandes de Le Pas et de Roseau River sans s'engager personnellement à défendre leurs intérêts.

Les deux missionnaires auprès de la bande de Blackfoot disent les avoir assurés qu'ils seraient approvisionnés à perpétuité et qu'ils ont eu le sentiment de renier leur promesse quand le gouvernement a réduit les rations. L'inspecteur Markle a aussi fait ce genre de promesse.

4 Les actes de cession sont accompagnés de promesses à la fois écrites et orales. Par exemple :

- L'inspecteur Graham discute avec la bande de Carry the Kettle, de questions qu'il omet de mentionner dans sa correspondance avec le ministère ou qu'il nie avoir abordées.
- Tomas Borthwick, à Mistawasis, change les conditions dès que le document est signé et nul ne sait s'il a discuté des conditions avec la bande.
- À St. Peter's il y a un débat quant à savoir si des changements ont été apportés au document de cession après le vote.
- À Bobtail, les chefs reçoivent des paiements pour avoir signé et les membres de la bande pour des améliorations alors que ce n'est même pas prévu dans le document de cession.
- Il n'est pas question de rations dans le document de cession de Peigan alors que les membres de la bande sont persuadés d'en recevoir.

- Marlatt a promis une distribution d'argent pour la cession de Le Pas en 1906, promesse qui, portée à l'attention du ministère plusieurs années plus tard, entraîna une modification officielle.
- D'après les commentaires de l'agent Day, à Moosomin, il y a également des ententes qui ne figurent pas dans l'acte.
- L'agent Gibbons fait des promesses à Enoch en 1902, qu'il scelle dans une enveloppe; elles ne figurent pas dans le document.
- Tel qu'indiqué ci-dessus, l'agent, l'inspecteur et les missionnaires chargés de la cession de Blackfoot donnent une interprétation orale des clauses; cette version sera contestée plus tard par le surintendant général adjoint des Affaires indiennes, D. C. Scott.

5 Dans certains cas, il semblerait que les membres des bandes croyaient que les revenus des ventes de terres seraient versés régulièrement et indéfiniment comme une sorte de revenu perpétuel tiré des terres. C'est ce qu'on retrouve dans des déclarations de la bande de Peigan rapportées par Markle; on le retrouve aussi dans la correspondance des membres des bandes de Samson et Keeseekoose. La bande de Blackfoot comptait sur un approvisionnement à perpétuité.

6 La correspondance du ministère montre qu'il prend très au sérieux sa responsabilité de dépenser l'argent en servant au mieux les intérêts de la bande, surtout lorsqu'il refuse de procéder à des distributions générales, même quand le document de cession ou le protocole d'entente le permettait.

Il est évident qu'à son avis le ministère n'avait nullement l'obligation de financer ce qui avait été promis tant que les terres n'avaient pas été vendues; c'est ce qui est souvent arrivé, notamment dans le cas de Roseau River, vente pour laquelle un décret en conseil a été adopté par la suite en 1906 exigeant du ministère, malgré le manque de ventes, qu'il honore certaines des promesses faites au moment de la cession. Le décret en conseil stipulait également qu'il était souvent contraire aux intérêts des bandes qu'on leur verse l'intérêt plutôt que de l'investir dans des aménagements. Quand Pedley écrit à Markle en 1910 au sujet d'une proposition de cession, il suggère l'addition d'une clause expliquant clairement que le respect des conditions dépend des ventes. De plus, dans les trois dernières cessions examinées ici et concernant les bandes de Peigan, de Blackfoot et de Mistawasis,

il est prévu que les agriculteurs remboursent les bandes pour l'achat ou le prêt d'outils, de matériel et de bétail.

Comme les recherches sur les cessions le font souvent apparaître, le ministère n'insiste pas beaucoup pour se faire payer les terres vendues. Il a aussi tendance à tolérer les ingérences politiques pour ce qui est des reports, de l'application de paiement d'intérêts sur le capital, etc. Que ce laxisme entraîne ou non des pertes nettes pour les bandes dépend des circonstances, et dans la majorité des cas, les recherches n'ont pas été faites. Quoi qu'il en soit, c'est en contradiction apparente avec la volonté déclarée du ministère de gérer l'argent des bandes au mieux de leurs intérêts. En 1917 le conseiller juridique de la bande de Blackfoot déclare que cette non-perception des produits de la vente de ces terres équivaut à une rupture de contrat.

En même temps, le ministère préfère utiliser à la fois l'intérêt et le capital pour financer des postes des dépenses qui autrement devaient l'être par des crédits, comme l'outillage agricole et les rations. La formule de cession de l'inspecteur Markle est plus adaptée, selon ses propres dires, que celle de Graham ou de McDougall qui autorisent les membres des bandes à régler individuellement leurs dépenses. La préférence pour ce financement direct des activités agricoles est claire dans le décret en conseil de 1910 qui ordonne le versement de l'intérêt des paiements différés sur les comptes d'intérêt des bandes pour financer les dépenses agricoles.

Grâce à la modification de 1906 de la *Loi sur les Indiens*, qui permet de distribuer jusqu'à 50 % du capital de la bande, le ministère peut donner aux cessions la priorité sur la protection des fonds des bandes. Selon la politique avouée du ministère, de telles distributions risquent de gêner la constitution de fonds suffisants pour dégager des intérêts et financer les dépenses d'amélioration. C'est néanmoins le plus souvent la méthode préférée des bandes et c'est aussi un bon expédient pour aboutir aux cessions.

Depuis quelques années, les analystes ne s'entendent pas sur le rôle joué par le ministère dans le processus de cession. Certains prétendent que le ministère ne s'est pas acquitté de sa responsabilité fiduciaire en ne révélant pas les conflits d'intérêts au moment des cessions. D'autres affirment qu'il n'aurait pas dû retenir des fonds appartenant aux bandes simplement parce qu'il s'estimait réellement responsable de l'administration de ces fonds. Cette contradiction est en partie due à la définition de ce qu'est l'« intérêt supérieur ». Les bandes étaient persuadées que les

distributions générales serviraient au mieux leurs intérêts alors que le ministère était d'un avis contraire.

7 Dans deux cas, des bandes réclament publiquement l'annulation des cessions : St. Peter's et Peigan. Dans le premier cas, la demande n'était pas unanime, car certains membres ont compris que cela entraînerait la cessation des paiements d'intérêt.

Les gens d'Ocean Man et de Pheasant's Rump menacent aussi de retourner dans leur réserve après ne pas avoir reçu l'argent promis pour leur déménagement. Les membres de la bande de Carry the Kettle ne réclament pas l'annulation de la cession, mais constatent, 11 ans plus tard, que la cession n'a pas servi les intérêts de la bande. Des membres de celle de Côté menacent d'intenter un procès en 1909 après s'être rendus compte qu'il leur faudra rembourser les avances avant de recevoir l'intérêt sur le capital. Les membres de la bande de Cowessess font examiner les conditions de cession par des avocats. Une lettre de protestation est envoyée par certains membres de la bande de Le Pas, juste quelques jours après la cession, contestant sa validité, mais le chef nie par la suite l'avoir signée, voire approuvée.

Le cas de Roseau River amène le gouvernement à adopter un décret, en 1906, pour résoudre la situation. La bande menace, en effet, de reprendre possession des terres parce qu'elle ne reçoit pas les paiements d'intérêt et parce que les intérêts versés par les acheteurs servent à rembourser le capital au lieu d'être portés au compte d'intérêts comme Marlatt l'a promis :

Le ministre déclare que, pendant les négociations de cette cession particulière, l'agent représentant le ministère des Affaires indiennes a dû expliquer le détail du montage financier résultant de la vente de ces terres qui servirait à financer les besoins de la bande de Roseau River. Le ministre ajoute qu'il leur a été expliqué que ces terres devant être payées à tempérament par les acheteurs et que les versements suivants devant rapporter un intérêt de 5 %, il y aura un montant d'intérêt considérable à distribuer lorsque le deuxième versement (avec intérêt) aura été fait. Cette explication a pu être comprise comme une promesse de versement et de distribution de ces intérêts sur une base annuelle. Le ministre ajoute que l'agent ignorait que le ministère des Affaires indiennes capitalisait, depuis des années l'intérêt de ces paiements différés ainsi que le principal. Il est indubitable que cette méthode a été adoptée pour servir au mieux les intérêts des Indiens puisqu'elle tend à leur constituer un capital et à rendre inutile la distribution de sommes d'intérêt relativement

importantes. Il est arrivé qu'une telle distribution ne favorise nullement le bien-être des Indiens, voire, tout le contraire, parfois. En revanche, la constitution d'un capital qui, à l'occasion, permet de financer des améliorations permanentes sur la réserve sert mieux les intérêts des bénéficiaires.

Le ministre observe qu'il est dans la nature des individus de ne jamais oublier une déclaration faite par un agent du gouvernement et de persister dans leur mécontentement jusqu'à ce que les réclamations fondées sur les dites déclarations ou prétendues promesses soient satisfaites. Le ministre ajoute que le ministère des Affaires indiennes se trouve dans l'incapacité d'honorer la promesse faite au moment de la cession et que les Indiens de la bande de Roseau River sont par conséquent mécontents et menacent de reprendre possession des terres qui ont été vendues à moins que l'intérêt estimé ne leur soit versé. Le ministre, dans ces circonstances, jugeant opportun de conserver la confiance de ces Indiens, recommande la distribution annuelle d'une avance de 2 000 \$ pour les trois prochaines années, versée et répartie pendant la première semaine du mois d'avril entre chaque Indien pour honorer la promesse faite en toute bonne foi par l'agent récipiendaire de la cession. D'autre part, étant donné que l'intérêt normal sur le capital investi ordinairement par le ministère des Affaires indiennes ne rapportera pas suffisamment pour rembourser cette avance, il recommande que, dans ce cas et dans ce cas seul, une répartition soit faite entre les montants reçus sous forme de principal et d'intérêt sur le paiement des terres et que l'intérêt soit ajouté à l'intérêt ordinaire ou au compte courant.(AN, RG 2, vol. 905, dossier 1358 D (3), décret C.P. 458/1906)

Le texte révèle non seulement la nature du mécontentement de la bande, mais la promesse faite par Marlatt en marge du document de cession et l'obligation qu'estime avoir le ministère, de protéger le capital et l'intérêt contre le « gaspillage » d'une distribution à la bande.

VENTES DE TERRES

Procédures

Voir la Chronologie, chapitre 3, pour l'évolution des pratiques de vente de terres et du Règlement sur les terres.

Un bon nombre des procédures de vente de terres ont évolué de manière ponctuelle, y compris la divulgation de la mise à prix, le choix entre les appels d'offres et les enchères, la fixation des dates et des conditions de vente, les demandes de dépôt en cas d'enchères, etc. Pour certaines des premières ventes, comme à Passpasschase, Sharphead et Gambler, le ministère a utilisé son propre personnel et celui de l'Intérieur pour officier. La technique de la vente aux enchères ne

semble pas avoir été recommandée et n'était certes pas une pratique courante dans les Prairies avant 1905 (lorsqu'Oliver devient ministre). Il y a des champions de la vente aux enchères comme Frank Oliver et George Walton qui se plaignaient des appels d'offre, mais qui n'ont aucune chance contre tout un groupe de responsables qui profitaient largement de cette pratique.

Comme nous le signalons dans les recommandations de recherche supplémentaires, de nombreuses questions peuvent être posées quant au caractère véritablement compétitif de ces ventes et elles l'ont d'ailleurs été à l'époque. Il y a eu des protestations à la fois internes et externes au ministère au sujet des ventes parce qu'elles étaient annoncées uniquement dans les journaux libéraux, parce qu'elles avaient lieu en novembre et en décembre quand la neige interdisait l'inspection des terres, ou quand les intéressés ne pouvaient pas se rendre sur place, au sujet du manque de publicité locale, ou encore parce que les ventes se faisaient quand les agriculteurs n'avaient pas d'argent, ou juste avant la construction d'une voie de chemin de fer ou un autre changement qui aurait fait monter la valeur marchande des terres. Les décisions du ministère semblent ne suivre aucune ligne directrice. Dans certains cas ce sont des pressions qui ont précipité ces ventes contrairement au calendrier plus raisonnable qui avait été prévu. Dans d'autres, les décisions étaient uniquement justifiées par des précédents, par exemple « notre dernière vente en décembre a bien marché ». Parfois il n'y a aucune justification.

Une des questions les plus importantes qui se pose à propos de ces ventes de terres est de savoir si oui ou non la vente a été faite conformément au Règlement sur les terres du ministère adopté en 1888. Les premières exemptions visent les ventes de Sharphead et de Gambler pour lesquelles le ministère a fait réduire les exigences de résidence du Règlement. Le décret en conseil pour Sharphead réduisait explicitement la période de résidence. Lorsque la vente des terres de la réserve de Moose Mountain a été envisagée en 1901, W.A. Orr a rappelé au ministère la nécessité de respecter le Règlement sur les terres à moins d'en être spécifiquement exempté par décret en conseil. Lorsque le décret en conseil a été adopté, il ne faisait pas référence au Règlement, mais spécifiait que la terre devait être vendue au mieux des intérêts des Indiens. La cession de Roseau River semble avoir été la première dans laquelle le décret en conseil acceptant la cession exemptait explicitement la vente du Règlement. Après 1905, tout particulièrement à l'époque d'Oliver, il semble être devenu de plus en plus normal d'exempter la vente dans le décret. Il y a cependant des

exceptions. Dans les documents se rapportant aux cessions de Michel (1906), Carry the Kettle, Samson, Muscowpetung et Mistawasis, il n'est nullement fait mention du Règlement sur les terres, donc qu'il n'y a pas eu de décret en conseil exemptant ces ventes de l'application du Règlement. Dans le décret en conseil visant Cowessess, le Règlement sur les terres est maintenu à l'exception des exigences de résidence.

La répétition de certaines procédures de vente finit par leur donner un cachet officiel. L'une d'entre elles consiste à se servir de la mise à prix de l'arpenteur comme prix de réserve lors des enchères. Autrement dit, s'il n'y a pas d'offres équivalentes ou supérieures à cette mise à prix, la terre n'est pas vendue. Par ailleurs, s'il y a un prix minimum ou estimé par acre dans le document de cession, il peut être utilisé comme mise à prix. Toutefois, il est possible que des recherches dans les dossiers des bandes révèlent que des terres ont été vendues pour moins que la mise à prix. La valeur des améliorations apportées par les Indiens est ajoutée au prix de départ pour compenser ces dépenses.

Jusqu'en 1910, la mise à prix et le prix de réserve restent confidentiels jusqu'au moment de la vente bien qu'on ne sache pas clairement s'ils sont ou non communiqués avant les offres. Il est possible que l'analyse des achats au prix de départ révèle des cas où les prix étaient connus à l'avance. Bien que seul un nombre limité de personnes ait accès par avance à ces prix (l'arpenteur, J.D. McLean, le SGAAI, W.A. Orr, D.C. Scott, les commis et l'agent responsable des ventes), on sait que les prix sortent du bureau de McLean, sur papier ou par le bouche à oreille. McLean a la liste des personnes intéressées par les avis de vente et les descriptions de terres et il semble que, dans certains cas au moins, la mise à prix soit indiquée à la main sur ces documents. La connaissance de cette mise à prix ne devient un problème que si les acheteurs potentiels pré-arrangent la vente avec la personne responsable de l'enchère, ou avec l'encanteur, comme dans le cas des ventes de Moosomin-Thunderchild. Peu après 1910, la divulgation de ces prix à l'avance est devenue la pratique générale; la raison de ce changement n'est pas connue. Lorsque la vente des terres de la bande de Blackfoot a lieu en 1911, les acheteurs ont un catalogue de prix à l'avance et nous avons la preuve de certains cas d'achats pré-arrangés. Les encanteurs perçoivent un demi pour-cent du produit total de la vente à concurrence d'un maximum de 200 \$.

À la fin novembre 1908 le ministère commence à exiger un dépôt de caution de 100 \$ par achat au moment de l'enchère, à moins que l'acompte ne soit inférieur, auquel cas il sert de caution à l'offre. L'origine de ce changement de politique n'est pas connue. Il n'est pas en vigueur pour la vente de juin 1908 des terres de Côté. Il apparaît dans la publicité de septembre 1908 pour la vente des terres de Crooked Lakes et il est employé pour la vente de ces terres le 25 novembre 1908, mais pas pour la vente du 4 novembre des terres de Grizzly Bear's Head-Lean Man. Il est toutefois intéressant de noter que l'inspecteur Graham connaît quelques difficultés lors de la vente des terres de Côté cette année-là quand un acheteur est dans l'incapacité de verser l'acompte et que les terres sont remises en vente. L'acheteur potentiel se plaint auprès du ministère qui donne raison à Graham. Il est possible que cette expérience soit à l'origine du changement de politique.

Une fois la vente effectuée et enregistrée, l'acheteur peut concéder la terre à un cessionnaire, pour un droit de transfert d'un dollar par vente, à condition que les paiements soient à jour. C'est le cessionnaire qui devient alors responsable des paiements. Rien n'oblige le cédant, comme c'est le cas pour les terres vendues par le ministère de l'Intérieur, à s'assurer que la terre n'est grevée ni par des dettes en souffrance ni par des privilèges; il arrive donc que ces concessions soient entachées de fraude.

Des avis annuels sont envoyés par la Direction des terres et des forêts (Orr) pour rappeler aux acheteurs les versements dus, avec intérêts. Pendant les premières années cette fonction est relayée par l'agent sur le terrain, mais par la suite elle devient une fonction purement administrative relevant d'Ottawa. Si un acheteur a fait plus d'un achat, c'est le total qui figure sur la facture; l'acheteur est censé faire un versement pour le total de ses achats. Si l'acheteur n'envoie pas de versements, le ministère peut le menacer d'annuler la vente. En théorie, un fonctionnaire se rend sur place pour vérifier si des améliorations ont été apportées avant d'annuler la vente. Lorsqu'une vente est annulée, le ministère reprend possession de la terre et tous les versements effectués sont conservés par le ministère dans le compte de la bande.

Le calcul de l'intérêt n'est pas toujours normalisé. Jusqu'à 1908, l'intérêt est calculé sur les versements de la date de la vente jusqu'à la date du paiement total, si bien que le montant d'intérêt croît avec chaque versement, même si le montant du versement est le même chaque année. Cependant, une certaine latitude au niveau du calcul est permise, surtout en cas de retard dans les

paiements. Lorsqu'il est décidé, en 1908, de faire payer l'intérêt sur le solde impayé, on se demande si l'intérêt impayé doit être ajouté au principal non remboursé en cas d'arrérages. Le ministère ne répond pas non plus toujours de la même manière aux demandes de faveurs spéciales des acheteurs. Un acheteur peut demander à ne payer que l'intérêt, ou que le versement d'une année serve à couvrir une terre en particulier plutôt que toutes en cas d'achats multiples.

Lorsque les versements sont perçus, 10 % sont soustraits pour le Fonds de gestion des terres, fonds prétendument nécessaire pour couvrir les frais d'administration des ventes de terre, y compris les ventes aux enchères, mais qui sert en réalité à couvrir les frais et les salaires des agences de l'Ontario et du Québec. Il est mis fin à cette pratique en 1912 et, après 1913, cet argent doit être reversé dans les comptes des bandes (voir le chapitre 3, Chronologie, 1896 et 1911). Le surplus est reversé dans les comptes de capital des bandes, mais sans rapporter d'intérêts avant le 1^{er} avril de l'année financière suivante. Ainsi, un versement reçu par le ministère le 30 avril ne rapporte pas d'intérêts avant le 1^{er} avril de l'année suivante. Les dépenses d'investissement nécessitent l'approbation des bandes, sauf indication contraire dans le document de cession. Après 1897, l'intérêt versé par le fonds dans les comptes d'intérêts des bandes qui, avant 1883, était de 5 % passe à 3 %. Dans la majorité des cas, cet intérêt est censé être distribué aux bandes par l'agent, mais ce dernier ou le ministère peut bloquer l'argent. C'est souvent ce qu'il fait, avant qu'il ne soit distribué sous prétexte qu'il n'est plus possible d'en contrôler l'utilisation. En 1910, le ministère commence à déposer l'intérêt versé par les acheteurs directement dans les comptes d'intérêts des bandes afin d'augmenter les fonds disponibles pour les dépenses agricoles (et ainsi réduire les crédits parlementaires).

Profil des achats de terre

Le profil des achats de terres a été, de façon très générale, décrit de trois points de vue : Les fonctionnaires du ministère ont-ils acheté des terres? Les terres étaient-elles achetées par des spéculateurs ou des colons? Qui étaient les acheteurs? Les réponses sont au mieux approximatives, étant donné que les travaux de recherche disponibles sont très limités et que l'auteure n'a pas eu le temps de faire une analyse complète.

Les fonctionnaires du ministère ont-ils acheté des terres?

La question peut se poser, à l'occasion, de savoir si les fonctionnaires profitent ou non de ces achats de terre. Selon l'article 134 (anciennement 110) de la *Loi sur les Indiens* en vigueur en 1906 : « Tout agent pour la vente des terres des sauvages qui achète, dans les limites de sa division, directement ou indirectement, sauf en vertu d'un ordre du gouverneur en conseil, quelqu'un des terrains qu'il est chargé de vendre, devient propriétaire de quelqu'un de ces terrains ou y a quelque intérêt pendant la durée de son agence, encourt la perte de son emploi et une amende de 400 \$ pour chaque contravention, laquelle amende est recouvrable par quiconque en fait la poursuite. »

Cette interdiction figure dans toutes les versions de la loi mais son sens est ambigu. Est-ce qu'elle s'appliquait uniquement à l'agent chargé de la vente de la terre ou à l'agent responsable de la division dans laquelle les ventes avaient lieu? Il est possible que cette disposition ait été appliquée dans les Prairies, mais il n'y en a trace dans aucun des dossiers examinés.

Il existe plusieurs cas dans lesquels il apparaît que cette disposition a été enfreinte puisque c'est l'employé ou son conjoint qui a acheté des terres dans la division sous sa responsabilité :

- Matthew Millar et Henry Cameron pour les cessions de Crooked Lakes.
- Ellen Carruthers, femme d'Henry Carruthers, le commis de Stony Plain.
- J.O. Lewis pour celles de St. Peter's.
- La femme de l'agent George Day pour celles de Grizzly Bear's Head-Lean Man.
- John C. Ginn pour celles de Roseau River.
- Le cas d'Alice Tye, la secrétaire de William Graham qui achète des terres à Crooked Lakes quand Graham est responsable de la vente, est quelque peu douteux, tout comme celui des achats de son frère à Crooked Lakes et Muscowpetung.
- Il en va de même pour William Blewett qui n'achète pas directement des terres lors des ventes de la réserve de Côté, mais qui est associé à la compagnie de terres qui a acquis un intérêt; Blewett est à l'époque, agent des Indiens.
- W.H. Waddell, le responsable de la sous-division de la réserve de Blackfoot lié par contrat au ministère en 1910 et 1911 fait une offre qui est acceptée lors de la vente de juin 1911 et

est un des plus gros acheteurs (connaissant très bien cette terre). C'est après la directive de 1910, mais comme il travaille à contrat et que le contrat a expiré avant la vente, on a peut-être considéré qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts.

- D'autres fonctionnaires acquièrent un intérêt sur des terres, y compris, bien entendu, Frank Pedley et James Smart. Herbert Awrey, un greffier, achète des terres dans au moins trois ventes. Horatio Nichol achète de la terre à Pasqua et fait par la suite l'objet d'une promotion dans cette agence. Plusieurs autres responsables scolaires font l'acquisition de terres à Pasqua.
- William Murison est agent à Touchwood quand il achète des terres lors de la vente de Muscowpetung. J.D. Lafferty est médecin attiré lorsqu'il fait des achats de terres à la vente de Peigan. E.L. Cash est médecin à Pelly quand il fait profiter ses amis de quelques ventes. J.A. Markle demande la permission de se porter acquéreur de terres déjà vendues à d'autres acheteurs lors des ventes de Samson et de Bobtail.
- Trois anciens employés, le secrétaire-légiste Reginald Rimmer, le commissaire A.E. Forget et S.S. Simpson font l'acquisition de terres à des ventes. Le Thomas D'Arcy McGee qui achète des terres à Muscowpetung est peut-être le même que celui qui a travaillé pour les agences d'Onion et de Saddle Lake.
- Wilbur Bennett devient acquéreur de terres à Grizzly Bear's Head-Lean Man et à Stony Plain, alors qu'il est employé du ministère de l'Intérieur.

En 1910, une directive interdit aux fonctionnaires ou à leurs conjoints d'acheter des terres indiennes.

Quel était le type d'acheteur de terres?

Le but de cette analyse est de déterminer si les terres sont achetées par des agriculteurs et des colons locaux, par les commerçants et les professionnels de la localité (marchands, avocats, juges, agents d'immeubles, membres du clergé), ou par des acheteurs de l'extérieur. Les listes de vente ne permettent pas toujours de déterminer la profession des acheteurs et il a donc fallu faire quelques suppositions.

Par gens de l'extérieur, on entend les personnes étrangères au district immédiat; elles peuvent être originaires d'une grande ville proche, des États-Unis, de l'Ontario ou du Québec, ou encore de Grande-Bretagne. Elles peuvent avoir acheté au nom de compagnies de terres. Bien qu'on ne puisse

pas toujours supposer qu'elles font de la spéculation, il est vraisemblable que c'est le plus souvent le cas.

Étant donné que certains commerçants et professionnels locaux sont aussi agriculteurs, cette définition est imprécise. D'autres acheteurs locaux sont bel et bien des spéculateurs. Lorsque la profession est enregistrée, elle sert de guide, mais une analyse plus détaillée des dossiers de vente de terres pourrait révéler si l'acheteur est ou non agriculteur, s'il conserve la terre sans lui apporter d'améliorations, ou s'il la loue.

Le compte des achats de quarts de section ou de fractions de section a été fait. Il est intéressant de noter que, dans de nombreux cas, tout particulièrement pour les ventes de 1906 à 1909, les agriculteurs ou colons locaux achètent les fractions adjacentes de propriétés privées, alors que les étrangers achètent les grandes parcelles et des lots entiers. Il est ainsi possible que la superficie réelle achetée par les locaux ait pu être largement inférieure à celle qui est acquise par des étrangers si bien que ces pourcentages peuvent donner une fausse idée de l'ensemble des acquisitions de terres.

Toutes les cessions répertoriées dans l'étude ne sont pas incluses ici.

Les premières ventes, avant 1906, correspondent grosso modo à la demande. Il est rare que les demandes de cessions émanent des agriculteurs locaux simplement parce qu'il y a toujours suffisamment de terres à acheter pour s'établir. Cependant il est possible que la demande soit venue des spéculateurs tant locaux que de l'extérieur. Par exemple :

- Lors de la première vente de Passpasschase en 1891, les terres sont vendues à des gens de Calgary (cinq personnes), de l'Ontario (une personne), et du Québec (trois personnes dont un couple). Aucune n'est de la région d'Edmonton.
- Lors de la cession des terres de Stony Plain-Enoch, en 1902, vendues par appel d'offres, 38 achats, ou pratiquement 80 % des terres sont adjugées aux marchands McDougall et Secord d'Edmonton, des amis de Frank Oliver. Un achat est effectué par la femme d'un employé du ministère, Henry Carruthers, cinq par d'autres marchands, et douze quarts de section sont vendus à des locaux qui, apparemment, veulent se lancer dans l'agriculture.
- Aucune analyse statistique des ventes de Sharphead n'est faite par l'agent des terres du Dominion, mais de nombreux acheteurs viennent du Nebraska, du Minnesota et de l'Iowa et l'intention des agents est de transformer cette région en source potentielle de colons.

- Roseau River (1903) est un peu une exception dans la mesure où cette réserve se trouve dans une région beaucoup plus peuplée où les terres ont déjà une certaine valeur marchande et où y a une demande locale pour les terres très fertiles de la réserve. Le ministère accepte la recommandation d'un encanteur local, George Walton, et non seulement il procède à des ventes par enchères, plutôt que par appel d'offres, mais il permet aux acheteurs de payer en dix plutôt qu'en cinq versements. Lors de la vente, 66 % des terres sont vendues à des acheteurs locaux; 6 %, à des acheteurs de Winnipeg; et 28 %, à des acheteurs du Dakota du Nord, de Calgary et de l'Ontario
- Les ventes de Carry the Kettle, en 1906, sont parmi les premières à se faire aux enchères, à l'exception de Roseau River. La demande locale est à proprement parler inexistante : 39 % des terres sont allées à Sam Clarke, spéculateur et homme politique de Cobourg, en Ontario; et 61 % sont achetées par les Matheson et les Mitchell, de Brandon et Winnipeg.
- Les ventes de Pasqua, en 1906, sont perturbées par la perspective de la construction d'une ligne de chemin de fer traversant la réserve, mettant donc les terres cédées à proximité d'une ligne de chemin de fer. Bien que les terres autour de la réserve ne soient pas complètement colonisées, la présence d'une ligne de chemin de fer incite les spéculateurs à acheter dans l'espoir d'une augmentation de la valeur marchande avec le développement de la colonie : 53 % des terres sont vendues à des étrangers, tout particulièrement J. R. Miller de Toronto; 15 %, à des professionnels et à des commerçants locaux; 3 %, à des employés du ministère; et 29 %, à des fermiers locaux en grande partie sous forme de fractions de section.
- On sait que lors de la vente aux enchères d'Alexander, à Edmonton, en 1906, les deux-tiers des achats sont faits par quatre hommes, dont l'un, J. R. Miller, est de Toronto et les autres, William A. Wood, Patrick Dwyer et Charles Bacon sont semble-t-il des Albertains, d'Edmonton, mais il est possible qu'ils aient aussi spéculé. Wood travaille pour le Canadien Pacific, Bacon est un « gentleman », tout comme Dwyer. F.W. Grand, de Midland, en Ontario, achète trois-quarts de section. Larue et Picard, des marchands, qui ont acquis des terres à Stony Plain en 1902, font trois acquisitions; ils achètent aussi des terres supplémentaires qu'ils cèdent à Miller. D'autres achats sont faits par des marchands et des avocats. Environ 11 % seulement des terres semblent avoir été vendues à des fermiers.
- Les ventes de Grizzly Bear's Head-Lean Man, de 1906, ne sont pas décrites dans ce document, mais une grande partie de ces terres sont adjugées à des agents immobiliers et à des hommes d'affaires, y compris à Wilbur Bennett, d'Omaha, un employé (contractuel) du ministère de l'Intérieur. La femme de l'agent des Indiens achète des terrains, ainsi qu'un ancien employé, S.S. Simpson.
- Les ventes de 1908, à Crooked Lakes, donnent également des résultats variés; la demande des fermiers locaux qui date déjà de près de 20 ans, inciterait à penser que la majorité des acheteurs sont originaires de la région de Broadview, mais cela n'a pas été le cas : 59 % des

terres sont vendues à des étrangers, dont la Western Canada Colonization Company; 25 %, aux commerçants et aux professionnels locaux, notamment de Broadview; 13 %, aux fermiers locaux; et 3 %, à des employés du ministère.

En 1909, il y a beaucoup de ventes, plus que pendant toute autre année. L'économie sort de la mini-récession de 1907-1908 et le prix des terrains augmente. Le rythme de la construction ferroviaire s'est accéléré; la majorité des terres d'établissement dans la ceinture du chemin de fer sont occupées. Pourtant, les ventes suscitent un intérêt à la fois extérieur et local.

- Les terres de Fishing Lake se sont vendues deux ans après la cession, et il faut deux ventes pour en disposer. Lors de la première, un acheteur, Charles Peterson, de Lillyfield au Manitoba, se porte acquéreur de plusieurs quarts de section; il est le seul acheteur. Lors de la deuxième, en 1910, D.H. Hudson, de la Hudson Lumber Company de Winnipeg, achète toutes les terres restantes, sauf un quart de section.
- En revanche, à Swan Lake, au Manitoba, l'intérêt local est très vif et ce, depuis un certain temps; la réserve se trouve dans la région peuplée de la ceinture céréalière du sud du Manitoba : 47 % des terres sont vendues à des fermiers locaux; 29 %, à des commerçants et des professionnels locaux; 24 %, à des gens de l'extérieur - indiqués comme spéculateurs, mais avec des adresses locales.
- Les ventes de Thunderchild et de Moosomin attirent des spéculateurs non seulement comme l'acheteur prolifique F.W. Grant, mais des spéculateurs locaux comme les juges Brown et Lamont, de la Saskatchewan : 54 % des terres sont vendues à des gens de l'extérieur (de l'Ontario, du Michigan, du Maine et de Winnipeg; les acheteurs du Michigan, cependant, étaient probablement des colons); 15 %, à des fermiers locaux, majoritairement des fractions de quarts de section; et 31 %, à des commerçants et des professionnels de la Saskatchewan.
- Le scénario est analogue pour les ventes de Muscowpetung : 54 % des terres sont vendues à des acheteurs de l'extérieur, y compris James Wallis et la Western Canada Colonization Company; 8 %, à des professionnels et commerçants locaux; 10 %, à des fonctionnaires; 20 %, à des fermiers, surtout des fractions de quarts de section.
- Aux ventes d'Hobbema, pour les terres de Samson et de Bobtail, le scénario encore une fois est analogue : 43 % des terres sont adjugées à des acheteurs de l'extérieur; 22 %, à des professionnels et à des commerçants locaux; et 35 %, à des fermiers locaux.
- Pour les ventes de Key, le même scénario se répète : 58 % des terres sont achetées par des gens de l'extérieur; 18 %, par des professionnels et des commerçants locaux; et 24 %, par des fermiers locaux.

520 / Cessions de terres des Premières Nations des Prairies

- Les ventes des réserves de Peigan et de Blackfoot attirent un nombre considérable d'acheteurs de l'Alberta, mais nous n'en faisons pas l'analyse ici. Dans le cas de Peigan, des fonctionnaires, des petits consortiums ainsi que des petites compagnies de terres sont au nombre des acheteurs, mais il y a aussi beaucoup d'éleveurs de la région de Calgary.
- La dernière vente examinée ici, celle de Mistawasis, en 1911, est faite à deux acheteurs de Prince Albert, à un commerçant local et à un médecin local.

Le fait que la spéculation se soit poursuivie prêle un certain crédit à l'opinion selon laquelle la demande n'est pas entièrement liée à une demande directe pour les terres fertiles des réserves, même s'il s'agit certainement d'un facteur local dominant. Cependant, d'autres considérations comme le désir d'éloigner les Indiens des colonies et des marchés locaux, et les politiques fiscales du ministère doivent également être prises en compte. Dans l'évaluation des cessions, une comparaison entre les scénarios d'achat et la demande originale s'avère toujours intéressante.

Qui étaient les spéculateurs?

Voir les Personnes citées; le chapitre 2 : Compagnies de vente de terres et de colonisation; et l'annexe D : Les investissements de Clifford Sifton.

Cette étude a aussi pour autre objectif d'étudier les acheteurs de terres pour déterminer leurs antécédents et leurs liens éventuels avec le ministère, synonymes de conflits d'intérêts. La demande a-t-elle été alimentée par ceux qui avaient un intérêt monétaire direct ou politique dans ces ventes? La cession des réserves de Moose Mountain des Assiniboine est un des premiers exemples de conflit d'intérêts le plus apparent. Dans d'autres cas, le conflit n'est pas évident, ou il est plus confus ou il est compliqué par les protagonistes et les événements.

Les résultats sont plutôt conjecturaux, car les dossiers sur les acheteurs sont très superficiels. Le ministère, lorsqu'il perçoit son dû, s'intéresse plus à la capacité de l'acheteur de payer qu'à son identité. Au moment des ventes, il y a des cas où des fonctionnaires favorisent délibérément certains acheteurs, par exemple en leur communiquant les mises à prix, mais à partir du moment où l'argent doit rentrer, l'intérêt devient pécuniaire plutôt que politique. Certains dossiers contiennent des lettres à en-têtes et révèlent ainsi le nom de la compagnie derrière l'acheteur, ou révèlent qu'en fait c'est quelqu'un d'autre qui a payé pour la terre, ou quelqu'un d'autre qui a demandé un assouplissement

du calendrier de versements, ou que le spéculateur était le concessionnaire, mais à part cela, les échanges de correspondance ne nous apprennent pas grand-chose sur les acheteurs.

Il est certain que tous les fonctionnaires du ministère qui ont profité de ces ventes ont pris soin de dissimuler leur participation : Herbert Awrey faisait placer ses offres par sa femme de ménage; Pedley et Bedford-Jones se servaient de leurs amis et de leurs associés de leur cabinet juridique. Sifton faisait ses investissements et ses achats sous d'autres noms. Cette technique est devenue encore plus courante après que Smart, Pedley et White se soient pratiquement fait prendre la main dans le sac. Cela rend d'autant plus difficile l'identification des protagonistes.

Certaines des recherches nécessaires pour établir ces liens n'ont pas été faites : l'histoire des compagnies, les arbres généalogiques, la localisation des registres de vente de terres, l'émission des patentes, les actes de vente et les transferts de titres. L'examen des acheteurs de première ligne ne permet pas d'identifier les véritables bénéficiaires. À qui la terre a-t-elle été concédée? Qui en a assumé effectivement le paiement? Qui a reçu les lettres patentes? Le second transfert de titres? Ce travail a été fait pour l'analyse des ventes de Moose Mountain et a révélé une myriade d'achats spéculatifs.

Cette volonté de prudence ne semble pas avoir gagné les employés subalternes qui ont acheté directement ces terres. Même s'il se sont rendu compte que cela pouvait poser des problèmes d'éthique, avant 1910, de toute évidence, cela n'était d'aucune conséquence. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque le trafic d'influences et le favoritisme étaient monnaie courante au gouvernement et dans les affaires, et que ce n'était pas considéré comme un problème sauf par le parti qui n'était pas au pouvoir. Investir dans des terres indiennes était considéré comme un type d'investissement foncier parmi tant d'autres. Si l'investissement semblait intéressant et qu'un ami politique pouvait donner un coup de main, il n'y avait pas à avoir d'hésitation. Les résultats de la Commission Ferguson, en 1915, le montrent clairement (voir l'annexe E).

Lorsqu'il était surintendant général, Clifford Sifton semble avoir fait preuve d'une certaine prudence à l'égard des cessions; on a dit de lui à l'occasion qu'il a essayé d'obtenir un minimum de cessions de terres. Mises à part les réponses qu'il donnait à la Chambre aux demandes de renseignements à ce sujet, où il disait toujours qu'on ne pouvait prendre les terres qu'avec le consentement des Indiens, il n'a toutefois rien fait pour empêcher la prise de possession des réserves abandonnées ou la cession des terres lorsque certains ont exercé des pressions en ce sens. Sifton n'a

pas non plus respecté la procédure pour l'obtention des cessions; il procédait de façon désordonnée et ponctuelle et tenait peu de dossiers sur les procédures et les votes.

Certains ont prétendu, sans preuves, que Sifton a profité des ventes de terres par soumission à Moose Mountain, et peut-être à Chacastapaysin et à la RI 100A de Cumberland. Si c'est le cas, il aurait transmis les fonds par l'entremise de Bedford–Jones et associés. Il n'existe pour le moment aucune preuve concrète à ce sujet, mais il se trouve dans la correspondance des « allusions » répétées selon lesquelles Sifton aurait abusé de ses pouvoirs pour profiter des ventes de terres en général :

- Son secrétaire particulier, A.P. Collier, devient agent immobilier lorsqu'il cesse de travailler pour Sifton, et il a auparavant investi avec ce dernier.
- L'avocat qui est censé avoir agi pour le compte de Sifton dans la cession des terres de Moose Mountain, Frank Phippen, s'est en fait occupé des affaires de Sifton pendant plusieurs années. À une époque, Phippen est associé à l'un des adversaires politiques de Sifton, le conservateur Hugh John Macdonald, fils de John A. Macdonald.
- James Smart ne s'est pas toujours entendu avec Sifton ou Collier, mais il faisait des affaires avec Sifton dans l'Ouest. Si ce dernier n'a pas participé directement à certains des achats de Smart, il les a en tous cas autorisés.
- Smart et Sifton, de concert avec J. Turiff, A.J. Adamson, C.W. Speers, J.O. Smith et D.H. McDonald ont apparemment détenu des intérêts financiers dans la Saskatchewan Valley Land Company. Sifton a pendant longtemps été associé à Davidson, de cette société, et par conséquent, à la vente de terres du Chemin de fer Canadien du Nord.
- Le petit groupe d'amis de Sifton, composé d'hommes politiques et d'affaires, notamment les personnes mentionnées ci-dessus, mais également A.E. Philp, son frère Arthur, J.H. Ross, C.A. Masten, Walter Scott, George Bulyea, John Bain, A.W. Fraser participent régulièrement aux affaires dans l'Ouest, et surtout aux investissements fonciers. Fraser se trouve sur la liste d'envoi des avis de ventes de terres.
- Certains acheteurs présents aux ventes de terres indiennes sont des correspondants réguliers de Sifton, surtout au sujet des protégés des Libéraux. Parmi eux se trouvent J.H. Lamont de Regina, et les Matheson de Winnipeg-Brandon. J.A. McDonald, qui a acheté des terres à Muscowpetung, est le frère de D.H. McDonald, un associé libéral de Sifton, et fait partie du consortium de la Saskatchewan Valley Land Company. E.L. Cash a organisé la vente de terres à Côté et a sans doute acquis des intérêts dans les sites urbains. A.J. Adamson achète des terres à Chacastapaysin. George Walton, qui a joué un rôle déterminant dans les ventes

de Roseau River, ainsi qu'en qualité d'encanteur pour les ventes ultérieures de terres indiennes, est un proche associé. Winnipeg et Brandon sont des centres d'activité immobilière et bon nombre de gens d'affaires de Winnipeg prennent part aux ventes de terres pendant toute cette période, mais leurs liens avec le réseau Smart-Sifton à partir de Brandon ne sont pas prouvés. Herman Finger et William McBrady se portent acquéreurs de terres indiennes lors de plusieurs ventes; ils viennent de Port–Arthur, où Sifton a effectué le plus d'investissements dans l'immobilier, lesquels sont gérés par A.E. Philp. Les McDougall de Fort–William, près de Port–Arthur, ont acheté des terres à Muscowpetung et Crooked Lakes.

Lorsqu'on se penche sur toute la carrière de Sifton dans le domaine des affaires, il est évident que sa famille et lui ont énormément profité des ressources naturelles, y compris les terres cédées par traité dans l'ouest des Prairies.

La tendance à la spéculation qui apparaît au début du siècle lors de la première vente de terres par appel d'offres, ne prend pas fin avec les ventes aux enchères concurrentielles de l'époque d'Oliver. Malgré les objections souvent exprimées publiquement par Oliver à l'égard des spéculateurs fonciers, en principe, il ne fait rien pour empêcher la spéculation lors des ventes lorsqu'il est surintendant général. Des spéculateurs comme F.W. Grant, W.E. Preston, les Kenning, Sam Clarke et J.R. Miller sont actifs à l'époque d'Oliver. Comme en témoignent les travaux de la Commission Ferguson, Oliver fait l'acquisition de terres indiennes par l'intermédiaire d'un parent; même s'il n'obtient pas le titres de propriété de ces terres pendant qu'il est surintendant général, son gendre, lui, le fait.

Voici certains réseaux d'activité qui existent vraisemblablement d'après les données disponibles :

- Pedley, Smart et White constituent leur propre consortium en achetant des terres à Moose Mountain et Chacastapaysin en 1901–1902. Wilbur Bennett, agent d'immigration canadien à Omaha, fait partie du premier groupe; il travaille auprès de William J. White au ministère de l'Immigration et de l'Intérieur, et contribue à élaborer la proposition West–Armstrong, même si l'on ne sait pas le rôle qu'il a joué par la suite. Bennett achète certaines terres qui n'ont pas été annoncées à la vente de Sharphead, terres qu'il revend par la suite. Il est originaire de l'Alberta. Même si Bennett n'achète pas directement des terres lors des ventes de Grizzly Bear's Head–Lean Man qui ont lieu à Battleford, en Saskatchewan, il obtient une bonne partie des terres par cession. E.H. White, agent d'immeuble local et fils de William J. White est l'un de ses associés. L'autre est S.S. Simpson, encanteur de la vente. Sifton, de la région de Brandon, connaît bien Simpson, car il a été le premier à lui trouver un emploi au ministère en tant qu'instructeur agricole pour l'agence de Battleford, en 1902. Il est

possible que Simpson soit été apparenté à l'arpenteur George A. Simpson, qui a également des liens avec la région de Battleford; ce dernier mène une double vie en tant qu'agent des terres auprès d'une compagnie de colonisation, tandis qu'il occupe un poste d'arpenteur au ministère de l'Intérieur et des Affaires indiennes. Il ne sera toutefois pas reconnu coupable de conflit d'intérêts.

- Simpson et Bennett sont apparemment tous deux présents lors de la vente des terres de Moosomin–Thunderchild, en novembre 1909, et ils auraient participé à la réunion tenue avant la vente, où certains acheteurs se sont partagés les terres, mais ils n'achètent rien.
- Simpson est marié à Margaret Speers et est associé de son beau-père, Robert, dans une société immobilière du district de Battleford. Les deux hommes acquièrent des intérêts dans les terres lors de la vente de Grizzly Bear's Head–Lean Man, au même titre que d'autres amis de Speers. Il est possible également que ces Speers soient apparentés à l'agent général de la colonisation de Winnipeg, C. Wesley Speers, un associé de Sifton qui a obtenu son emploi grâce à ce dernier et qui a organisé la Saskatchewan Valley Land Company.
- L'encanteur de la troisième vente des terres de Grizzly Bears' Head–Lean Man, tenue en juin 1909, est Georges Walton, un autre correspondant de Sifton, lui aussi libéral. L'agent Day, responsable de toutes les ventes, est un fervent libéral, ce qui lui coûtera son emploi après le changement de gouvernement.
- A.C. Bedford-Jones, ancien avocat associé de Pedley qui a organisé les soumissions dans au moins quatre ventes (réserves 100A de Cumberland, de Chacastapaysin et de Moose Mountain, ainsi que de Stony Plain), toutes tenues en 1901-1902, se lance en affaires avec les Beaumont et Marsh, dont la signature figure sur les soumissions de Moose Mountain, en créant la Canada National Land and Development Company, laquelle obtient sa charte vers la fin de 1903, en Ontario. Cette entreprise paye le quart de section acquis par leur associé, Georges Angus, lors des adjudications de Stony Plain. On ne sait toujours pas si Pedley, Smart et White ont des intérêts dans cette société, même si l'on suppose que c'est le cas.
- En 1903, James Smart lance sa propre compagnie de vente de terres, établie à Montréal, après avoir quitté son poste de SGAAI, mais il est encore sous-ministre de l'Intérieur. Il a également acquis des terres du CPR et participé à certains programmes de colonisation. Smart achète au moins un homestead près de Saskatoon, en 1903, à l'époque où la valeur des biens immobiliers monte en flèche, mais cette opération n'est pas documentée. Il reçoit régulièrement les avis des ventes de terres indiennes dès 1905, bien que son nom ne figure sur aucun contrat d'achat. Peter Mitchell, associé dans une quincaillerie à Brandon, se porte acquéreur de terres à Carry the Kettle.
- Il semble qu'il ait existé un autre réseau d'activité autour de F.W. Grant, un avocat de Midland, en Ontario. Des recherches dans ses documents personnels ont révélé le « complot » entourant l'achat de terres lors de la vente de Thunderchild–Moosomin en 1909.

Grant compte parmi les acheteurs lors de cette vente, de même qu'à celles d'Alexander, de Michel et de Samson–Bobtail. Il est parfois associé à W.E. Preston, un marchand de Midland et, en d'autres occasions, à D.A. White, ou James Playfair, ou encore W.J. Aikins, de Dunnville. White, Preston et Playfair sont, semble-t-il, associés dans une entreprise de coupe de bois. Il est signalé à la Chambre que Grant achète des terres indiennes en 1905, dans la région de la Baie Georgienne, grâce à l'influence de son frère Georges, député libéral. Grant se fait envoyer les avis de vente par McLean, et ses dossiers révèlent que ce dernier et un commis du ministère, P.J. O'Connor, inscrivent les mises à prix au crayon sur les avis. Grant obtient également des renseignements de Manley Chew, marchand de bois libéral de Midland, et de J.R. Miller, dont il est question au paragraphe suivant; il avait également des liens avec William Mulock, un proche associé politique de Sifton qui remplace ce dernier au poste de ministre de l'Intérieur lorsqu'il doit s'absenter. Un certain William Preston, de Stratford, en Ontario, est commerçant et correspondant de Sifton, mais on ne sait pas s'il s'agit de la même personne.

- Joseph Robert Miller achète des terres à Alexander et à Pasqua. Il a peut-être des liens avec Grant; selon un attaché de recherche, Grant a été informé au sujet des ventes par Miller. Sa femme est la soeur de Horatio Nichol, greffier à Crooked Lakes, qui devient par la suite agent à Qu'Appelle et qui achète des terres à Pasqua. D'après les articles parus dans les journaux sur les ventes de Pasqua, il semble que Miller ait des liens avec la Grand Trunk Pacific, laquelle doit prochainement construire une ligne traversant cette réserve; c'est également un homme d'affaires ayant des relations évidentes dans le domaine du commerce international.
- Sam Clarke, de Cobourg, en Ontario, est député à l'Assemblée législative de l'Ontario et a fait l'acquisition de terres à Pasqua et à Carry the Kettle, en 1906. C'est un soi-disant ami de Frank Pedley, par l'entremise de la femme de celui-ci et de son beau-père. Il est présent dans la région de Moose Mountain lorsque l'associé de Pedley effectue ses premières visites de reconnaissance du terrain; il cherche apparemment des terres pour des fermiers de l'Ontario. J.A. Staples, qui a acheté des terres à Crooked Lakes, est également originaire de Cobourg.
- Un des autres acheteurs de Carry the Kettle, en 1906, est un ex-employé de la quincaillerie de James Smart, et un autre est le frère d'un ami proche de la famille de Sifton, R.M. Matheson.
- En 1909, James R. Wallis acquiert des terres par achat et cession de titre à Muscowpetung. La cession est faite par la Western Canada Colonization Company qui a acheté des terres à cet endroit et à Crooked Lakes en 1908. Wallis est peut-être apparenté à Daniel Wallis, également de l'Iowa, qui a obtenu des terres lors de la vente de Sharphead vers 1900. Wallis loue et vend sa terre et il a énormément de difficulté à la payer, ce qui entraîne des annulations temporaires et des concessions pour le paiement. Il est peut-être également en rapport avec Wilbur Bennett d'Omaha, au Nebraska et de Council Bluffs, en Iowa, qui a également obtenu des terres à Sharphead et recruté des acheteurs aux États-Unis.

- On ne sait pas si la Western Canada Colonization Company a des liens directs avec le ministère. En 1904, les fondateurs de cette compagnie, y compris F.B. Lynch et O.A. Robertson de St-Paul, alors propriétaire de la Northwest Colonization Company, s'associent à A.D. Robertson, de la Saskatchewan Valley Land Company et de la Saskatchewan Valley and Manitoba Land Company, pour créer la Western Canada Immigrant Association. Davidson fait partie du consortium foncier en rapport avec Sifton, Smart, Speers, Adamson et McDonald.
- W. A. Kenning, agent immobilier de Winnipeg, a un parent à Guelph et des liens avec George Henry Stewart de Winnipeg (Stobard Sons and Co.); il est l'un des participants à la réunion concernant les ventes de Thunderchild et Moosomin, au même titre que Grant, Bennett, Simpson, le juge Brown et Aikins. Kenning et Stewart acquièrent également des terres lors de la vente de Crooked Lakes, en 1908.

D'autres questions se posent : E.G. Paget de Indian Head, qui achète des terres à Crooked Lakes, en 1908, est-il apparenté à Frederick Paget, commis en chef du ministère en 1904, et ancien commis au bureau du commissaire à Regina? Paget a accès aux dossiers concernant les ventes et les arpentages. Francis Atherton Bean, qui achète des terres par l'intermédiaire de la Western Canada Colonization Company (lors de la vente de Crooked Lakes) et devient fermier en Saskatchewan, est-il apparenté à John Bean Lash, agent des Indiens et cousin de Z.A Lash, qui représente Bean en tant que conseiller juridique? Michael Robson, de Regina, qui achète des terres lors de la vente de Muscowpetung, en 1909, est-il parent d'Elizabeth Robson, qui travaille également au bureau du commissaire à Regina? A.P. Collier, le secrétaire de Sifton, est-il apparenté à E.H. Collier, de Peterborough, en Ontario, qui acquiert des terres à Crooked Lakes, également par l'intermédiaire de la Western Canada Colonization Company? Quant à D.L. White, associé de F.W. Grant et de W.E. Preston dans certaines ventes de terres, est-il apparenté à E.H. et W.J. White? De même, on ne sait pas si W.J. Aikins est apparenté à J.A. Aikins, lequel a fait certains investissements de concert avec Sifton.

RECOMMANDATIONS EN VUE DES RECHERCHES FUTURES

Questions

Faute de temps, aucune recherche n'a été effectuée sur les cessions de terres en dehors des Prairies, ni sur celles qui datent d'après 1911. Plus précisément, il y aurait lieu d'établir un lien et de faire des comparaisons entre ces cessions et celles effectuées dans l'est du Canada avant la Confédération.

Cela permettra de définir l'évolution de la politique suivie par le ministère. De même, la politique de cession en vigueur jusqu'en 1930 était fondée sur les précédents établis à cette époque, mais bien d'autres événements ont également été déterminants : le Plan d'amélioration du rendement du commissaire Graham, la guerre et la période de l'établissement des soldats. Dès 1930, le ministère avait manifestement mis fin à la pratique des cessions en vue de la vente, mais celles-ci ont néanmoins continué lorsqu'on les jugeait nécessaires.

Les investissements considérables effectués par Clifford Sifton sont pour le moins mystérieux, et si la demande le justifiait, il faudrait passer au peigne fin ses dossiers de correspondance, et procéder ensuite à des recherches sur certains de ses correspondants ou associés. Même si l'on n'a pas pu établir jusqu'ici sa participation à la spéculation relative aux terres indiennes, et qu'on ne l'établira peut-être jamais, il est fort probable que Sifton ait tiré un énorme profit des ressources naturelles de l'Ouest et qu'il ait eu recours à ses associés pour ses investissements, de façon à rester dans l'ombre. Un avocat de Winnipeg a affirmé, vers la fin des années 70, que Sifton était l'artisan de la spéculation visant les terres de Moose Mountain, mais aucune preuve concrète n'a été fournie à ce sujet.

De même, peu de recherches ont été effectuées sur les compagnies de colonisation, surtout celles qui étaient florissantes au tournant du siècle. Il y aurait beaucoup de travail à faire dans ce domaine. Certaines recherches ne nous informeront pas complètement sur les ventes de terres indiennes, mais elles aideront les chercheurs à comprendre la pratique et la dynamique politique de l'aménagement des terres à cette époque.

Il faut effectuer des recherches généalogiques pour établir des liens éventuels entre les employés du ministère et les compagnies de vente de terres, les acheteurs ou les spéculateurs. Par exemple, John Bean Lash, employé du ministère, était-il apparenté à Francis Atherton Bean, spéculateur? Wilbur Van Horne Bennett était-il apparenté à William Van Horne, du CPR? William Morris Graham était-il parent d'Alexander et d'Edmund Morris? John Bain, conseiller de Sifton, originaire de l'Écosse, était-il apparenté à William Bain, investisseur dans plusieurs compagnies de vente de terres par l'entremise de la firme de Blake, Lash, Anglin et Cassels?

Il nous faut comparer de façon systématique la qualité des terres. Les terres cédées étaient-elles de meilleure qualité que le reste de la réserve? Dans l'affirmative, la cession a-t-elle eu une incidence sur les résultats en agriculture?

Il existe d'énormes lacunes dans nos connaissances du processus de compréhension et de consentement des bandes. La plupart du temps, le ministère et le gouvernement partageaient du principe, relativement au consentement à la majorité, que ce consentement était donné par les Indiens en pleine connaissance de cause. Par exemple, selon ces hypothèses, ceux qui ne participaient pas à la réunion de scrutin décidaient de leur propre chef de ne pas y assister, pleinement conscients des conséquences de leur absence. De même, ils étaient censés connaître les procédures de scrutin ainsi que les conséquences de la signature de l'acte de cession. Si ces hypothèses sont remises en cause, il faudrait en savoir plus sur les connaissances, les traditions et les procédures de l'époque.

Parallèlement, nous ne savons pas vraiment si la bande comprenait bien le rôle et le pouvoir des négociateurs. Savait-elle quels pouvoirs le responsable devait négocier? Partait-elle du principe, ou lui avait-on dit que cette personne était habilitée à mettre en oeuvre les décisions?

En outre, nous ne savons pas tout sur les cas où la bande a apparemment changé d'avis, qu'elle ait été pour ou contre le projet au départ? Par exemple, une bande avait peut-être rejeté le principe de la cession lors d'une ou deux réunions, et l'agent annonçait plus tard que la bande approuvait la cession. Plusieurs questions nous viennent à l'esprit : Est-ce que tous les membres de la bande, ou certains d'entre eux, étaient présents et se sont exprimés ouvertement lors des réunions préliminaires? Qui a élaboré et appuyé la proposition? Tous les membres étaient-ils au courant de la proposition? Quel était le rôle de l'agent des Indiens? Quel rôle les facteurs économiques ont-ils joué?

Pour trouver la réponse à ces questions, il faut, entre autres choses, connaître la situation économique et les méthodes comptables et les procédures de paiement des bandes. Plus nous disposerons de renseignements sur la façon dont les revenus et les dépenses des bandes étaient contrôlés par l'agent, plutôt que par les membres eux-mêmes, plus nous serons à même de déterminer si ces derniers jouissaient d'une certaine latitude à cet égard. Par exemple, nous savons, d'après les circulaires ministérielles de 1909, que l'agent ne pouvait pas saisir le produit distribué des ventes de terres et les annuités pour rembourser les créanciers, mais il pouvait utiliser les fonds provenant d'un salaire ou de la vente de produits de la terre. Pour utiliser les fonds provenant de la vente des terres afin de rembourser les dettes, il fallait obtenir l'approbation de la bande relativement à l'utilisation du capital ou des intérêts.

Les cessions contre paiements en espèces étaient-elles considérées comme le principal moyen d'obtenir des fonds non disponibles grâce aux crédits? Ces sommes en espèces s'ajoutaient-elles aux affectations de crédits en vertu des traités ou les remplaçaient-elles? Les membres de la bande avaient-ils une certaine latitude relativement à la dépense de leurs propres fonds?

Et que dire de la procédure d'obtention des cessions : Effectuait-on les paiements avant que l'affidavit soit attesté? Les paiements ont-ils jamais dépassé les montants autorisés aux fins de distribution? Existait-il des différences entre les signatures ou le texte du document initial de cession et celui qui accompagnait la demande d'approbation par décret? Vérifier les absents qui ont reçu de l'argent après la signature de la cession : cela nous apprend-il quelque chose quant aux personnes présentes lors de la réunion de la cession?

Comparer la liste des votants, s'il y a lieu, aux signatures figurant sur le document de cession. Vérifier les listes de bénéficiaires, les listes de distribution des intérêts et les dossiers du recensement pour confirmer l'âge des votants inscrits. L'affidavit a-t-il été dûment certifié par la bande? Le responsable compétent a-t-il été témoin des signatures? Le responsable de l'acte de cession était-il dûment autorisé à agir?

Il nous faut également nous renseigner sur les conséquences des cessions. Sur le plan du revenu individuel, quelles bandes ont fait état d'une amélioration, ou du moins d'aucun changement? Quelles bandes sont devenues plus autonomes, et lesquelles ont perdu de leur autonomie? Dans quels cas les dépenses ministérielles ont-elles été réduites par la suite et le produit des ventes de terres utilisé pour financer des postes jusque-là assumé par le ministère?

Ventes de terres, les chercheurs devraient vérifier ce qui suit : La vente a-t-elle été concurrentielle? Y a-t-il eu suffisamment de publicité, y compris la période de préavis? Les acheteurs ont-ils eu l'occasion d'examiner le terrain ou d'obtenir des descriptions précises? Pouvaient-on connaître les mises à prix, avant 1910? Existe-t-il des preuves que des acheteurs éventuels ont « truqué » la vente? La vente a-t-elle eu lieu à une époque de l'année où les acheteurs pouvaient être présents, et avaient suffisamment d'argent en poche? La vente a-t-elle eu lieu une année où les prix étaient au plus fort, compte tenu de la demande du marché dans la région du prix des grains et du revenu disponible des agriculteurs? La méthode de vente était-elle satisfaisante? L'encanteur était-il juste? Y a-t-il lieu de croire qu'il aurait pu tirer profit injustement du contrat? Ou qu'il a favorisé certains acheteurs?

Pour ce qui est des frais de gestion des terres, il y a lieu de vérifier si la bande a été remboursée après 1913 pour les fonds provenant des ventes. Si une avance a été versée à même le fonds, les bandes ont-elles payé des intérêts sur cette avance? Voir par exemple Muscowpetung, Roseau River, Pheasant's Rump et Ocean Man.

Recherches sur les ventes de terres

Il est possible d'examiner les dossiers tenus par le ministère, et notamment les rapports du vérificateur général, ainsi que les dossiers du fonds de fiducie, pour déterminer si la bande a bien obtenu les avantages promis dans l'accord de cession. Le ministère tenait des dossiers pour chaque acheteur et y versait des copies de la correspondance, ce qui constitue une excellente source d'information. Les dossiers font désormais partie de la série du Dépôt central.

Il faudrait notamment se poser les questions suivantes : Le ministère a-t-il perçu de l'intérêt dans les conditions normales à l'époque? Le ministère a-t-il recouvré tout le produit des ventes - au cas contraire, la bande a-t-elle subi des pertes en cas de retard ou d'annulation des versements? Les agents responsables des ventes de terres ou de la perception avaient-ils droit à une partie des sommes perçues? Les encanteurs recevaient-ils des honoraires raisonnables pour l'époque? Certains ont-ils usé de leur influence politique pour reporter les versements ou en modifier les conditions? L'acheteur inscrit était-il bien celui qui effectuait véritablement les versements pour l'achat de la terre? Y avait-il des irrégularités dans les concessions? Les règlements sur les terres ont-ils été respectés, quand les ventes de cession n'étaient pas exemptées de leur application? Le contrat de concession, les patentes émises et le document d'établissement ou de transfert du titre indiquait-il qui détenait un « véritable » intérêt dans la terre? Appliquait-on des réductions de dette aux achats en souffrance? Existait-il des contrats de métayage?

Sources

Il existe bon nombre d'autres sources qui n'ont pas été explorées à fond dans le cadre de cette étude. Certains articles de journaux peuvent mettre en évidence quelques renseignements sur les prix et les ventes de terres, les réunions de clubs, le profil public des principaux responsables et le milieu socio-économique de l'époque. Certains articles d'ordre social peuvent par exemple révéler des liens généalogiques. Cela représente un travail long et fastidieux, mais qui en vaut la peine.

Les documents de sociétés, détenus dans des archives provinciales et privées, peuvent faire la lumière sur la correspondance pertinente. Les dossiers de procès civils peuvent révéler bon nombre de renseignements sur les tractations et les procédures des sociétés qui, autrement, resteraient obscures.

Il serait sans doute utile de faire une étude approfondie des archives du Manitoba, étant donné le rôle crucial que jouait Winnipeg, en tant que siège social de la plupart des compagnies de vente de terres et d'immobilier. À cela pourraient évidemment s'ajouter des recherches dans d'autres archives provinciales et privées, et surtout dans le dépouillement de dossiers des sociétés.

PERSONNES CITÉES - DEMANDES DE CESSION, CONSENTEMENT ET ACQUISITIONS

Note : ces renseignements sont tirés de travaux de référence biographique (voir Liste des sources), d'autres parties du rapport, des registres d'effectifs du ministère des Affaires indiennes et du ministère de l'Intérieur, ainsi que de citations.

Adamson, Alan Joseph (né en Irlande, marié à Julia Turif, soeur de J.G. Turif), constructeur de télégraphe, Battleford, 1875; agriculteur au Manitoba jusqu'en 1891, puis négociant en grain; quincaillier, agent immobilier, Rosthern (Saskatchewan) 1898-1900; fonde la Western Trust Company et s'installe à Winnipeg; élu à la Chambre en 1904 pour représenter Humboldt; associé à la Saskatchewan Valley Land Co. dont il est l'un des premiers administrateurs; associé à la spéculation sur les certificats d'argent; cité dans le rapport Ferguson pour avoir bénéficié, à titre de faveurs, de permis de pâturage de Turiff quand ce dernier était commissaire des terres à l'Intérieur; investit dans *Canadian Farmer* vers 1907 avec Sifton et peut-être Oliver; administrateur de la Canadian Territories Corp.; achète des terres à Chacastapaysin; principal investisseur dans la Western Trust Company avec Turiff.

Les frères Adams de Brandon, ajoutés à la liste des fournisseurs officiels en septembre 1898 (AN, RG 10, vol. 112, McLean à Forget); associés de Clifford Sifton à Brandon.

Aikins, James Albert Manning (né à Grahamsville, Ontario), avocat à Winnipeg en 1879; conseiller juridique auprès du ministère de la Justice, 1879-1896; conseiller juridique auprès du gouvernement du Manitoba, 1900; conseiller juridique du CPR pour l'ouest canadien à compter de 1881; frère de John S. Aikins (agent d'immeuble, membre de l'Assemblée législative du Manitoba, 1879, et administrateur, Manitoba and Northwest Loan Company); quelques relations d'affaires avec Sifton selon une lettre de C.A. Masten à Sifton datée du 29 janvier 1898; peut-être avec le *Manitoba Free Press* (AN, archives Sifton, MG 27, D II 15; C475, p. 31522).

Aikins, W.J. (de Dunnville en Ontario), achète des terres lors des ventes de Moosomin-Thunderchild; acheteur associé à William Preston de Dunnville, associé, lui, de F.W. Grant. Un certain Wesley Aikins a aussi acheté des terres à Crooked Lakes.

Alloway, William Forbes (né en Irlande), participe à l'expédition de la rivière Rouge; devient banquier à Winnipeg avec Alloway et Champion; libéral; négociant en certificats d'argent; achète des terres de Key/Keeseekoose, de la RI 100A de Cumberland et de Chacastapaysin.

Anderson, William, agent de l'agence d'Edmonton pendant les années 1880. Participe aux pressions exercées sur la réserve Passpasschase; muté à un emploi de bureau à Regina en 1887 pour raisons de santé.

Annable, Humphrey F., achète des terres à Peigan en 1909; administrateur de la Great Northern Land Co., Taber (Alberta).

Antoine, chef, signe la cession et l'affidavit de cession de Roseau River.

Armstrong, Joseph (de Millbrook, en Ontario), banquier à Omaha pour la Armstrong and Wood; Armstrong, Alexander and Co. - agence immobilière - Omaha; associé au projet d'achat des réserves de Moose Mountain avec George West, mais sa signature sur les documents est un faux. Il devait racheter des terres à West une fois le marché conclu, mais il informe ses amis de Souris au Manitoba de ce projet encore confidentiel.

Aspdin, Thomas (né en Angleterre en 1854, décédé en février 1906), sert dans la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest à partir de 1873; commence à travailler pour les Affaires indiennes, à Moose Jaw, aux environs de 1890; nommé fermier responsable de l'agence d'Assiniboine en 1897; nommé responsable des intérêts des réfugiés Sioux en 1900; nommé agent en mars 1901 sur la recommandation de Walter Scott : est récompensé comme l'un des meilleurs fonctionnaires du ministère (AN, archives Sifton, MG 27, 3 avril 1900 - 6 mai 1901); chargé de la cession de Carry the Kettle en 1905; remplacé par W.S. Grant.

Awrey, Herbert N. (né en 1869, en Ontario), embauché en 1902, commis à l'administration centrale des Affaires indiennes; aide Maria Allison à soumettre des offres pour les terres de Michel en 1904 (elle travaille apparemment pour lui); achète des terres à Côté et à Kahkewistahaw tout en étant employé du ministère; promotions à l'ancienneté, prend sa retraite en 1937.

Bain, John (né en Écosse), conseiller financier de Sifton; travaille pour l'International Marine Signal Company; devient secrétaire privé du ministre des Douanes en 1896; commissaire adjoint, Douanes du Canada, 1906-1907; semble aussi avoir travaillé à un certain moment comme agent de renseignement pour la Chambre de commerce de Sa Majesté, vers 1910. Était-il parent de William Bain, comptable au cabinet Blake, Lash, Anglin et Cassels, de Toronto? Ce dernier a investi dans la Saskatchewan Valley Land Co. et dans la Saskatchewan Valley and Manitoba Land Co.

Bean, Francis Atherton, de New Prague (Minn.), la F.A. Bean Properties possède des terres en Saskatchewan et au Manitoba; représenté par Blake, Lash, Cassels et Anglin; achète des terres par transfert de titre lors de la vente de Crooked Lakes.

Beaumont, R.B., avocat, Toronto; l'un des trois avocats de Toronto qui soumettent des offres pour les terres de Moose Mountain.

Bedford-Jones, Alban Cartwright, associé au cabinet d'avocats de Frank Pedley à partir de 1894-1897; reste en relations d'affaires avec Pedley; mêlé à la fausse procédure d'appels d'offres pour les terres des réserves de Moose Mountain et de Chacastapaysin avec Pedley, White et Smart. Reçoit l'avis de la vente des terres de Crooked Lakes en 1908; semble figurer sur la liste régulière de diffusion des avis.

Bell, William Robert, investisseur, Qu'Appelle Valley Farming Co and Bell Farming Co.; établit la ferme Bell près d'Indian Head.

Bennett, Wilbur Van Horn (né en Alberta, marié à Sadie McElhinney), travaille pour la Union Pacific Railway à Omaha; agence immobilière à Omaha avec William McElhinney, son beau-frère; travaille comme agent d'immigration et de vente de terres pour le CPR; agent d'immigration canadien à Omaha, Nebraska, en 1897, à la demande insistante de J.F. Lee du CPR; emploie sa femme Sadie Bennett comme adjointe; achète des terres aux ventes de Sharphead de 1899 à 1907 - vendues par un agent des terres du Dominion; concessionnaire d'importants lots de terres de la réserve de Grizzly Bear's Head et Lean Man, en Saskatchewan - avec Leonard Schiebel, ainsi que Henry Yates et Wallace Shepard d'Omaha; également associé du cabinet Champagne, Simpson et Speers, de Battleford. S'agit-il du W.H. Bennett qui réclame par écrit au ministère, en 1896, la réduction des privilèges dans les réserves et se présente comme l'ex-député de Midland (AN, RG 10, vol. 1118, lettre de McLean à Bennett du 7 mai)?

Blewett, William George, instructeur agricole de l'agence d'Edmonton vers 1899-1900; déménage à Pelly au début de 1907; agent à Pelly au moment des cessions de Key et de Keeseekoose; négociateur et témoin des cessions de 1908-1909; administrateur de la Kamsack Land Co vers 1908 - avec J.D. Wallace, Graham Ingram et d'autres commerçants et professionnels; démis de ses fonctions en 1912; rétabli jusqu'à sa démission en 1915.

Bray, Samuel, nommé arpenteur en chef, 1899 (J.K. McLean et J.L. Reid sous ses ordres); Anglais; travaille pour les chemins de fer dans l'Est avant d'entrer dans la fonction publique en 1884; passe par la suite huit ans au Mexique.

Brown, George William, avocat libéral et agriculteur; arrive à Regina en 1882; associé de Norman MacKenzie; administrateur de la Northern Trusts Co.; élu en 1894 à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest avec Oliver; nommé lieutenant-gouverneur, 1910; invité à la fête d'anniversaire d'Alice Tye chez William Graham vers 1915; cité par la commission Ferguson à propos des ventes de terres de Craven Dam - a profité de l'achat de terres du Dominion à un très bon prix pour les revendre avec bénéfice quand le gouvernement les a expropriées pour construire le barrage de Craven; Walter Scott, futur premier ministre, a aidé Brown à acquérir ces terres.

Brown, James T., avocat libéral de Moosomin en Saskatchewan; procureur de la Couronne; siège à l'Assemblée législative de la Saskatchewan; se présente sans succès à la Chambre des communes en 1908; achète des terres à la vente de Moosomin/Thunderchild mais vient en défaut de paiement pour presque toutes; achète des terres à la vente de Crooked Lakes en 1908; nommé à la Cour du banc du Roi en 1910, devient juge en chef de cette cour en 1918. Il se plaint à Sifton en 1904 de la nomination à Yorkton d'un procureur de la Couronne conservateur qui lui soustrait ce district de son circuit et rejette les faveurs libérales (AN, archives Sifton MG, 27, D-II-15; C508).

Budyens, M., cité dans le journal comme principal acheteur à Swan Lake - était peut-être lié à William Heard, Sam Armstrong, A.R. McMillian et Archie Campbell donnés comme spéculateurs. Son nom ne figure pas dans le livre de ventes.

Bulyea, George H.V., nommé en 1892 membre du conseil exécutif des Territoires du Nord-Ouest; élu en 1894 à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest; commissaire à l'Agriculture des Territoires du Nord-Ouest en 1902, aux Travaux publics en 1903; lieutenant-gouverneur de l'Alberta en 1905; le 31 mai 1897 le commissaire Forget recommande la nomination de Bulyea comme inspecteur à Qu'Appelle, mais c'est McGibbon qui est nommé (AN, RG 10, 31 mai 1897, vol. 1120; note au gouverneur général en conseil); administrateur de la Western Land and Development Co, avec J.H. Ross; en janvier 1902, Bulyea propose par écrit une cession de terres à Muscowpetung au nom de quelques habitants de Qu'Appelle; est en contact régulier avec Sifton de 1900 à 1903; achète des actions de la Saskatchewan Valley and Manitoba Land Co.; fait des démarches pour que le fermier A.H. Miles soit nommé à File Hills en 1901 (AN, archives Sifton, MG 27, correspondance, vol. 5 - télégrammes).

Burrows, Theodore Arthur, marchand de bois, Manitoba; beau-frère de Clifford Sifton; libéral, Assemblée législative du Manitoba, 1892-1903; Chambre des communes, 1904-1908; commissaire des terres pour le Chemin de fer Canadien du Nord. En 1900, Sifton lui écrit pour le presser d'organiser une association libérale à Dauphin (AN, archives Sifton, MG 27, correspondance, 5 octobre 1900); co-investisseur avec Sifton dans le journal *Canadian Farmer*.

Butcher, chef, grand chef de Peigan qui s'oppose à la cession de 1909.

Calder, James A., directeur de l'école secondaire de Moose Jaw de 1891 à 1894; sert le gouvernement territorial dans le domaine de l'éducation : inspecteur des écoles et sous-ministre de l'Éducation; libéral; élu à l'Assemblée législative de la Saskatchewan en 1905; occupe les portefeuilles de l'Éducation, des Chemins de fer, Télégraphes et Téléphones; membre du Club Assiniboia.

Calihoo, chef Michel, chef de la bande de Michel au moment de la cession de 1903; signataire de l'affidavit.

Cameron, Harry, interprète à Crooked Lakes en 1888; achète en même temps des terres, à cette vente de Crooked Lakes.

Campbell, James Jamieson (né à Bombay en Inde - frère de John Joseph), commis à Regina à partir de 1886; muté aux Services internes en 1894; greffier en chef en 1906; achète des terres à la vente de Moose Mountain en 1901 tout en étant encore greffier; vivait à l'époque à Maple Ridge, au Québec.

Campbell, John Joseph, greffier, bureau du commissaire, 1886; agent de Moose Mountain jusqu'à son renvoi en 1897; accusé par les Libéraux d'être partisan et d'avoir travaillé contre l'élection de J.M. Douglas.

Carruthers, Henry A. (né en Irlande en 1854), greffier à Regina en 1886; greffier de l'agence de Touchwood Hills en 1894 (voir AN, RG 10, vol. 3772, dossier 34984).

En 1897, le commissaire Forget recommande le renvoi de Carruthers lorsque le poste de greffier de l'agence est supprimé; devient à la place fermier résident de la réserve de Gordon quand il propose d'être à la fois greffier et fermier et quand son père, George Carruthers de Weymouth (Angleterre), écrit au premier ministre Laurier pour lui demander de ne pas retirer son emploi à Henry même s'il n'est pas Libéral. Cette lettre est transmise par Laurier à Sifton en juillet 1897 qui demande une explication à Forget. Henry écrit à Sifton pour expliquer la lettre de son père et sa propre situation. Ayant été accusé d'être partisan conservateur, il reconnaît avoir voté pour Davin lors des dernières élections, mais simplement parce qu'il n'y avait pas de candidat libéral convenable. Carruthers parle en termes élogieux des Libéraux D.H. McDonald et James H. Ross et estime que ses liens avec le gouvernement lui interdisent de jouer un rôle actif en politique. Carruthers et Forget confirment tous deux sa compétence (AN, archives Sifton, MG 27, C456, p. 8598). En 1898, il fait une demande pour le poste d'agent à Touchwood se recommandant de l'appui du premier ministre Laurier, du commissaire Forget et de D.H. McDonald (éminent Libéral de Qu'Appelle, d'après lui); il offre de tenir l'agence avec sa femme comme secrétaire. Cependant, le titulaire du poste, S. Swinford, ne part pas immédiatement et Carruthers attend jusqu'en juillet 1899, où Smart recommande sa mutation pour mauvais rendement. McLean le défend sur la base des rapports de l'inspecteur, mais il est muté à l'agence d'Edmonton au début de 1900 pour remplacer M. Lake aux dépens d'un autre candidat recommandé par Oliver. Les colons de la région se plaignent de lui auprès d'Oliver en 1902. Il bloque l'accès de la scierie et interdit la construction d'un moulin à farine. Carruthers se défend de ces accusations et accuse le meunier, Thomas MacGee, d'essayer de se débarrasser de lui. Il est soutenu par l'agent Gibbons. Peu de temps après, en août 1902, Oliver essaie de faire nommer George Sutherland pour remplacer Carruthers. En 1903, Carruthers est muté à l'agence de Pelly. En mai 1904, William Graham se plaint de la propension de Carruthers à se plaindre et à trouver toutes sortes d'obstacles à son travail. En 1906, il est sérieusement blessé par un coup de feu; J.I. Wallace de Pelly (qui jouera un rôle clé par la suite dans les cessions et les ventes de Côté) signe le certificat médical de congé. Carruthers meurt à la fin de 1906. (AN, RG 10, vol. 3877, dossier 91839-1; également AN, RG 10 vol. 1125; voir aussi AN, archives Sifton, MG 27, correspondance, vol. du 14 juillet 1897 au 1^{er} décembre 1898). Le 2 décembre 1902, le secrétaire McLean informe Carruthers que l'appel d'offres pour la terre de Stony Plain devrait être lancé d'ici un ou deux jours. « J'espère, toutefois, que la personne qui vous intéresse aura gain de cause. » (AN, RG 10, vol. 1125) Ellen Carruthers, sa femme, achète des terres par soumission lors de cette vente.

Témoin de la cession d'Enoch en 1902 comme greffier de l'agence; premières négociations avec Fishing Lake pour sa cession pendant son passage en 1905 à l'agence de Pelly; obtient les cessions de 1904 et de 1905 des terres de Côté.

Carry the Kettle, chef, chef signataire de la cession de 1905.

Case, Eugene, de Minneapolis; Canadian-American Land Co.; acquiert des intérêts dans les terres de Moose Mountain achetées par Bedford-Jones, mais les cède ensuite à A.S. Potter et C.E. Deihl.

Cash, E.L., médecin; fait du travail médical pour l'agence de Pelly après sa réorganisation en 1897 quand James M. Douglas et d'autres Libéraux locaux le recommandent à Sifton pour le poste (AN, archives Sifton, MG 27, C456, p. 8643); député fédéral de Yorkton; s'informe sur les cessions de 1908 de Key/Keeseekoose; inscrit sur la liste d'envoi de renseignements sur les ventes de terres; achète des terres à Little Bone; organise des achats lors de la vente aux enchères de 1908 des terres de Côté; co-investisseur dans le *Canadian Farmer* vers 1907 avec Sifton et peut-être Oliver; originaire de l'Ontario, mais a travaillé et a été fermier au Nebraska avant de venir comme fermier au Canada en 1896.

Champagne, Albert, député provincial de la région de Battleford avant 1908; député fédéral de 1908 à 1919; membre du cabinet Champagne, Speers et Simpson qui a participé aux ventes de Moosomin-Thunderchild, de Grizzly Bear's Head-Lean Man et de la RI 7A de Swan Lake; confère avec Pedley en 1907 de la nécessité d'une cession à Moosomin et Thunderchild.

Champion, Henry Thomson. Voir Alloway, William Francis ci-dessus.

Chew, Manley, marchand de bois et député libéral de Midland (Ontario) qui voulait des droits de coupe en face de l'île de Beckwith dès 1896 et qui a peut-être obtenu un permis sans cession (AN, RG 10, vol. 1118). **Chew, George**, frère de Manley, s'entretient avec Sifton en novembre 1903 (AN, MG 27, archives Sifton, correspondance, vol. 6).

Chrysler, Francis Henry (né en Ontario, domicilié à Ottawa), avocat et investisseur; relation d'affaires de Clifford Sifton; mandataire juridique du gouvernement du Canada en 1896; co-investisseur avec Masten dans la Canadian Northern Land Co., qui utilise Sifton comme agent d'achat de terres; partenaire de Charles Bethune; travaille régulièrement à contrat pour plusieurs compagnies de chemin de fer.

Clark, Orange (Cousin de Clifford Sifton; sa soeur est la femme de Samuel Jackson), avocat libéral; nommé en 1906 conseiller juridique du Chemin de fer Canadien du Nord; nommé en 1906 conseiller juridique de la bande de St. Peter's devant la Commission Howell.

Clarke (ou Clark), Samuel, achète des terres à Pasqua et à Carry the Kettle; député provincial et homme d'affaires de Cobourg, en Ontario; d'après Tyler et Wright, c'est un confident du beau-père de Frank Pedley; achète des terres dans l'Ouest, en 1899, pour un groupe de fermiers ontariens (Tyler et Wright 1978, p. 109). Est peut-être la personne qui avait un bail à Munsey; les Indiens réclament son départ de la réserve en 1897. La question est transmise au député fédéral McGuigan (AN, RG 10, vol. 1121).

Collier, A.P., secrétaire particulier de Sifton quand il est nommé ministre de l'Intérieur; membre du Bureau du travail canadien qui a des bureaux en Angleterre et à Winnipeg (bureaux du CFCN).

L'en-tête de ses lettres personnelles contient une référence à des ventes de terres agricoles canadiennes et, dans une lettre du 26 octobre 1904 à Sifton, il fait référence à la vente de biens fonciers au Manitoba.

Rejoint Sifton à la Canadian Investment and Brokerage Co. en 1902.

Collier, E.R., employé de la Saskatchewan Valley and Manitoba Land Co., probablement à partir de Winnipeg.

Collier, W.H., acquiert des terres à Crooked Lakes en 1911 par transferts de titres d'Halsey et McNider, mais perd son option d'achat.

Collings, G.W. (de Togo, en Saskatchewan), encanteur des ventes de Pelly en 1910.

Cory, W.W., devient ministre de l'Intérieur après le départ de James A. Smart au début de 1905; était auparavant secrétaire du Comité libéral de Brandon (AN, archives Sifton, MG 27, correspondance de Brandon et Winnipeg, août-novembre 1900).

Côté, chef Joseph, chef de la bande de Côté lors des cessions de 1904 et 1905.

Davidson, Alexander Rae, frère de A.D. Davidson; déménage de Glencoe (Ontario) au Wisconsin et devient banquier; déménage à Winnipeg en 1906 où il devient directeur pour Davidson et McRae; administrateur de nombreuses compagnies, y compris la Carrot River Valley Land Company, la Columbia River Lumber Company et la Port Arthur Insurance and Vessel Co.

Davidson, Col. Andrew Duncan (de Glencoe, en Ontario, marié à Ella McRae), encore jeune homme, part au Wisconsin où il se livre à des activités immobilières et ferroviaires; administrateur de la Saskatchewan Valley Land Co. et de la Saskatchewan Valley and Manitoba Land Co.; entre par la suite dans le commerce du bois : la Canada Western Lumber Co., la Columbia River Lumber Co. - affiliée à la British Empire Agency Ltd. de Sifton; avec A.D. McRae, s'occupe des ventes de terres pour le Chemin de fer Canadien du Nord, y compris les emplacements de ville; fait une demande pour l'emplacement de la ville de Kylemore (Fishing Lake) en 1904; administrateur de la Canadian Northern Prairie Lands Co., avec D.B. Hanna et Hugh Sutherland (Sifton est aussi investisseur dans cette compagnie).

Davin, Nicholas Flood, journaliste; député conservateur fédéral d'Assiniboia-Ouest de 1887 à 1900.

Davis, T.O., député libéral fédéral de la Saskatchewan de 1896 à 1904; nommé sénateur en 1904; contact principal pour les nominations par favoritisme; participe à la cession de Chacastapaysin; organise l'achat de la réserve par un groupe de colons hongrois en 1899; agent immobilier et marchand, magasin à Duck Lake; homme clé de Sifton pour les traitements de faveur; demande à Sifton en 1909 d'inciter Oliver à réduire le loyer les terres à bois de 10 \$ à 5 \$ (AN, archives Sifton, MG 27, vol. 297). Au début de 1898, un débat a lieu au ministère pour déterminer si le nom de

Davis devrait ou non figurer sur la liste des fournisseurs officiels alors qu'il est député fédéral (AN, RG 10, volume 1121; McLean à Sifton, 14 janvier 1898).

Day, Joseph Peter George, nommé agent à Battleford en 1901; originaire du Québec, mais vit dans la région au moment de sa nomination; ancien négociant en bétail de la région de Battleford; libéral militant; démis de ses fonctions en 1912 pour participation active à l'élection de 1911; accepte les cessions de Grizzly Bear's Head-Lean Man, Thunderchild, Moosomin, et prend en main la vente aux enchères de ces terres; négocie la cession de Thunderchild en 1908; négocie la cession de Moosomin en 1909; critiqué par le ministère pour n'avoir pas obtenu l'accord de Moosomin lors de la cession de Thunderchild.

(Peut-être parent du John Frederick Day qui travaillait aussi pour les Affaires indiennes)

Day, Mary J., (mariée à l'agent George Day), achète des terres lors de la vente aux enchères de 1906 de Grizzly Bear's Head-Lean Man.

de Balinhard, William Carnegie, ancien officier de l'armée anglaise, protestant; entré aux Affaires indiennes en 1885, à l'âge de 48 ans; agent à Sarcee avant sa mutation à Edmonton; responsable de la cession de Passpasschase.

de Cazes, Charles (né en France, décède au travail en 1898), devient agent des Indiens en 1890; est peut-être apparenté à Paul de Cazes, parlementaire d'avant la Confédération, né en France, riche propriétaire terrien; déplaît à Oliver qui essaie à deux reprises de le faire renvoyer pour incurie; fait accuser deux Indiens de voies de fait en 1898 (AN, RG 10, vol. 1121); conservateur?; investisseur avec A.A.C. LaRivière dans la Canadian Colonization Company Ltd. en 1882, lorsqu'il réside à Winnipeg; d'après Oliver, ami personnel de A.E. Forget; accepte la cession de Sharphead.

Diehl, C.E., médecin, Valley Junction, en Iowa; mêlé, avec A.S. Porter de Minneapolis, à la tentative de vente de terres de Moose Mountain achetées à Bedford-Jones.

Delmas, père, prêtre oblat servant les Indiens dans la région de Battleford; protagoniste de la cession de Thunderchild en 1908; participe aux pourparlers de la cession de Moosomin en 1909 comme interprète (avec Ralph Pritchard).

Deville, Edouard G.D., arpenteur général du Canada de 1885 à 1924.

Dewdney, Edgar (né en Angleterre en 1835); conservateur; commence sa carrière d'arpenteur en Colombie-Britannique; 1869 - élu à l'Assemblée législative de Colombie-Britannique; 1872 - élu à la Chambre des communes; 1879 - commissaire des Indiens; 1881 - lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest; 1888 - ministre de l'Intérieur; 1892-1897 - lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique.

Propriétaire terrien en Saskatchewan; administrateur en 1885 de la Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railway; vend ses actions en 1888; acquiert des terres à Indian Head par l'intermédiaire de la Qu'Appelle Valley Farm Co.

Douglas, James McCrie, directeur de l'Association libérale d'Edmonton; député libéral fédéral d'Edmonton de 1909 à 1921; associé d'Oliver; commerce d'articles en tous genres; membre du conseil municipal de Strathcona.

Douglas, James Moffat, député fédéral d'Assiniboia-Est de 1886 à 1904; associé de Sifton et de Matthew Millar.

Douglas, Walter D., de Cedar Rapids (Iowa); président de Quaker Oats; administrateur de la Saskatchewan Valley Land Co.

Dowswell, James, Emerson (Manitoba); encanteur en 1903 - terres de Roseau River.

Dowswell, John, Lynedoch (Ontario), achète des terres par soumission à Michel, en 1904.

Dwyer, Patrick Owen, achète des terres à la vente d'Alexander en 1906; profession : Gentleman; adresse : Alberta Hotel, Edmonton.

Edwards, Oliver C., médecin à Regina; frère de W.C. Edwards, député de Russell (Manitoba); libéral; nommé en 1897 médecin traitant des agences de Muscowpetung et Assiniboine, ainsi que de l'école industrielle. Smart lui avait suggéré dans une lettre personnelle du 21 août 1897, à propos de son « projet de candidature » au poste de médecin traitant, de contacter Forget pour qu'il le recommande. Le 26 août, Smart avisait Forget en réponse à sa recommandation du 20 août que la proposition était déjà sur le bureau du sous-ministre (AN, RG 10, vol. 1121). La correspondance susmentionnée montre qu'il avait aussi un petit contrat avec le ministère de la Justice.

Questions posées à la Chambre des communes en 1898 à propos de cette nomination par N.F. Davin, député conservateur; nommé médecin auprès de la Commission de 1900 sur le Traité 8; recommande à Smart, dans une lettre personnelle en 1897, de remplacer Swinford par Gooderham à Touchwood; recommandation rejetée (AN, RG 10, vol. 1121); nommé médecin officiel des agences de Blood et de Peigan en 1901.

Farhni, Christopher, Gladstone (Manitoba); spéculateur foncier; achète des terres à la vente aux enchères de Michel en 1906; vente annulée, terres remises en vente et acquises par J.J. Anderson, gendre de Frank Oliver.

Ferguson, A.D., apothicaire à Wolseley; fournisseur officiel de l'agence d'Assiniboine en 1899.

Finger, Herman, Port Arthur (Ontario); achète des terres à Kahkewistahaw, Côté et Le Pas; devient maire de Le Pas; acheteur associé de William McBrady et Archibald McGillis; président de la Finger Lumber Company de Le Pas. D'après une lettre de T.O. Davis du 7 septembre 1909, il correspond avec Douglas Cameron à propos de droits d'exploitation forestière; Cameron est un des partenaires de Sifton (AN, archives Sifton, MG 27, vol. 297).

Fischer, Fred (né en 1858 à Toronto), agent à Le Pas; témoin de la cession de 1906; greffier de l'agence de Pelly en 1904; adjoint de Carruthers pour la cession de Côté.

Forget, Amadeus Emmanuel (né en 1847 au Québec), greffier du Conseil des Territoires du Nord-Ouest de 1876 à 1888; commissaire adjoint des Indiens de 1888 à 1895; commissaire des Indiens de 1895 à 1898; lieutenant-gouverneur en 1898; participe à la cession de Sharphead; embauche le colonel Allan McDonald comme agent spécial de 1898; achète des terres aux ventes de Pasqua.

Frank, William, agent d'immeuble, McArthur Building, Winnipeg; achète le plus gros lot des ventes de Key/Keeseekoose; achète aussi des terres à St. Peter's; partisan libéral; associé politique de Sifton.

Fraser, A.C., homme d'affaires de Brandon : A.C. Fraser and Co., mercerie; succède à Sifton comme député provincial de Brandon-Nord; co-investisseur avec Sifton, Smart et White dans la Sun Printing and Publishing Co.; libéral; pousse Sifton le 26 novembre 1906 à réintégrer le Cabinet (AN, MG 27, II D 15, vol. 296).

Fraser, A.J., nommé agent des terres du Dominion à Lethbridge en 1900.

Fraser, Angus W., membre de Perkins, Fraser et Burbidge; associé de Sifton; en 1904, acquiert une concession de terres de la Saskatchewan and Western Railway, au Manitoba, par l'intermédiaire de la « Saskatchewan Valley and Manitoba Railway »; il la revend à la Saskatchewan Valley and Manitoba Land Co. (voir à ce sujet le chapitre sur les compagnies de terres et de colonisation); actionnaire de la Saskatchewan Valley and Manitoba Land Co., 1907; est avisé de la vente de terres de Crooked Lakes en 1908.

Gallinger, Claude, Crafts and Lee Land and Business Exchange (aussi connue sous le nom d'Alberta Land Company, avec une succursale à Wahpeton au Dakota du Nord); propose, en 1905, d'acheter des terres de Michel invendues en 1904; Oliver les lui vend presque.

Gibbons, James (né en Irlande), a vécu aux États-Unis où il est chasseur d'Indiens mercenaire, trafiquant d'alcool et mineur; devient marchand de spiritueux à Edmonton; président de l'Association libérale d'Edmonton au moment de sa nomination comme agent en 1898 à l'agence d'Edmonton; nommé à la demande instante d'Oliver; ami du commerçant John A. McDougall; responsable de la cession d'Enoch en 1902; responsable de la cession de Michel en 1903; participe à la cession d'Alexander en 1905; essaye d'obtenir la cession de 1906.

Ginn, John, C., instructeur agricole à Roseau River de 1898 jusque vers 1910; participe à la perception des arriérés; employé par la réserve au moment de la cession.

Chargé par l'inspecteur Marlatt des tâches de secrétariat, étant donné que l'instructeur agricole est illettré; à l'agence de Roseau River les Indiens sont censés payer les instructeurs grâce à la vente de leurs produits, pratique dont Marlatt se plaint en raison de l'engagement excédentaire au titre du

salaire de Ginn en 1899; il demande à Sifton d'assumer cette partie du salaire (AN, archives Sifton, MG 27, D II 15; C489, correspondance Marlatt).

Gooderham, John Hamilton (né en 1857 en Ontario), première nomination comme instructeur agricole en 1879; inspecteur agricole à Muscowpetung; greffier, agence de Touchwood, 1900 (Walter Scott, député libéral, intervient sans succès en 1900 pour faire augmenter son salaire : AN, RG 10, vol. 3772, dossier 34984); agent des Indiens, Peigan, à la fin de 1903; muté à l'agence de Blackfoot en 1907; participe à la cession de Blackfoot en 1910; suspendu brièvement en 1914, soupçonné d'activités partisans.

Gooderham, George Hamilton (né en 1889 dans la réserve de Poorman en Saskatchewan, fils de John Hamilton), agent des Indiens, Blackfoot, 1920, à la mort de son père.

Gordon, John, négociant, agence de Le Pas. Quand Pedley autorise la cession, en 1906, il précise que la terre de Gordon doit être exemptée; en vertu des conditions de la cession de Le Pas, il est autorisé à acheter des terres cédées.

Gordon, Ironsides, and Fares, créée par James T. Gordon qui est déménagé de l'Ontario au Manitoba en 1879 et ouvre une entreprise d'exportation de bois, de bovins et de blé en 1893; prend son nom actuel en 1902 et ouvre des succursales dans la plupart des centres de l'Ouest; plus gros exportateur de bovins du monde en 1906; partie prenante au bail de McEwan/Ryan de la réserve de Blood, étant devenu leur partenaire.

Graham, William, marchand à Morley; libéral; ami du révérend John McDougall; fournit de la viande de boeuf au ministère au début du siècle.

Graham, William Morris (né à Ottawa en 1867, fils de James Flemming Graham), son père est surintendant au Manitoba; commis à Birtle, puis au bureau du commissaire des Indiens en 1885; à Regina, commis d'entrepôt; promu agent de File Hills lors de la réorganisation de 1897; l'agence de File Hills fusionne avec celle de Muscowpetung en 1901 pour devenir l'agence de Qu'Appelle; devient en février 1904 inspecteur de l'agence de Qu'Appelle; 1918 - commissaire des Indiens basé à Regina; départ à la retraite en 1932.

Grain, O.I., médecin à Selkirk; coroner du Manitoba; conservateur; participe aux discussions sur la cession de St-Peter's à la demande d'Hector Howell.

Grant Frederick W., avocat, libéral et homme d'affaires de Midland, en Ontario; associé à son frère, George D. Grant, député fédéral de 1903 à 1908 et qui a peut-être utilisé de son influence auprès de Sifton pour aider F.W. à acheter des terres indiennes dans la Baie Georgienne, en 1905, à très bon prix; achète des terres à Alexander, Michel, Samson-Bobtail et Moosomin-Thunderchild; à l'occasion associé de William Preston qui est en relation d'affaires avec J. Playfair et qui achète aussi des terres aux ventes de Samson, Louis Bull et Bobtail; associé de Sir William Mulock, homme d'affaires, qui apparaît régulièrement dans les archives Sifton et qui a été ministre de l'Intérieur

suppléant pendant l'absence de Sifton en 1903; très proche associé du négociant en bois de Midland et député libéral Manley Chew qui réclame dès 1896 des droits de coupe de bois en face de l'île de Beckwith et qui a peut-être obtenu un permis sans cession (AN, RG 10, vol. 1118) (George Chew, frère de Manley, est reçu en audience par Sifton en novembre 1903); semble aussi avoir eu une affiliation avec J.R. Miller de Toronto - se faisait envoyer des renseignements aux soins de Miller, selon la correspondance personnelle de Roland Wright; est avisé de la plupart des ventes de terres; mars 1906: McLean envoie le plan et la description des terres d'Alexander et promet les descriptions de celles de Pasqua (AN, RG 10, vol. 1127).

Grant, William S. (né en Irlande en 1845), nommé agent des Indiens en 1884 à l'agence d'Assiniboine; remplacé par Aspdin en 1901; muté à Hobbema; revient à l'agence d'Assiniboine en 1906 à la mort d'Aspdin.

Greenshields, J.N. (né en 1853), avocat, conseiller en chef de Louis Riel; investisseur; libéral; associé à David Russell dans la Saskatoon and Western Land Co.

Griffin, Frederick T., 1900 - Succède à L.A. Hamilton comme commissaire des terres du CPR.

Halcrow, Gideon, gérant du magasin de la Compagnie de la Baie d'Hudson de Le Pas; juge de paix pour l'affidavit de la cession de Le Pas en 1906; autorisé à acheter les terres cédées conformément aux conditions de la cession.

Halpin, Herbert Ross (né en Irlande en 1854); arrive à Fort Garry en 1872, employé de la Compagnie de la Baie d'Hudson; greffier des agences de Calton et Pelly; greffier de l'agence de Moose Mountain en 1895; responsable agricole à Moose Mountain en 1897; son frère Charles de la Liberal Printing Co., de Portage, fait des démarches auprès de Sifton pour qu'il le garde malgré la réorganisation, avec J.G. Rutherford; sanctionné pour inconduite en septembre 1900 (AN, RG 10, vol. 114; McLean à Laird); renvoyé en 1901.

Halsey, Nicoll, de Chicago, Illinois; vice-président de la Western Canada Colonization Co.; principal spéculateur à la vente aux enchères de Crooked Lakes en 1908.

Hanna, David Blythe, arrive d'Écosse au Canada en 1882; emploi à la Manitoba and North Western Railway; premier Surintendant de la Lake Manitoba Railway and Canal Co.; agent en chef des opérations de la nouvelle compagnie de chemin de fer Canadien du Nord; vice-président de la Canadian Northern Prairie Land Co. à partir de 1904; investisseur dans le Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railways et dans la Saskatchewan Valley and Manitoba Land Co. et sociétés affiliées; devient président du Chemin de fer Canadien du Nord en 1918 quand Mackenzie et Mann démissionnent.

Haslam, J. Heber, spéculateur foncier installé Jackson Street, à Minneapolis, qui achète et vend des terres du CPR après 1901, principalement à Assiniboia, au sud de Weyburn.

Hastings, George, négociant en céréales de Winnipeg; acquiert des terres à Carry the Kettle.

Hathaway, George, commerçant de Chicago; achète des terres de D.H. Hudson en 1911 provenant de la cession de Fishing Lake (avec McKinnon).

Heap, Frederick, avocat à Selkirk avec son père, James; stage au cabinet Macdonald, Tupper, Phippen et Tupper, lequel veille apparemment aux intérêts fonciers de Sifton; association d'affaires avec J.O. Lewis, éditeur et agent des Indiens à St-Peter's, y compris dans l'immobilier; courtier en certificats d'argent.

Herron, John (marié à Ida Lake), éleveur à Pincher Creek en Alberta; élu à la Chambre des communes en 1904 et 1908; conservateur.

Hewitt, John T., avocat de Brantford (Ontario); achète des terres de Key-Keeseekoose et de la RI 100A de Cumberland. (Il y aussi un certain révérend W.J. Hewitt, méthodiste, qui essaie d'obtenir le poste d'inspecteur à Calgary en 1886.)

Howard, John, de Winnipeg; offre d'acheter la réserve de Roseau River et de la coloniser, en 1901.

Howe, Georges, beau-père d'A.D. McRae de Davidson et McRae de Minneapolis; investisseur dans des concessions forestières avec D.C. Cameron en 1907 (associé de Sifton), et aussi dans la Saskatchewan Valley and Manitoba Land Co. (AN, archives Sifton, MG 27, II D 15, vol. 296).

Howell, Hector, libéral, avocat et organisateur de Winnipeg; membre pendant un certain temps d'Howell, Hudson, Ormond et Marlatt [Fishing Lake]; aussi d'Archibald, Howell et Cumberland; dirige la commission chargée par Sifton en novembre 1906 d'étudier les revendications territoriales de la bande de St-Peter's; juge en chef, Cour d'appel du Manitoba, 1906.

Horne-Payne, R.M., principal investisseur de la British Empire Trust Co. (voir l'annexe D sur les investissements de Sifton); vend des obligations du CFCN à Londres vers 1902.

Hudson, D.H., marchand de papier de Winnipeg; achète la majorité des terres cédées de Fishing Lake en 1910; est peut-être apparenté aux Hudson du cabinet Hudson, Ormond et Marlatt, chargé de certaines des transactions.

Hugonard, Père J., prêtre oblat de Qu'Appelle; directeur de l'école industrielle de Qu'Appelle à partir de 1884; Sifton enquête sur certaines accusations portées contre lui en 1900 - raisons inconnues; témoin aux cessions de Muscowpetung et Pasqua.

Hunter, Thomas, encanteur de Regina pour les ventes de Muscowpetung.

Jackson, Samuel, inspecteur pour Lake Winnipeg, de 1902 à 1904; libéral; sa femme est la cousine germaine de Sifton; agriculteur; presse Sifton de lui trouver un poste au gouvernement; élu député fédéral libéral de Selkirk en 1904; nommé au service d'inspection de Lake Manitoba en 1909.

Jackson, Thomas Wesley, agent des terres du Dominion et agent d'immigration à Qu'Appelle vers 1882; élu député de Qu'Appelle à la Chambre des communes en 1886; président du Wood Mountain and Qu'Appelle Railway, en 1886, avec l'ancien agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson, Archibald McDonald; administrateur de la Qu'Appelle and Long Lake Land Co.

Johnson, C.J., greffier de l'agence de Battleford qui participe à la cession de Moosomin.

Jones, W.E., greffier au bureau ministériel de Regina; premier agent de Pelly en 1888; muté à Carlton en 1900 sur l'avis de l'agent Markle de Birtle et du marchand libéral E.A.W.R. McKenzie. Est peut-être le W.E. Jones embauché par la Qu'Appelle and Long Lake Land Co. pour vanter les terres de la compagnie aux candidats à l'immigration à Winnipeg, vers 1882.

Jowett, John William (né en Angleterre), nommé en 1886 greffier au bureau du commissaire de Regina; contemporain d'A.E. Lake, Henry Carruthers, William Graham, James J. Campbell; greffier à la vente de Blackfoot en 1911 à titre de greffier intérimaire de l'agence; greffier administratif de l'agence de Crooked Lakes en 1897, de l'agence de Blood en 1903.

Kane, M.J., dirige la Kane Land Co. de Battleford; fait des offres répétées d'achat de terres à Grizzly Bear's Head-Lean Man.

Kenaston, F.E., dirige la Minneapolis Threshing Machine Company; associé à un consortium de vente de terres du Northern Pacific aux États-Unis; administrateur de la Saskatchewan Valley Land Company et de la Saskatchewan Valley and Manitoba Land Co.

Kenning, W.A., Winnipeg, courtier immobilier et financier; achète des terres aux ventes de Moosomin-Thunderchild de 1909 avec George Stewart; achète des terres à Crooked Lakes en 1908 en association avec Thomas D'Arcy McGee, W.J. Kenning de Guelph, Georges Henry Stewart de Winnipeg (Stobart Sons and Co.).

Key, chef, chef de la bande de Key au moment de la cession de 1909.

Kirby, Augustus, achète des terres à Muscowpetung en 1909; adresses à Dallas (Texas Mouline Plow Co.) et à Winnipeg et Regina (Canadian Mouline Plow Co.); avocat. (Était-il parent du Lafayette O. Kirby de Hibbing, au Minnesota, gérant de bande qui avait des actions dans la Quill Plains Land Co. en 1909?)

Kitchemonia, signe l'affidavit pour la cession de Keeseekoose en 1909.

Lafferty, James Delamere, médecin à Calgary; achète des terres à la vente de Peigan, dont certaines avec George Ross, avocat; libéral, associé d'Oliver; nommé par Oliver médecin traitant des réserves du sud de l'Alberta tout en conservant son cabinet privé; nomination contestée à la Chambre le 12 février 1909, pour favoritisme libéral, par le conservateur W.J. Roche.

Laird, David (né en 1833 à l'Île-du-Prince-Édouard, fils d'Alexander Laird et de Janet Orr, décédé en janvier 1914), libéral; de 1873 à 1876, ministre de l'Intérieur et surintendant général des Affaires indiennes; négociateur pour le Traité 4; lieutenant-gouverneur des T.N.-O. de 1876 à 1881; négocie en 1877 le Traité 7; commissaire des Indiens de 1898 à 1909; 1909-1914, conseiller spécial du SGAAI à Ottawa; responsable des cessions d'Ocean Man et de Pheasant Rump en 1901; tente de persuader la bande de Roseau River de céder ses terres en 1902; conseille la prudence à propos de la cession de Michel; s'oppose à la cession de Crooked Lakes pour des raisons économiques; s'oppose à la proposition de cession de Swan Lake en 1902 parce que le prix du terrain ne peut qu'augmenter; conseille la prudence à propos de la cession d'Alexander; n'est pas écouté par McKenna à propos des terrains pour une emprise et une gare à Le Pas, mais aide Marlatt à fixer les conditions de cession pour un emplacement de ville; pousse à la cession de Muscowpetung et Pasqua; responsable de la cession de Côté en 1905; écarté des discussions concernant la cession de St. Peter's en 1907; dénonce la cession de la réserve de Bobtail en 1901; déconseille la cession du total des terres des réserves des bandes de Moosomin-Thunderchild en 1906; responsable de la cession de Thunderchild en 1908.

Laird, D.H., avocat de Winnipeg; membre du cabinet Munson et Allan, avocats du Chemin de fer Canadien du Nord vers 1905; gendre de David Laird.

Laird, F.H., résident de Dresden, en Ontario; achète des terres par soumission en 1904, à Michel, avec son frère T.E. Laird; un parent, C.T. Laird, habite à Spruce Grove, près des terres cédées.

Laird, Harold (fils de David Laird), greffier à Lesser Slave Lake, 1910.

Lake, Arthur Edward (né à Manchester, Angleterre, en 1861), greffier à Regina en 1886; muté à Edmonton en 1891; greffier de l'agence d'Edmonton jusqu'en 1900; devient agent suppléant après le décès de de Cazes; fait une demande d'emploi, mais ne l'obtient pas, le poste étant confié à quelqu'un d'autre pour des raisons de favoritisme politique; est sans doute le frère de:

Lake, Richard S. (né à Preston, Angleterre, en 1860); fermier à Grenfell; élu député conservateur de Qu'Appelle en 1904 et 1908; membre de l'Assemblée législative territoriale, 1898-1904; conteste avec virulence les politiques de Oliver à la Chambre des communes; membre de l'association territoriale des producteurs de céréales : insiste pour obtenir la cession des terres de Pasqua et d'autres réserves avoisinantes.

Lamont, John Henderson, avocat à Regina; juge à la Cour suprême de la Saskatchewan; a exercé un certain temps à Prince Albert, comme procureur de la Couronne, vers 1907; est à une époque député libéral à l'Assemblée des T.N.-O.; député à la Chambre des communes en 1904, démissionne

en 1905 pour faire partie du gouvernement provincial comme procureur général de la Saskatchewan de 1905 à 1907; achète des terres lors des ventes de Moosomin et Thunderchild; acquiert des terres lors des ventes de Chacastapaysin; avocat en 1905 pour la Canadian Prairie Lands Co., dans laquelle Sifton a investi; est apparemment connu de T.O. Davis et de Sifton.

Lamont, Joseph L., habite à Whitewood en 1902 et signe une pétition pour demander instamment la cession des terres de Crooked Lakes; encanteur aux enchères de Crooked Lakes en 1908.

LaRivière, A.A.C., député fédéral de Provencher - conservateur; fait de nombreuses démarches pour obtenir la cession des terres de la réserve de Roseau River; travaille dans un bureau des terres du Dominion avant d'occuper une charge publique; en 1882, investit dans la Canadian Colonization Co. Ltd., conjointement avec Charles de Cazes, qui devient plus tard agent des Indiens à Edmonton; en 1905, commissaire à l'Immigration pour le Manitoba.

Lash, John Bean (né en 1847 à Terre-Neuve, décédé en 1906), nommé greffier à McLeod en 1883; agent à Duck Lake en 1885; par la suite, agent à Muscowpetung; fait l'objet de plaintes de la part des Indiens; ancien agent de police; cousin de l'avocat et financier Zebulon A. Lash; ce dernier fournit des cautionnements; en septembre 1898, sur la suggestion de Forget, devient secrétaire de Laird, le nouveau commissaire, à Winnipeg; évalue les terres des réserves de Moose Mountain en 1901; discute des cessions de Crooked Lake avec les bandes en 1904; passe plusieurs semaines, pendant l'été 1905, avec Z.A. Lash (AN, RG 10, vol. 3726, dossier 24888); aux côtés de McDougall, rencontre les Indiens de Fishing Lake en 1905, pour discuter d'une cession; participe aux négociations entourant la cession de la réserve de Fishing Lake.

Lash, Miller (fils de Z.A. Lash), avocat; vice-président de la CBIC; administrateur de la National Trust Co., de la British American Land Co., de la York Land Co.; exerce avec Blake, Lash, Anglin et Cassels.

Lash, Zebulon A. (né à Terre-Neuve en 1846), avocat; sous-ministre de la Justice de 1872 à 1876; associé de Blake, Anglin, Lash and Cassels (Edward Blake est ancien ministre de la Justice libéral); administrateur de nombreuses compagnies; avocat principal du Chemin de fer Canadien du Nord à partir de 1902; nombreux investissements, notamment dans l'empire Mackenzie-Mann; acquiert le contrôle, conjointement avec Osler, Hammond et Nanton, ainsi que D. McInnes, de la Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railroad, en 1906.

Leckey, Thomas, employé de l'entreprise Champagne, Speers et Simpson à Battleford; encanteur de la vente de Grizzly Bear's Head-Lean Man en 1908; encanteur de la vente de Moosomin-Thunderchild en 1909; encanteur de la vente de Swan Lake-Tramping Lake en 1910.

Lewis, James O., agent à Clandeboye, participe à l'obtention de la cession de St. Peter's; ancien rédacteur en chef du *Selkirk Journal*; propriétaire et rédacteur en chef du *Selkirk Expositor*; agent d'immeuble; organisateur libéral principal, Selkirk, 1896, 1900 et 1904.

Logan, Robert (né en 1853 à Paris, en Ontario), nommé agent en 1905 pour remplacer S. Swinford, à l'agence de Portage la Prairie; agent de Roseau River, en 1909, qui commence à percevoir les arriérés de paiement; agent à Swan Lake lors de la cession de 1908, est témoin de la cession, perçoit les paiements également; au début de 1909, une question est soulevée à la Chambre des communes parce que Logan a vendu du bétail au ministère en 1908, réalisant ainsi un bénéfice personnel; congédié en 1915.

Magrath, Charles Alexander, arpenteur topographique; quitte l'Ontario pour le Nord-Ouest en 1880; député conservateur à l'Assemblée législative des T.N.-O., puis élu à la Chambre des communes en 1908 comme député de Medicine Hat; agent des terres - Alberta Railway and Coal Co.; directeur de la Canada North West Irrigation Co.

Mann, George Gwynne (né en 1843 à Bowmanville, Ontario); remplace Quinn comme agent à Onion Lake en 1886; se rend ensuite à Saddle Lake puis à l'agence d'Hobbema en 1906; s'occupe des cessions de Samson et de Bobtail, aux côtés du révérend John McDougall.

Markle, John A. (né en 1851), de Waterloo, Ontario; agent par intérim à Birtle en 1883; nommé officiellement en 1886; pose sa candidature en 1895 au poste de surintendant des agences des Indiens au Manitoba.

John Thunder, de Pipestone Sioux, écrit en mars 1900 pour demander si Markle sera muté ailleurs; fait une excellente recommandation à son sujet, sur le plan personnel et en tant qu'agent; se fait dire qu'il n'est pas prévu de le muter. Markle est muté en juillet 1900 (AN, RG 10, vol. 3746, dossier 29628-1).

Agent à Blackfoot en 1900; promu au poste d'inspecteur des agences des Indiens à Calgary en 1904; cession d' Alexander, 1905; cession de Michel, 1906; cession de Peigan, 1909; cession de Blackfoot-Siksika, 1910.

Sifton communique avec un certain M.C. Markle à Shoal Lake, au Manitoba, en 1903 relativement au Parti libéral; s'agit-il d'un parent de John Markle?

Marlatt, Samuel Reid (né vers 1853, près de Oakville, Ontario), homme d'affaires libéral de Portage la Prairie - actif en politique municipale; nommé à la fonction publique en 1897; cautionnement fourni par Robert Watson, député fédéral de Yorkton et John Gunion Rutherford, député fédéral (voir Rutherford); inspecteur au service d'inspection du lac Manitoba, 1897; en 1902, le service d'inspection prend de l'expansion et englobe l'agence Birtle; responsable de la cession à Roseau River en 1903; responsable de la cession de l'emplacement de la ville de Le Pas, en 1906, après avoir fait une recommandation contraire; reçoit du courrier aux soins de la North West Fish Company, désignée dans l'acte de cession de Le Pas comme acheteur agréé; tient des rencontres préliminaires avec les Indiens de Swan Lake concernant une éventuelle cession des terres; démissionne en avril 1907.

Marlatt, E.W., avocat - Hudson, Ormond, and Marlatt, à Winnipeg; s'occupe des achats de D.H. Hudson à Fishing Lake.

Marsh, George Terry, premier emploi comme agent d'immeuble à Winnipeg; agent pour la Qu'Appelle and Long Lake Land Co., Winnipeg en 1882, Regina en 1886 - aux côtés de Gilbert Pugsley; Plus tard, après 1900, agent et avocat de la Land Corporation of Canada.

Marsh, George W., avocat - Marsh and Marsh, Toronto; l'un des trois avocats à avoir présenté des soumissions de Toronto pour l'achat des terres de Moose Mountain, 1901.

Martineau, H., agent à Portage la Prairie, 1898; libéral; Canadien français; recommandé par Forget pour le poste d'agent à Edmonton en 1898; n'est pas nommé.

Masten, C.A., avocat à Toronto - Masten, Warren, Star and Spence; avocat de Clifford Sifton, au début du siècle; co-investisseur dans des entreprises, par ex. la Canadian Investment and Brokerage Co.; administrateur du *Manitoba Free Press* vers 1898.

Matheson, J.R., demande du travail dans une école industrielle? (AN, RG 10, vol. 1118); par la suite (1896) travaille apparemment à l'école de Battleford.

Matheson, D^r John Sutherland (frère de R.M. Matheson), commerçant à Brandon; achète des terres à Carry the Kettle.

Matheson, R.M., avocat à Brandon; prend des dispositions pour présenter des Indiens à l'Exposition de 1897; se heurte au refus de Markle, agent à Birtle (AN, RG 10, vol. 1120, lettre de Smart à Matheson du 14 juillet 1897); actionnaire dans la Brandon Fire Insurance Co.; actionnaire, conjointement avec Sifton, dans la Canadian Guaranty Trust Co.; investisseur dans la librairie Warner's Ltd; correspond fréquemment avec Sifton.

Matheson, W., de Brandon; Brandon Machine Works; recommandé par Sifton aux Travaux publics le 4 décembre 1897, pour des contrats préférentiels (AN, MG 27, archives de Sifton, correspondance, vol. 14 juillet 1897 - au 1^{er} décembre 1898).

Matheson, William A., marchand de céréales à Winnipeg; achète des terres à Carry the Kettle.

Maxwell, Joseph, fermier, New Rockford, Dakota du Nord; achète beaucoup de terres lors de la vente de Peigan en 1909.

McArthur, James, de Prince Albert; figure sur la liste des fournisseurs officiels du Parti libéral pour le ministère, 1898 (AN, RG 10, vol. 1122); devient agent à Carlton, basé à Prince Albert, avant 1903, année où il est muté à Duck Lake.

McArthur, Xavier James, interprète lors des réunions de 1901 pour la cession des terres de Pheasant Rump - Ocean Man; sa version du déroulement des réunions diffère considérablement de celle du commissaire Laird.

McBrady, William, avocat de Port Arthur, Ontario; associé à Herman Finger dans l'achat des terres des réserves de Côté et de Kahkewistahaw.

McCull, Ebenezer, inspecteur des agences des Indiens, au Manitoba, jusqu'à sa mort en 1902 (?)

McCraney, George E., avocat, Prince Albert et Rosthern; député fédéral libéral de Saskatoon, 1906, 1908 et 1911; avocat de A.J. Adamson; insiste en vue d'obtenir les cessions de Moosomin - Thunderchild; reçoit un avis de vente des réserves des Grizzly Bear's Head - Lean Man; administrateur de la Western Trust Company, aux côtés de Adamson, D.H. McDonald, Turiff et Ross.

McDonald, Col. Allan, ancien officier de la milice et employé de la Compagnie de la Baie d'Hudson; agent du Traité 4 (1877) et ensuite de Crooked Lakes; se prononce contre les cessions de Crooked Lakes en 1885-1886 et en 1891, pour des raisons économiques; prend sa retraite en 1897; reste au service de Forget en tant qu'agent spécial; fait enquête sur des questions touchant le personnel, par exemple le cas de Charles de Cazes à Edmonton; fait intervenir Hayter Reed pour trouver un emploi à son fils au CPR, en 1896 (AN, RG 10, vol. 1118).

McDonald, Allen H., achète des terres lors de la vente par appel d'offres à Michel, en 1904, de concert avec Andrew McDonald et les frères Laird de Dresden, en Ontario.

McDonald, D.D., ministre anglican, Battleford; participe aux cessions de Thunderchild et Moosomin.

McDonald, Donald Hogarth (frère de John Archibald McDonald), commerçant et agent immobilier à Fort Qu'Appelle; vend des terres à W.M. Graham; administrateur, Western Trust Co.; député à l'Assemblée législative des T.N.-O. de 1896 à 1902; a également une adresse à Winnipeg; libéral; manifeste un intérêt pour les terres de Pasqua; administrateur de la Saskatchewan Valley Land Co. et de la Sask. Valley and Manitoba Land Co.; ami proche et associé de James A. Smart - participe au plan en vue d'établir des colons juifs roumains près de Balcarres, en 1901, où McDonald profite d'un contrat d'approvisionnement des pionniers.

McDonald, John Archibald (frère de D.H. McDonald), banquier, Fort Qu'Appelle; achète des terres à Muscowpetung en 1909 - les revend; élu député de North Qu'Appelle à l'Assemblée législative de la Saskatchewan.

McDougall, John, missionnaire méthodiste à Morley, Alberta; fils du missionnaire George McDougall qui a établi une mission à Morley en 1873; fait des travaux préliminaires pour informer les Indiens des négociations prochaines entourant le Traité 7; dès 1896, informe Reed au sujet des problèmes liés aux employés en Alberta (AN, RG 10, vol. 1118, Reed à Forget, 9 avril 1896); Reed l'engage comme agent; a également des liens avec le cabinet Blake, Anglin, Lash et Cassels (voir AN, RG 10, vol. 1120; Scott à Harvey, 6 février 1897); d'après une question posée à la Chambre en 1906, il est envoyé en Grande-Bretagne pendant trois mois en tant que délégué spécial en matière

d'immigration; fait également enquête sur les revendications territoriales des Doukhobors; responsable des cessions de Bobtail et Samson, 1909; recruté par le ministère pour faire des recherches sur des problèmes liés au personnel en Alberta; recruté par Oliver en 1905 pour négocier des cessions dans les Prairies : les réserves de Blood, Stonies et Sarcee en Alberta; les réserves de Côté, Fishing Lake et Montreal Lake en Saskatchewan et Swan Lake au Manitoba; négocie à Fishing Lake, à Côté en 1905, puis à Swan Lake; fait enquête sur des plaintes à St. Peter's, pour le compte de Oliver, en 1910; ne trouve aucun motif de mécontentement, selon son rapport.

McDougall, John A., commerçant à Edmonton; ami de Frank Oliver, libéral; achète des terres par soumission à Stony Plain; négociant en certificats d'argent des Métis; de concert avec son associé Secord, obtient un contrat d'approvisionnement pour le Traité 8; investisseur dans le *Edmonton Bulletin*.

McDougall, S. et McDougall, A.L., entrepreneurs de Fort William en Ontario, O'Brien, Fowler and McDougall Brothers; acheteurs lors de la vente de Muscowpetung en 1909.

A.L. McDougall est ingénieur civil à Ottawa et acquiert des terres à Crooked Lakes. Il y a également un A. McDougall de Percy, Assiniboia, dont les soumissions pour acheter des terres à Ocean Man - Pheasant's Rump ne sont pas retenues.

McGee, Thomas D'Arcy, peut-être minotier à l'emploi des Affaires indiennes aux agences d'Onion Lake et de Saddle Lake, muté à l'agence d'Edmonton en 1900; Frank Oliver écrit en 1899 pour obtenir une augmentation de salaire pour lui, laquelle est approuvée (AN, RG 10, vol. 1122); en 1900, le lord-évêque Legal de St. Albert le recommande pour un poste d'agent à Onion Lake (AN, archives Sifton, MG 27, 4 janvier 1901; vol. 3 avril 1900 - 6 mai 1901); en 1900, le secrétaire Carruthers l'accuse de chercher à le faire renvoyer; achète des terres lors des ventes à Moosomin-Thunderchild en 1909; achète des terres pour le compte de Thomas Ryan Brothers, Winnipeg (bottes et chaussures) lors des ventes de Crooked Lakes en 1908; associé à W.A. Kenning.

McGibbon, Alexander, commerçant de Montréal; conservateur; responsable du service d'inspection de Qu'Appelle en 1897, mais auparavant inspecteur pour la Saskatchewan; responsable du service d'inspection de Calgary au départ de Wadsworth en 1902; décédé en 1904.

McGirr, William, engagé comme greffier à l'administration centrale, 1883; devient secrétaire particulier, 1891; est rattaché au service interne en 1893; est envoyé en 1896 à St-Peter's pour faire enquête sur les litiges entourant les terres.

McIver, John, écrit du bureau d'un agent des Indiens à « McIver, P.O. », en avril 1909, pour s'informer sur certaines ventes de terres - demande les prix au secrétaire McLean et reçoit une trousse d'information; achète des terres à Cape Crocker (Ontario); est peut-être l'agent inscrit pour les Indiens de Cape Crocker en 1900.

McKenna, J.A.J., expérience de journaliste; nommé aux Affaires indiennes en 1887, secrétaire de J.A. Macdonald à l'époque où ce dernier est surintendant général; devient secrétaire particulier du

ministre Sifton en 1897; commissaire au Traité 8 en 1899; nommé en mars 1901 à la Commission des Métis - on lui reproche d'avoir entendu des témoignages partiels, d'avoir accéléré les revendications et encouragé des spéculateurs de certificats d'argent comme Alloway en leur fournissant des renseignements; nommé commissaire adjoint aux Indiens en 1901; à ce titre, participe activement aux procédures de cession (appuie notamment l'expansion des chemins de fer); appuie et recommande la cession de Enoch; appuie et recommande les cessions d'Ocean Man et de Pheasant Rump; appuie et recommande la cession d'Alexander en 1905; appuie et recommande la cession de la réserve des Grizzly Bear's Head-Lean Man en 1905; participe à la cession de Fishing Lake en 1907; participe aux discussions entourant les cessions de Crooked Lakes de 1902 à 1904, en conseillant la prudence; négocie, en 1904, les conditions essentielles de la cession des terres de Côté destinées à la construction d'une ville; présent lors de la cession des terres de Côté en 1904; en 1905-1906, sert d'agent de liaison entre le CFCN et la bande de Le Pas au sujet de l'emprise et de la cession des terrains destinés à la ville; pendant qu'il occupe les fonctions de secrétaire de Sifton, en avril 1900, il écrit à William Graham à l'agence de Qu'Appelle au sujet des points suivants : visite prochaine à son agence, pour voir où en est la liquidation de « mon affaire » à Qu'Appelle. McKenna est accompagné de son fils lors de ce voyage (AN, archives Sifton, MG 27, 24 avril 1900, correspondance, vol. 3 avril 1900 - 6 mai 1901).

McKenzie, Ernest C., avocat, Toronto; l'un des trois avocats de Toronto qui font une offre sur les terres de Moose Mountain.

McKenzie, E.A.W.R. (né dans la région de Pelly), commerçant, Yorkton; fournisseur officiel des Libéraux; dépose une plainte au sujet de l'agent Jones à Pelly - écrit à Sifton en 1899 (AN, RG 10, vol. 1123); se plaint au sujet des ventes de terres à Côté en 1908 sous la responsabilité de Graham; est nommé agent des Indiens à Pelly en 1925.

McKenzie, R.S., agent à Duck Lake, congédié en 1900 pour impopularité; est muté à l'agence de Pelly.

McKinnon, John, entrepreneur forestier basé à Winnipeg.

McKinnon, Myron R., achète les terres de Fishing Lake à D.H. Hudson en 1911; commerçant de Chicago.

McKinnon, W.J., achète les terres de Fishing Lake à D.H. Hudson en 1911; demeure à Quill Lake et occupe un poste de directeur général de la Farm and Land Co. de Fishing Lake.

McLean, J.D. (né en 1855 au Nouveau-Brunswick), nommé au ministère de l'Intérieur en 1876 - désigné responsable des ventes de terres; auparavant, travaille aux côtés de Samuel Bray dans l'arpentage; en 1887, nommé greffier responsable des Terres et des Forêts; secrétaire au ministère des Affaires indiennes, nommé greffier en chef en janvier 1897. Responsable de la correspondance entre les bureaux locaux et l'administration centrale au cours de cette période; remplace le SGAAI en son absence (est habilité à le faire au début de 1898).

McLean, James Keachie (né en 1851 à Galt en Ontario, décédé en 1913), entre aux Affaires indiennes en 1904 en tant que second greffier; muté au service extérieur en 1905; relève de Samuel Bray (voir AN, RG 10, vol.3084, dossier 276020); service intérieur, 1908; responsable de la subdivision de la réserve Alexander après la cession de 1905, établit les mises à prix; responsable de la subdivision de la réserve de Grizzly Bears's Head-Lean Man en 1905, établit les mises à prix; responsable de la subdivision de Carry the Kettle, 1905, établit les mises à prix; subdivision des terres de Michel en 1906, de Samson et Bobtail, de Muscowpetung, de Peigan. Dans ces trois derniers cas, il fournit également la liste des personnes auxquelles envoyer des avis de vente.

McLean, Simon J., économiste politique, Université de Toronto; à la suite de son rapport de 1902, un organisme indépendant de réglementation des chemins de fer est créé; grâce à ce rapport, il est nommé à la Commission des chemins de fer en 1908; achète des terres à Muscowpetung en 1909, tandis qu'il siège la Commission.

McNider, C.H., de Chicago et Mason City, Iowa; principal acheteur des terres de Crooked Lakes en 1908; associé à Nicoll Halsey, à la Western Canada Colonization Co. et à la North West Land and Trust Co.

McCreary, William, libéral; maire de Winnipeg; devient commissaire à l'immigration à l'époque de Sifton; associé de Sifton. Voir St-Peter's : gagne les élections de Selkirk en 1900 - essaie d'obtenir la cession de cette réserve.

McRae, Alexander D. (marié à la fille de George Howe; sa soeur est mariée à A.D. Davidson); originaire de Glencoe en Ontario, il travaille dans le secteur bancaire aux États-Unis; administrateur de la Canadian and Western Lumber Company, de la Columbia River Lumber Co.; associé à A.D. Davidson dans diverses sociétés : la Saskatchewan Valley Land Co., la Saskatchewan Valley and Manitoba Land Co., etc.; également associé pour la vente des terres du Chemin de fer Canadien du Nord; quitte Duluth pour aller à Winnipeg et ensuite à Vancouver en 1907.

Mickle, C.J., avocat à Birtle au Manitoba, apparemment nommé juge par la suite; reçoit un avis de la vente de Blackfoot; associé de M.J. Markle de Shoal Lake; ami de Sifton; libéral (AN, archives Sifton, MG 27, II D 15, vol. 296, lettre du 28 novembre 1906).

Millar, Matthew, commerçant de la région de Moosomin, Millar and Company, quincailliers; libéral; communique avec Sifton en 1903 au sujet de questions concernant le Parti libéral; est l'agent de liaison pour le district d'Assiniboia-Est; essaie d'obtenir des droits pour acheter les réserves des Moose Mountain en mai 1901 (Tyler and Wright 1978c, p.186-187) (AN, archives Sifton, MG 27, correspondance, vol. 5 et 6).

Nommé agent à Crooked Lakes le 1^{er} mars 1905 pour remplacer Magnus Begg; achète une terre lors de la vente de Crooked Lakes, qu'il essaie ensuite d'échanger pour une terre de meilleure qualité; licencié en 1914 parce qu'il n'est pas allé assumer ses responsabilités sur la réserve, n'a pas effectué de visites régulières et n'a rien fait pour contribuer à la promotion des Indiens. Le secteur

de l'élevage est en perte de vitesse à Crooked Lakes et Millar se désintéresse complètement de la question (AN, RG 10, vol. 1129, note de Scott du 9 janv. 1914).

Associé à F. Pinkess, organisateur principal basé à Moosomin et au député fédéral J.M. Douglas, qui est élu en 1900.

Miller, Joseph Robert (marié à la soeur de Horatio Nichol), voyageur de commerce, homme d'affaires; fait apparemment des investissements en rapport avec le commerce extérieur; fournit des renseignements concernant les ventes à F. W. Grant; utilise diverses adresses, au moins cinq différentes à Toronto; principal acheteur lors des ventes d'Alexander et de Pasqua.

Mista, Jim, signe l'affidavit pour la cession de Enoch en 1902 en tant que chef.

Mitchell, J.A. (né en 1859 à Montréal), entre au ministère en 1886; agent à Muscowpetung au moment des discussions sur les cessions; anciennement secrétaire du commissaire à Winnipeg, muté à Regina-Muscowpetung pour des raisons de santé, 1899; connaît certains problèmes pour n'avoir pas utilisé la liste des fournisseurs officiels; congédié en 1901 pour des raisons politiques, et cette agence est ensuite fusionnée avec celle de File Hills sous les auspices de Graham.

Mitchell, Peter, quincaillier à Brandon; travaille pour la compagnie de quincaillerie de James Smart dans les années 1880; achète des terres à la vente de Carry the Kettle; actionnaire dans la Brandon Fire Insurance Co., aux côtés de R. M. Matheson.

Mitchell, Sam, fermier, Sintaluta; achète des terres à la vente de Carry the Kettle.

Mitchell, William, quincaillier, Souris, Manitoba, Curry and Mitchell; fait partie du mouvement de protestation contre la vente des réserves de Moose Mountain à West et Armstrong.

Mitchell, W.J., Winnipeg (?); vers 1896, fournisseur privilégié de médicaments pour les réserves et l'école industrielle près de Winnipeg.

Moosomin, Josie, devient chef à Moosomin après la cession de 1909.

Mulock, Sir William, ami de Sifton et de F.W. Grant; élu à la Chambre député de North Work, 1882-1905; investisseur dans la Ontario and Qu'Appelle Land Co., 1882, l'une des 26 compagnies de colonisation; ministre des Postes en 1905; premier à occuper le poste de ministre du Travail, ministère nouvellement créé; libéral; juge en chef de l'Ontario, 1923.

Murison, William (né en 1879 à Fergus, Ontario); demeure en Saskatchewan au moment de sa nomination comme interprète, Moose Mountain 1893 à 1897; fermier en 1897; fermier responsable de Moose Mountain, 1902; libéral, un certain M. Maguire d'Arcola écrit à Sifton le 2 juillet 1901 pour recommander sa nomination au poste d'agent, en raison de ses activités partisans (AN, archives Sifton, MG 27, vol. 104); promu du poste de fermier responsable à celui d'agent à Moose Mountain, 1903; muté à Touchwood Mills en mars 1905, lorsque H. Martineau est suspendu ou

démissionne pour mauvaise gestion financière; muté à Touchwood en 1904; agent à Touchwood lors de la cession de Fishing Lake en août 1907; en 1920, devient inspecteur des agences des Indiens, niveau 2.

Muscowpetung, chef de la bande portant son nom lors de la cession de 1909.

Myers, Robert Hill, juge, Winnipeg; député libéral de l'Assemblée législative du Manitoba de 1892 à 1903; nommé à la magistrature en 1903; opinion dissidente sur la cession de St. Peter's - confirme la validité de la cession.

Nanton, Augustus Meredith, financier, à l'emploi de Osler, Hammond et Nanton, courtiers, à partir de 1884; courtier en certificats d'argent; conservateur; administrateur d'un certain nombre de sociétés, et notamment la Northern Trust Co.; président de la Chambre de commerce de Winnipeg pour un seul mandat; actionnaire principal de la Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railroad en 1906, aux côtés de Hammond et Osler; vend les terres de la Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan après 1908 pour la Canada Saskatchewan Land Company.

Napasis, chef adjoint de la bande de Passpasschase; signe l'affidavit de cession.

Nelson, John C., arpenteur attaché au ministère des Affaires indiennes; fait la subdivision de la réserve de Passpasschase.

Nichol, Horatio (né en 1879 à Montréal, marié à la soeur de la femme de J.R. Miller), greffier à Morley avant 1905; en juin 1905, muté à Crooked Lakes; greffier à Crooked Lakes et témoin des cessions du début de 1907; achète des terres à Pasqua en 1906; devient agent à Muscowpetung en 1909, juste après la cession; habite à Balcarres, où se trouve le bureau de l'inspecteur; démissionne en 1917.

O'Connor, P.J., greffier à l'administration centrale; s'occupe apparemment de la correspondance de McLean et d'Orr au cours de cette période et par la suite; dans une lettre au sous-ministre le 22 mai 1911, Orr déclare qu'O'Connor est responsable des ventes dans l'Ouest (AN, RG 10, vol. 3702, dossier 17537-3); même écriture que sur les mises à prix figurant sur les descriptions des terres en possession de F. W. Grant, selon les recherches effectuées par R. Huber pour Tyler et Wright.

Ogletree, Frances (né en 1826), nommé au ministère en 1877; agent à Roseau River lorsque la demande de cession est présentée.

Oliver, Frank (né Frank Oliver Bowsfield [Oliver est son second prénom] en Ontario, 1853), déménage à Edmonton et commence à travailler comme négociant en fourrure pour la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1876, après avoir travaillé comme imprimeur à Toronto et à Winnipeg (*Manitoba Free Press*); crée le *Edmonton Bulletin* donc il est éditeur jusqu'en 1923; devient dirigeant communautaire à Edmonton, où il fait la promotion de l'expansion des chemins de fer et

de la construction d'immeubles, ainsi que des droits des squatters; est le premier député élu au Conseil des Territoires du Nord-Ouest en 1883, où il reste jusqu'en 1885; député à l'Assemblée législative des T.N.-O. de 1888 à 1896; élu député libéral à la Chambre des communes en 1896, principal défenseur des intérêts de l'Ouest; en avril 1905, devient ministre de l'Intérieur et surintendant général des Affaires indiennes; accusé d'avoir touché de l'argent du Chemin de fer Canadien du Nord en 1907 pour autoriser une concession de terre de 680 000 acres en Saskatchewan plutôt qu'au Manitoba, sur le territoire du Manitoba and South Eastern Railway; cas allégations font l'objet d'une enquête; de 1923 à 1928, membre de la Commission des chemins de fer; par la suite, conseiller spécial auprès de la Commission des chemins de fer.

Oliver est connu comme un fervent défenseur de l'expansion des chemins de fer ainsi que des droits des colons et des squatters; méprise les spéculateurs; fait aussi la promotion des certificats d'argent et des Métis et aide les courtiers en certificats d'argent; ne veut pas d'immigrants en provenance d'Europe de l'Est; ne souhaite pas d'écoles séparées; critiqué dans le rapport Ferguson pour avoir reçu de l'argent du Grand Trunk Pacific pour le *Edmonton Bulletin* et pour avoir acquis des terres indiennes par l'entremise de son gendre (à Michel et Alexander).

(Voir la notice nécrologique du *Mail* de Toronto du 1^{er} avril 1933; Waddell 1950.)

Orr, William A. (né en Ontario, 1855, décédé en 1921), entre aux Affaires indiennes en 1883; a accès à pratiquement toute l'information au sujet des terres; directeur des Terres et des Forêts.

Osler, Edmund Boyd (frère de Sir William et de l'hon. Featherstone Osler), financier; se joint à Hammond et Nanton pour créer une firme de courtage et un cabinet d'avocats à Winnipeg - vente de terres pour le CPR, et la Qu'Appelle Long Lake and Saskatchewan Railway, entreprise de Calgary et d'Edmonton; nombreux investissements, et notamment dans la Canada Northwest Land Co., la Manitoba and Northwest Railway Co., la Calgary and Edmonton Land Co., la Qu'Appelle Long Lake et Saskatchewan Railway, la Ontario et Qu'Appelle Land Co.; est administrateur de la Calgary and Edmonton Railway, et son entreprise se charge des ventes pour la compagnie de vente de terres; élu à la Chambre député conservateur de Toronto-Ouest, 1896-1916.

Paget, Frederick Henry, greffier, bureau de Regina, 1885; affecté au bureau du commissaire, Winnipeg, 1897; muté la même année à Ottawa, où il inspecte les comptes dès leur réception, reste attaché au bureau du commissaire jusqu'en 1909, étant alors greffier principal (depuis 1904).

(Est-il possible qu'il soit apparenté à E.A. Paget, fermier à Indian Head, qui a acheté des terres aux ventes de Crooked Lakes en 1908?)

Pedley, Frank (né en 1858 à Terre-Neuve - fils d'un ministre congrégationaliste), passe une partie de son enfance à Cobourg (Ontario), avocat à Toronto, chez A.C. Bedford-Jones de 1894 à 1897; président de l'association des jeunes libéraux de Toronto, associé de Peter Ryan; en 1897, nommé surintendant de l'immigration; du 21 novembre 1902 au 24 octobre 1913, SGAAI; démissionne le 24 octobre 1913 lors de la publication du rapport de la Commission Ferguson (voir *World*, 13 octobre 1913); accepte la cession de St. Peter's en 1907; impliqué dans le scandale de la location de la réserve de Blood et dans l'achat des terres de Moose Mountain et de Chacastapaysin.

Philp, Albert E., associé de Clifford Sifton; travaille à ses côtés dans un cabinet d'avocats à Brandon; après le départ de Sifton de Brandon, est avocat associé de A. D. Cameron, lequel est remplacé par Kilgour après son décès; investit avec Sifton et Smart dans l'immobilier à Port Arthur, 1904; fait appel à Turiff pour obtenir des renseignements sur les permis de coupe de bois dans les réserves mises en adjudication, 1898 (AN, RG 10, vol. 1122, A.P. Collier à Philp, 20 septembre 1898); co-investisseur avec Sifton dans la Milk River Cattle Co. vers 1911; exploite une ferme d'élevage à Coutts, en Alberta, près de la frontière du Montana, au sud de la réserve de Blood.

Phippen, F.H., avocat chez Macdonald (Hugh John), Tupper (Charles), Phippen and Tupper à Winnipeg; a peut-être représenté une partie des intérêts juridiques de Sifton, d'après un associé ultérieur, Alexander Adams, lui-même spéculateur foncier; travaille comme avocat pour le CFCN; a d'autres relations d'affaires et sur le plan juridique avec Sifton, au fil des ans.

Piper, C.B., Winnipeg - Bourse des céréales; Atlas Elevator Co.; co-investisseur avec John Bain et Sifton dans la Chehalis Lumber Co.

Piper, George F., Minneapolis; administrateur, Saskatchewan Valley Land Co., et Saskatchewan Valley and Manitoba Land Co.

Pitcairn, W.D., agent d'immeuble, agent d'assurance, encanteur, Ponoka, Alberta; assume les fonctions d'agent auxiliaire (ventes et perceptions) lors des ventes de Sharphead.

Playfair, James, associé et co-investisseur avec F. W. Grant, du moins pour l'achat des terres d'Alexander et de Michel - a peut-être également travaillé dans le secteur forestier; est averti des ventes aux enchères de Crooked Lakes et de bien d'autres - inscrit sur la liste de distribution régulière tenue par McLean.

Ponton, A.W., commence à travailler au ministère de l'Intérieur comme arpenteur en 1883, à la demande du ministre Macpherson (AN, RG 15, vol. 289, dossier 5568); nommé en 1896; suscite des objections car il est apparenté par mariage à Hayter Reed (AN, RG 10, vol. 1119, sept. 1896); est généralement très partisan des cessions; soutient que l'excédent de terres dont dispose la population actuelle justifie les cessions; déménage à Ottawa en 1898, après la réorganisation du ministère; démissionne en juillet 1903.

Porter, A.S., de Minneapolis, Porter Advertising Co.; achète la majorité des terres de Moose Mountain à A.C. Bedford-Jones; collabore avec Eugene Case et C.E. Diehl; 1904-1905, Assiniboine Land et Investment Co.; en 1906, travaille comme fermier et agent immobilier à Warmley, en Saskatchewan.

Porter, A.E., originaire de la Nouvelle-Écosse; médecin attaché au ministère de l'Agriculture; demande personnellement à Sifton d'obtenir une concession de cuivre au Yukon en 1899 (AN, archives Sifton, MG 27, 2 avril 1899, C493, p. 50956).

Preston, William Edward, achète des terres conjointement avec F. W. Grant; associé à James Playfair dans une entreprise forestière à Midland, selon les relevés de ventes.

Il existe un William Preston, directeur général de la Stratford Mill Building Co., qui écrit à Sifton en 1897 au sujet de certaines questions concernant le favoritisme du Parti libéral. Le 18 mars 1897, il écrit à Sifton pour le féliciter de son élection et de s'être débarrassé de H. Reed et de A.M. Burgess lors des élections (AN, archives Sifton, MG 27, C465, 19512). S'agit-il d'une seule et même personne?

Pugsley, Gilbert (fils de William), travaille pour le Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railway et comme agent de la compagnie de vente des terres, à Winnipeg et Regina, aux côtés de G.T. Marsh.

Pugsley, l'honorable William, avocat du Nouveau-Brunswick, chez Leigh Richmond Harrison; libéral; entre à la Chambre en 1907 après une carrière brillante en politique au Nouveau-Brunswick; ministre des Travaux publics - 1907 à 1911; reste à la Chambre dans l'opposition; effectue des investissements considérables, notamment dans la Saskatoon and Western Land Co.; détient des intérêts importants dans la Qu'Appelle Long Lake Co. and Railway, et dans la Saskatoon and Western Land Co.

Rayner, Ernest, directeur d'une maison de commerce à Selkirk, appartenant à William Robinson, ami de la famille Sifton; libéral; recruté pour faire partie de l'« équipe » chargée de la cession de St. Peter's en 1907.

Reed, Hayter, débute sa carrière comme agent; commissaire aux Indiens de 1888 à 1893; SGAAI de 1893 à 1896.

Reid, John Lestock, arpenteur des terres du Dominion; le député T.O. Davis s'attribue le mérite d'avoir aidé Reid à trouver un emploi; Reid habite dans la région de Prince Albert et voyage à l'occasion avec Davis (Tyler et Wright 1978, p. 177, 215); travaille à contrat pour le ministère de l'Intérieur de 1872 à 1900; travaille ensuite pour les Affaires indiennes; la ville de Lestock, en Saskatchewan, tire son nom de lui car il l'a arpentée; fait la subdivision de la réserve d'Ocean Man - Pheasant's Rump en 1901; fait ensuite la subdivision des réserves de Chacastapyasin, Roseau River, Cowessess, Kahkewistahaw, Fishing Lake, Swan Lake, Key et Keeseekoose.

Riley, Robert Thomas, directeur, Northern Trusts Co.; administrateur, Union Bank; administrateur, Great West Life Assurance; président pour un mandat de la Chambre de commerce de Winnipeg et ancien échevin.

Rimmer, le juge Reginald, originaire d'Angleterre, déménage à Regina; associé au conservateur N.F. Davin; secrétaire de la Reform Association pendant les élections de 1896; 1897 : conseiller juridique du lieutenant-gouverneur; secrétaire légiste de 1898 à 1903; en 1898 et 1899, se fait taper sur les doigts à l'administration centrale parce qu'il ne respecte pas les procédures en vigueur, et notamment parce qu'il a tendance à s'adresser directement au SGAAI ou au ministre, au lieu de

suivre les voies hiérarchiques normales; McLean dépose une plainte à son sujet (AN, RG 10, vol. 1122); rédige en 1900-1901 le projet de révision de la *Loi sur les Indiens*; associé à William Trant en 1904; nommé juge en 1907; membre du club Assiniboia aux côtés de Graham et Walter Scott; achète des terres à la vente de Muscowpetung en 1909.

Robertson, Thomas H., achète une partie des terres de Moose Mountain, second transfert de titre, 1906.

Robertson, Michael, Regina - commerçant en grain et en bois; achète des terres à Muscowpetung en 1909; concessionnaire des terres de Cowessess et de Kahkewistahaw - S. A. Hole entrepreneur, Regina.

Peut-être apparenté à E. Robson, qui travaille au bureau du commissaire à Regina et Winnipeg jusqu'en 1909?

Ross, James Hamilton, éleveur de Moose Jaw; élu à l'Assemblée des T.N.-O. en 1883; ministre libéral des Travaux publics, 1896; nommé commissaire au traité des Indiens, Traité 8, 1899; député du Territoire du Yukon à la Chambre des communes en 1902; nommé au Sénat en 1904; ami de Sifton et Oliver; en octobre 1900, Sifton lui demande d'établir une liste des « péchés » de Dewdney, lequel est candidat conservateur aux élections (AN, archives Sifton, MG 27, correspondance, vol. X 1900); habite chez H. Sherwood, le beau-frère de William Graham, à Vancouver; Sifton communique avec lui le 24 août 1901 (AN, archives Sifton, MG 27, juin 1901 au 25 avril 1903).

Russell, David, homme d'affaires de Montréal; achète *La Presse* en 1904; constitue la Saskatoon and Western Land Company en 1902 conjointement avec William Pugsley et participe en 1906 à une transaction foncière avec la Qu'Appelle, Long Lake et Saskatchewan Railway en vue d'acheter et de vendre des terres; le marché ne se fait pas et Russell intente ensuite des poursuites contre Pugsley et d'autres.

Rutherford, John Gunion (épouse une Boulton), vétérinaire; s'établit à Portage la Prairie en 1884; de 1897 à 1900, député fédéral de Macdonald, au Manitoba, après avoir siégé pendant quatre ans à l'Assemblée législative du Manitoba; 1918, membre de la Commission des chemins de fer; conjointement avec Charles Halpin (frère de Herbert Halpin, greffier du ministère), investit dans la Liberal Printing Company de Portage la Prairie; fournit des cautionnements pour Samuel Reid Marlatt en 1897; fait des pressions en 1897 pour que le frère de son associé, Herbert Halpin, conserve son emploi à Moose Mountain; il ressort de la correspondance de Sifton qu'il est un ami proche de ce dernier; fait par lettre des demandes de privilèges.

Ryan, Peter, ami de Clifford Sifton, désigné, dans le rapport Ferguson et les *Débats* de la Chambre, comme ayant été partie à la location des terres de Blood; également associé de Pedley; encanteur à la vente de bois de Dokis en 1908, touche un pourcentage du produit des ventes qui équivaut à des honoraires de 2 000 \$, au lieu des 100 à 200 \$ habituels; travaille comme greffier à la municipalité de Toronto; demande à Sifton d'intervenir en sa faveur en 1908 pour qu'Oliver l'engage comme encanteur.

Sabitawasis, chef adjoint, bande de Fishing Lake; signe l'affidavit pour la cession de 1907.

Scott, Duncan Campbell, employé comme greffier auxiliaire au bureau du commissaire des Indiens de 1879 à mars 1880; greffier au ministère de l'Intérieur; nommé aux Affaires indiennes en 1888; comptable en chef, 1908; SGAAI - sous-ministre.

Scott, Michael, courtier en terres agricoles, rue Main, Winnipeg; fait pression pour la cession de Roseau River; représente Nicoll Halsey de Chicago pour des questions foncières, dans les années 20.

Scott, Walter, rédacteur en chef du *Regina Leader*; libéral; élu en 1900 député d'Assiniboia-Ouest à la Chambre des communes, battant Davin; réélu en 1904, premier ministre de la Saskatchewan en 1905, premier à occuper ce poste; agent de liaison libéral pour Assiniboia-Ouest; principal contact avec les fournisseurs privilégiés pour Sifton de 1902 à 1903.

Secord, John, s'établit d'abord à Regina puis à Edmonton, en affaires avec John A. McDougall à Edmonton; avocat du Conseil des T.N.-O.; élu au Conseil des T. N.-O. en 1885.

Semmens, John, ministre méthodiste, ancien directeur de l'école industrielle de Brandon; ami de la famille Sifton; partisan libéral; nommé agent pour Berens River en 1901; devient agent à Clandeboye en 1903; en 1904, remplace Jackson au poste d'inspecteur à Lake Winnipeg; participe à la cession de St Peter's; actionnaire de la Selkirk Land and Investment Co., à partir de 1906 environ; nommé au service d'inspection de North Lake Winnipeg en 1909.

Service, William, recommandé par Smart et Oliver comme instructeur agricole à l'agence de Blackfoot en 1901; recommandé également par l'Association libérale de Gleichen; Markle se prononce contre la nomination de Service (AN, archives Sifton, MG 27, 3 avril 1900 - 6 mai 1901); inscrit sur la liste des fournisseurs par McLean en 1906 comme maréchal-ferrant pour la même réserve.

Shafft, W. M., encanteur à Ponoka, Alberta, qui vend des terres lors de la vente aux enchères de terres de Bobtail et Samson le 10 novembre 1909.

Sifton, Clifford (né dans le comté de Middlesex, Ontario, en 1861, fils de John Wright Sifton, marié à Elizabeth Arma Burrows, décédé en 1929), s'installe au Manitoba en 1874; fils d'un entrepreneur de chemin de fer et orateur de l'assemblée législative du Manitoba; à la suite d'une maladie d'enfance, il est presque sourd; admis au Barreau du Manitoba en 1882; frère d'Arthur Lewis Sifton (également avocat; fonctionnaire du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 1899-1903; en 1903, il devient juge en chef de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest; premier ministre de l'Alberta en 1910; en 1917, quitte le Parti libéral et devient ministre des Douanes sous Borden; en 1919, ministre des Travaux publics; devient membre du Conseil privé; meurt en 1921); amorce sa carrière d'avocat avec Arthur, à Brandon, Manitoba, en 1882. Il acquiert ainsi de nombreux contacts d'affaires, crée un journal, le *Brandon Sun* et acquiert des intérêts dans

l'immobilier avec la Brandon and North West Loan Company; quand Arthur quitte Brandon pour Prince Albert en 1885, il s'associe à A. E. Philp; de 1888 à 1896, il est député à l'Assemblée législative du Manitoba; de 1891 à 1896, il est procureur général et ministre de l'Éducation du gouvernement Greenway; il fait adopter la *Manitoba Schools Act*; pendant cette période, il encourage les entrepreneurs de chemin de fer Mackenzie et Mann; de 1896 à 1911, il représente Brandon à la Chambre des communes; ministre de l'Intérieur et des Affaires indiennes de 1896 à février 1905; démissionne en février 1905; reste à la Chambre jusqu'en 1911, date à laquelle il quitte le gouvernement; poursuit une carrière dans les affaires très active avec ses fils (voir annexe D).

Sifton, Harry (fils de Clifford), devient le principal agent financier de son père : Canada Bond Corp., Canada Life Assurance Co., Armadale Corporation (voir les chroniques nécrologiques parus le 25 juin 1934 dans le *Star-Phoenix* et dans le *Globe* de Toronto).

Sifton, Victor (fils de Clifford), président des sociétés *Leader-Post* et *Star-Phoenix*.

Simms, S. C., conservateur adjoint du Field Museum of Natural History, Chicago; achète des terres à Keeseekoose et Crooked Lakes.

Simpson, Georges A., originaire de Battleford; est peut-être apparenté à S. S. Simpson; arpenteur pour le compte du ministère des Affaires indiennes et de l'Intérieur 1879-1880-1881; arpente les réserves du centre ouest de la Saskatchewan et du secteur d'Edmonton; travaille en 1882 comme agent des terres pour la Edmonton and Saskatchewan Land Company alors qu'il est toujours employé par le ministère de l'Intérieur. Lorsqu'on a attiré l'attention du ministère de l'Intérieur sur ce fait, le ministère a conclu qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts (AN, RG 15, vol. 273, dossier 41767, pt. 1). Actionnaire de la British North American General Farming and Colonization Co., vers 1882.

Simpson, Sidney Seymour (marié à Margaret Ann Speers, fille de Robert Speers), en 1902, écrit de Brandon à Clifford Sifton pour solliciter le poste d'inspecteur des coupes de bois; plus tard, il sollicite n'importe quel poste en Saskatchewan (on suppose qu'il a connu Sifton à Brandon) (AN, archives Sifton, MG 27, D-II-15, C544, 106078); travaille sous les ordres de J.P.G. Day comme instructeur agricole à l'agence de Battleford, en 1902 et 1903; greffier au bureau des terres du Dominion à Battleford de 1903 à 1905, puis devient agent d'immigration jusqu'en 1906; Battleford Milling and Elevator Company 1907; Battleford Agricultural and Arts Association 1907; député à l'Assemblée législative 1908-1917; libéral; fait office d'encanteur lors de la vente de Grizzly Bear's Head-Lean Man en juin 1906, et cela, une semaine après avoir établi une compagnie immobilière, Champagne, Speers et Simpson.

Smart, James Allan (né en 1858), originaire de Brockville, Ontario, fils d'un fabricant et marchand de quincaillerie; marchand à Winnipeg et à Brandon; maire de Brandon pendant quatre ans; membre de l'assemblée législative du Manitoba 1886-1892; il est également ministre des Travaux publics sous Greenway; importants intérêts commerciaux dans la quincaillerie, les machines-outils, les assurances et l'immobilier; sous-ministre de l'Intérieur, avril 1897-1904; surintendant général adjoint

des Affaires indiennes du 1^{er} avril 1897 à novembre 1902; après avoir quitté son poste, il s'intéresse aux ventes à Carry the Kettle en 1906; en affaires à Montréal après avoir quitté son poste (James A. Smart Company); est averti d'avance d'un grand nombre de ventes de terres indiennes.

Smith, George, médecin de Toronto; achète des terres à Michel en 1904 après avoir fait une offre; associé de Joseph R. Miller.

Speers, Alexander (frère de Robert J. Speers), achète des terres lors des ventes de Grizzly Bear's Head-Lean Man en 1908.

Speers, C. Wesley, originaire de Griswold, Manitoba; agent de la colonisation générale, ministère de l'Intérieur, Winnipeg, sous Sifton; se présente contre Sifton pour la nomination libérale à Brandon en 1896, puis se désiste; associé de Sifton; lorsque Sifton entre en poste, Speers lui écrit pour solliciter des commandes de bétail (AN, archives Sifton, MG 27, vol.33, 1897); responsable en partie du lien canadien-américain dans la Saskatchewan Valley Land Co., et de la confirmation de leur accord d'acquisition de terres en 1902.

Speers, Robert James, membre de la compagnie immobilière Champagne, Speers et Simpson de North Battleford, créée en 1906; achète des terres aux ventes aux enchères de Grizzly Bear's Head-Lean Man; achète des terres à Swan Lake-Tramping Lake lors de la vente aux enchères de 1910; une adresse au nom de Wilkie, agent d'immeuble.

Stobart Sons and Co., Winnipeg, grossistes; ont des relations d'affaires avec George et Henry Stewart et W.A. Kenning lors des ventes de terres à Crooked Lakes.

Sutherland, Hugh (né en Écosse), arrive à Winnipeg en 1878; entreprise de bois d'oeuvre - Rainy Lake Lumber Co, Rat Portage; administrateur de la Saskatchewan Transportation Co.; promoteur des chemins de fer - Hudson Bay Railway; président de la Canadian Northern Prairie Land Co. (voir annexe D, investissements de Sifton); rencontre Sifton en août 1902 et en janvier 1903 (AN, archives Sifton, MG 27, correspondance - vol. 5); libéral - représente Selkirk à la Chambre des communes de 1882 à 1887.

Swinford, S.S., agent à Touchwood en 1897, remplace J.P. Wright; en 1899, devient agent à Portage la Prairie et Manitowpaha lors d'un échange avec H. Martineau; muté à l'administration centrale en mars 1905; inspecteur, Lake Manitoba (remplace Marlatt) 1907; inspecteur, service d'inspection de South Lake Winnipeg, 1909; nommé inspecteur des comptes des agences indiennes 1910; consigne la cession de Swan Lake en 1908.

Thunderchild, chef, chef de bande au moment de la cession de 1909.

Turiff, John Gillanders, associé de Sifton; va s'installer dans l'Ouest en 1878; fermier et marchand dans le secteur de Moose Mountain; député libéral à l'Assemblée des T.N.-O. 1886-1891; commissaire des terres du Dominion 1898-1904; fait la promotion de la transaction de la

Saskatchewan Valley Land Co.; participe, avec Sifton à des ventes de concessions forestières; en 1905, réclame la cession des terres de Côté qui sont à proximité de l'emplacement de la ville; demande la cession de la RI 7 de Swan Lake en 1901; investissements et intérêts commerciaux dans l'Ouest; élu à la Chambre des communes en 1904; beau-frère d'A.J. Adamson, de la Saskatchewan Valley Land Co. et négociant en certificats d'argent; sa femme, Lilly, possède des actions de la Saskatchewan Valley and Manitoba Land Co., Western Trust Co., Canada Territories Corporation.

Tye, Alice M. (née en 1880 à Sarnia, Ontario) elle déménage à Birtle; en décembre 1903, elle devient secrétaire de William Graham; elle occupe ce poste jusqu'en 1932; achète des terres à Crooked Lakes; son frère, Howard, achète des terres à Crooked Lakes et Muscowpetung; cousine de la femme de Graham.

VanKoughnet, Lawrence (né en 1836 à Cornwall, Ontario, dans une famille bien établie); surintendant général adjoint des Affaires indiennes de 1874 à 1893; embauché en 1861, il est secrétaire avant d'être promu.

Von Rajcs, Zoltan, Hongrois, s'installe au Canada; fait du journalisme, travaille dans l'hôtellerie (passé plutôt obscur); embauché par le Canada pour établir des colonies hongroises dans l'Ouest; il est congédié vers 1899, mais il continue à promouvoir la colonisation à titre privé.

Wadsworth, Timothy Page, inspecteur des fermes et agences, 1879; en 1894, il est nommé inspecteur en chef pour le Manitoba et les T.N.-O.; responsable du service d'inspection de Calgary en 1897; conclut la cession de Passpasschase en 1888 alors qu'il fait office d'inspecteur; prend congé en 1898 pour épuisement nerveux; prend sa retraite contre sa volonté en 1901.

Les Indiens Blood l'accusent de travailler pour le compte de la compagnie de bétail qui a pris un permis de pâturage en 1903 - il s'est prononcé en faveur du permis alors qu'il était encore inspecteur (Chambre des communes, *Débats*, 11 juillet 1908, p. 12743).

Wallace, James Ira, médecin à Kamsack en Saskatchewan; administrateur de la Kamsack Land Company, 1908; juge de paix - consigne la déclaration pour la cession de Côté en 1907; achète des terres à la vente de Côté.

Wallis, Daniel, originaire de Mandomin, Iowa; au début du siècle, il fait l'acquisition par achat et par transfert de titre, de terres cédées dans la réserve de Sharphead.

Wallis, James R., originaire de Dubuque, Iowa; éditeur; travaille plus tard à New York et à Washington pour l'American Relief Foundation; acquiert des terres par achat et transfert de titre à Muscowpetung.

Walton, George, résident d'Emerson, au Manitoba; rencontre Clifford Sifton en 1903 pour réclamer la cession de Roseau River; encourage Sifton à vendre aux enchères les terres de Roseau River au lieu de faire des appels d'offres; encanteur lors de la vente aux enchères de 1909 à Grizzly Bear's Head-Lean Man; encanteur en 1909 à Swan Lake; encanteur en 1909 à Peigan; son papier à lettre

porte l'adresse : 124 Grain Exchange - ventes de marchandises en général et de bétail; député à l'Assemblée du Manitoba - aucune date; après l'élection de Sifton en 1896, fait office de contact local pour les fournisseurs privilégiés (voir AN, archives Sifton, MG 27, C469, p.23859).

West, George F., agent du chemin de fer d'Omaha et agent adjoint à l'immigration sous W.V.H. Bennett; participe à une manœuvre pour acheter les réserves de Moose Mountain.

White, Alfred Stamford, marchand de céréales, Chicago; vers 1902, c'est l'un des premiers acheteurs des terres vendues par la Saskatchewan Valley Land Co.

White, D.L., originaire de Midland, Ontario; associé de F.W. Grant pour l'acquisition de certaines terres indiennes, y compris au moins les terres de Michel et d'Alexander.

White, Edward H., (fils de William J. White), achète des terres lors des ventes à Grizzly Bear's Head-Lean Man; accrédite l'agent payeur C.J. Johnson lors de la cession de Moosomin; libéral du secteur de Battleford; agent d'immeuble à North Battleford; juge de paix; agent de la Ottawa North-West Land Company, de la Battle River Land Company et de la Eastern Alberta Land Company; propriétaire d'une partie de la White Land Company avec son père et sa femme; sa femme détient la majorité des actions.

White, William J. (né en 1853, en Ontario), fonde le Brandon Sun en 1882 - la compagnie prend de l'expansion et devient Brandon Sun Printing and Publishing, une compagnie dans laquelle Smart et Sifton (et le père de Sifton) ont des intérêts; en 1897, il vend ses parts dans le journal à la Western Publishing Company, une autre entreprise de la famille Sifton; en 1897, Sifton le nomme inspecteur des agences de l'immigration en provenance des États-Unis.

S'agit-il du William White qui a vendu des terres au ministère pour le compte de la Regina Industrial School (AN, RG 10, vol. 1128)?

Wilson, Robert N. (né à Toronto en 1863), il vit dans le sud-est de l'Alberta pendant 16 ans avant sa nomination; il parle la langue des Pieds-Noirs; agent de Peigan en 1897; en 1903, il est transféré et remplace Gooderham à Blood; c'est l'agent des Indiens qui accorde le permis de pâturage à Blood en 1903 et qui devient ensuite employé de la compagnie qui détient le permis de pâturage.

Wood, William Addison, selon les registres, résident d'Edmonton - greffier au CPR; un des principaux acheteurs lors des ventes de terres à Alexander en 1906; acquiert également des terres à Michel en 1906.

Yellow Quill, chef, chef de la bande de Swan Lake au moment de la cession en 1908.

Yeomans, E.H. (né en Ontario en 1893), fermier à la réserve Sioux de Griswold, 1900; agent à Peigan à partir de 1907; il est en poste en 1909 lorsque Markle accepte la cession; fait l'objet d'une enquête en 1913 pour partisanerie politique (AN, RG 10, vol.1129].

LISTE DES SOURCES

SOURCES DE PREMIÈRE MAIN ET IMPRIMÉES

En plus des sources secondaires énumérées ci-dessous, un certain nombre de sources de première main et imprimées sont données en référence dans le texte. Ce sont notamment des dossiers des Archives nationales (AN), RG 10, RG 15, RG 30, RG 68 ainsi que les archives Sifton (MG 27), de même que de la Saskatchewan Archives Board (SAB), RG 348. Les publications de première main comprennent les *Débats* de la Chambre des communes et les *Rapports annuels* du ministère des Affaires indiennes.

SOURCES SECONDAIRES

- Andrews, Isabel. 1972 « The Crooked Lakes Reserves: A Study of Indian Policy in Practice from the qu'Appelle Treaty to 1900. » Thèse de maîtrise, Université de Saskatchewan.
- Barron, F.L. 1988 «The Indian Pass System in the Canadian West, 1882-1935 », *XIV Prairie Forum*. Printemps 1988, p.25. Discute des origines du système de laissez-passer et conclut qu'il s'agissait d'une forme de « tyrannie administrative locale, destinée à fomenter la ségrégation raciale et à limiter la mobilité des Indiens. »
- Bartlett, Richard. 1980 «Indian Reserves on the Prairies.» *Canadian Native Law Reporter* 3, p. 3-53. Traitant de l'établissement de réserves dans les prairies, Bartlett tente d'expliquer « la méthode employée pour transformer une parcelle de terre en réserve et de déterminer le moment de cette transformation ».
- Bennett, B. 1974 *Study of Passes for Indians to Leave Their Reserves*. Ottawa : Centre de la recherche historique et de l'étude des traités, ministère des Affaires indiennes.
- Berton, Pierre. 1984 *The Promised Land: Settling the West 1896-1914*. Toronto : McClelland and Stewart.
- Boswell, Marion. 1977 «Civilizing the Indian: Government Administration of Indians 1876-1896 », thèse de doctorat non publiée, Université d'Ottawa. Cette thèse examine la législation, la structure et le personnel du ministère des Affaires indiennes, ainsi que les programmes axés sur l'éducation, l'activité économique, ainsi que la santé et le bien-être pendant le dernier quart du XIXe siècle.
- Bovey, J.A. 1967 « The Attitudes and Policies of the Federal Government Toward Canada's Northern Territories, 1879-1930 », thèse de maîtrise, Université de Colombie-Britannique.
- Brizinski, Peggy. 1993 *Knots in a String: An Introduction to Native Studies in Canada*. Deuxième édition, University of Saskatchewan Press.
- Buckley, Helen. 1992 *From Wooden Ploughs to Welfare: Why Indian Policy Failed in the Prairie Provinces*. Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press. La recherche de Buckley porte sur les problèmes posés par le système des réserves dans l'Ouest du Canada. Le second chapitre passe en revue le développement historique des réserves de 1870 à 1945 et contient un passage utile sur l'agriculture dans les réserves.
- Buckley, Helen, M. Kew, et J. Hawley. 1963 *Farming at Mistawasis*. Saskatoon: Centre for Community Studies, Université de Saskatchewan.
- Carter, Sarah. 1990 *Lost Harvests: Prairie Indian Reserve Farmers and Government Policy*. Montréal, Kingston: McGill-Queen's University. De nombreux historiens ont conclu que si l'agriculture dans les réserves indiennes avait échoué, c'était à cause des différences

culturelles infranchissables entre les Autochtones et les colons blancs. Carter prétend qu'en réalité les Indiens ont très bien réagi à la notion d'agriculture, mais que la politique fédérale, imposant des restrictions et rendant l'agriculture dans les réserves difficile, est en réalité responsable de cet échec. Dans le chapitre 6 on explique comment, en octroyant des terres à plusieurs personnes, le ministère des Affaires Indiennes a préparé le terrain pour les cessions. Le chapitre 7 examine également de façon pertinente les pressions exercées sur les Indiens au début du siècle pour les convaincre de céder leurs terres et mentionne leurs réactions.

- Carter, Sarah. 1991 « Two Acres and A Cow: Peasant Farming for the Indians of the Northwest, 1889-97 » dans *Sweet Promises: A Reader on Indian-White Relations in Canada*. J.R. Miller, ed. Toronto: University of Toronto Press. Cet article examine la politique d'agriculture paysanne imposée aux Indiens du Nord-Ouest par Hayter Reed, commissaire aux Affaires indiennes. D'après Carter, cette politique d'agriculture paysanne, ajoutée au système de permis et au morcellement des réserves, a été extrêmement nuisible au développement de l'agriculture dans les réserves.
- Chalmers, John W. 1981 *Laird of the West*. Calgary: Detselig Enterprises Ltd. Axé principalement sur la carrière politique de Laird, cet ouvrage contient également une mine d'informations sur sa vie privée. On y trouve deux chapitres sur la période pendant laquelle Laird était commissaire aux Indiens pour le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.
- Commission des revendications des Indiens. 1995 « Enquête relative à la revendication soumise par les Young Chipeewayan à l'égard de la réserve n° 107 de Stoney Knoll » Approvisionnements et Services Canada, 3 ACRI, 189.
- Cruikshank, Ken. 1991 *Close Ties: Railways, Government and the Board of Railway Commissioners, 1851-1933*. Montréal: McGill-Queen's University Press. Chronique de l'histoire de la Commission des chemins de fer et des considérations politiques qui l'ont orientée.
- Dafoe, John W. 1931 *Clifford Sifton in relation to His Times*. Toronto: Macmillan and Co.
- Dempsey, Hugh. 1978 « One Hundred Years of Treaty Seven » dans A.L. Getty et Donald B. Smith., eds. *One Century Later*. Vancouver: University of British Columbia Press. Dans cette courte relation de l'histoire des Indiens du Traité 7 depuis 1877, l'auteur prétend que les Indiens ont été les victimes de politiques gouvernementales à courte vue. Signalons un court paragraphe sur la façon dont le gouvernement fédéral a exercé des pressions sur les Indiens du Traité 7 pour les convaincre de céder les terres de leur réserve.
- Direction générale des revendications particulières. 1992 « Cession à Alexander en 1905 : analyse préliminaire. » Mai 1992.
- Dyck, Noel. 1986 « An Opportunity Lost: The Initiative of the Reserve Agricultural Programme in the Prairie West. » Dans *1885 and After: Native Society in Transition*, F. Laurie Barron et James B. Waldram, eds. Regina: Canadian Plains Research Centre. Cet article se penche sur les considérations sociales, politiques et économiques qui ont conduit à l'adoption d'un programme d'agriculture pour les réserves et explique comment ce programme a constitué un obstacle pour les Indiens qui tentaient d'accomplir la transition de la chasse au bison à l'agriculture.

- Eagle, John A. 1989 *The Canadian Pacific Railway and the Development of Western Canada, 1896-1914*. Kingston: McGill-Queen's University Press. Le chapitre 8, « La politique des terres et de la colonisation dans les prairies de l'Ouest » est une bonne source d'information sur le CPR et sur les concessions foncières, le marché des terres et les compagnies de colonisation.
- Elias, Peter Douglas. 1990 *The Dakota of the Canadian Northwest*. Winnipeg: University of Manitoba Press.
- Friesen, Gerald. 1987 *The Canadian Prairies: a History*. University of Toronto Press. La synthèse de Friesen offre un cadre d'étude général sur l'histoire des prairies mais ne repose pas sur le fondement rigoureux de sources directes. Contient des informations utiles sur la politique agricole, le système des laissez-passer et l'immigration dans l'Ouest.
- Friesen, John. 1970 « Expansion of Settlement in Manitoba, 1870-1900 » dans *Historical Essays on the Prairie Provinces*, Donald Swainson, ed., Toronto: McClelland and Stewart Ltd. Bon article de fond sur la colonisation du Manitoba rural qui contient une étude du système de division des terres, de l'ère des chemins de fer (1881-1891), et de l'ère post-chemin de fer (1892-1900).
- Funk, Jack. 1989 *Outside, the Women Cried: The Story of the Surrender by Chief Thunderchild's Band of their Reserve near Delmas, Saskatchewan, 1908*. Battleford: TC Publications.
- Gallo, Jim. 1978 « The Yellow Quill Band and the Land Question: the 1906 Expropriation and the 1908 Land Surrender of Part of Swan Lake Reserve I.R. #7 » CRDAIT, Manitoba.
- Hall, D.J. 1979 « Clifford Sifton and the Canadian Indian Administration, 1896-1905 » dans I.A. Getty et A.S. Lussier, eds. *As Long as the Sun Shines and the Water Flows*. Vancouver: Nakoda Institute et University of British Press. Dans cet article, on observe que Sifton « s'intéressait principalement au ministère de l'Intérieur et au développement de l'Ouest en général » et que, sans ignorer absolument leurs intérêts, il considérait toujours « les Indiens dans le contexte du développement de l'Ouest ». D'après Hall, Sifton n'a introduit « aucun changement majeur à la politique canadienne sur les Indiens », mais par contre « il a amené au pouvoir des hommes qui étaient loin d'avoir de la sympathie pour les Indiens ».
- Hall, D.J. 1981, 1985a *Clifford Sifton*. 2 vols. Vancouver: University of British Columbia Press. Le premier volume retrace la carrière politique de Clifford Sifton à partir de ses débuts au Manitoba et jusqu'à ses premières années de ministre dans le cabinet de Laurier, une période qui prend fin en 1900. Le chapitre XI, intitulé « Immigrants et Indiens » examine de façon utile la façon dont Sifton a tenté d'attirer des immigrants dans l'Ouest. On y trouve également un examen des mesures prises par Sifton lorsqu'il était surintendant général aux Affaires indiennes et l'auteur conclut que, dans le contexte de son temps, son action fut « louable bien que conservatrice ». Le second volume est axé sur la carrière politique de Sifton de 1900 à 1929, et comprend un chapitre sur les dernières années de sa carrière de ministre de l'Intérieur, de 1901 à 1904.
- Hall, D.J. 1985 « Clifford Sifton: Immigration and Settlement Policy », dans Douglas Francis et Howard Palmer, eds., *The Prairie West: Historical Readings*. Edmonton: University of Alberta Press. Discute des origines, de la nature et des hypothèses fondamentales des politiques d'immigration et de colonisation de Sifton.
- Henderson, William H. 1987 *Land Tenure in Indian Reserves*. Préparé pour la Direction de la recherche, ministère des Affaires indiennes, novembre 1978, Ch. III.

- Hedges, James B. 1939 *Building the Canadian West: The Land and Colonization Policies of the Canadian Pacific Railway*. New York: Macmillan and Company. Une étude solide des politiques de concessions foncières du CPR.
- Ingles, Ernie, ed. 1994 *Bibliography of Canadian Bibliographies*. 3e édition. Toronto: University of Toronto Press. Avec des considérations non seulement politiques, mais également historiques, et des passages sur l'administration gouvernementale et publique, l'ouvrage d'Ingles est un outil utile pour retrouver des ouvrages historiques sur de nombreux sujets liés à l'histoire autochtone.
- Innis, Harold. 1971 *A History of the Canadian Pacific Railway*. University of Toronto Press. Ouvrage de référence classique sur la construction du CPR, les tarifs du fret et les aspects économiques des contrats de chemins de fer.
- Jobson, Valerie K. 1990 « The Blackfoot Farming Experiment 1880-1945 » Thèse de maîtrise, Département d'histoire, Université de Calgary. Une histoire des Pieds-Noirs axée sur leur succès en tant qu'agriculteurs, et en particulier un compte rendu de la cession de 1910 et de ses conséquences.
- Jobson, Valerie K. 1993 « Mistawasis Band n° 103 Land Claims ». Ébauche de rapport historique, Direction générale des revendications particulières.
- Johnson, Beth H. 1995 « Indian Land Surrenders in the Fertile Belt: Southern Prairie Provinces: 1896-1911. » Préparé pour la Commission des revendications des Indiens. Cet article tente d'expliquer les nombreuses cessions dans la ceinture fertile pendant l'administration de Laurier et examine les différences entre le comportement des représentants officiels du ministère lors des cessions et les procédures prévues par la Loi sur les Indiens. L'auteur explique le rapport entre l'échec de la politique d'agriculture dans les réserves et les dispositions économiques des traités numérotés. Elle tente également de trouver des points communs entre plusieurs exemples de cession. Cet article est fondé presque exclusivement sur des sources indirectes.
- Lamb, W. Kaye. 1977 *History of the Canadian Pacific Railway*. New York: Macmillan Publishing Company. Un ouvrage de référence classique pour l'histoire du CPR en général.
- Lambrech, Kirk. 1991 *The Administration of Dominion Lands, 1870-1930*. Université de Regina: Canadian Plains Research Centre. Un guide excellent sur les lois et politiques relatives aux terres du Dominion.
- Looy, Anthony Jacobus. 1977 « The Indian Agent and His Role in the Administration of the North-West Superintendency, 1876-1893 » Thèse de doctorat, Université Queen's. Looy examine les responsabilités et les attitudes des agents des Indiens en ce qui concerne la politique fédérale relative aux Indiens dans la surintendance du Nord-Ouest. Le chapitre 4 traite des succès et des échecs de l'agriculture indienne et observe que si ces tentatives ont échoué, ce n'est pas à cause de différences culturelles, mais bien à cause de la politique gouvernementale et de la façon dont elle a été appliquée. Le chapitre 7 examine les rapports entre les agents des Indiens et les Indiens, et attribue les confrontations à la perception erronée qu'avaient les Indiens des traités, à une opposition aux règlements ministériels et également au manque de compréhension des agents et à leur incapacité de communiquer. Cette thèse porte sur une période précédant l'ère des cessions dans l'Ouest, mais elle donne

- tout de même un contexte utile pour comprendre le rôle des agents des Indiens dans le processus des cessions.
- Lupul, David n.d. « Indians on the Reserve: A Study of the Administration of Indian Affairs in Western Canada in the Twentieth Century. » Thèse de spécialisation, Université de l'Alberta.
- Lupul, David. 1978 « The Bobtail Land Surrender ». *Alberta History*, Hiver 1978: p. 29-38. L'auteur explique que la cession de 1909 à Bobtail a eu lieu parce que le gouvernement donnait suite à diverses requêtes de gens qui voulaient que ces terres soient reprises aux Indiens et données à des gens jugés plus capables d'en faire bon usage.
- Macdonald, Norman. 1966 *Canada: Immigration and Colonization, 1841-1903*. Toronto: Macmillan of Canada. Le chapitre 12 contient une des rares relations sur les compagnies de colonisation. Le chapitre 9 fait un court historique de la colonisation dans l'Ouest.
- McKay, Raoul J. 1973 « A History of Indian Treaty Number Four and Government Policies in its Implementation, 1874-1905. » Thèse de maîtrise, Université du Manitoba. Analyse historique du Traité 4 à partir de sa signature en 1874 et jusqu'en 1905. Cette thèse étudie également les agences et les politiques relatives à l'éducation, l'économie, et les aspects culturels qui concernent les Indiens du Traité 4.
- McKay, Raoul J. 1991 « Fighting for Survival: The Swampy Cree of Treaty No. 5 in an Era of Transition, 1875-1930 » Thèse de doctorat, Université de Toronto. Cette thèse examine les nombreux ajustements sociaux et économiques apportés par les Cree au processus des traités, à l'action missionnaire, à la construction de chemins de fer, à la pêche commerciale, aux activités minières et aux organismes gouvernementaux. Le chapitre 7, intitulé " The Economics of Invasion " (Les aspects économiques de l'invasion), contient un passage sur la cession de Le Pas.
- McKerchner, R.B., et Bert Wolfe. 1978 *Understanding Western Canada's Land Survey System*. Regina : Université de la Saskatchewan, Division de l'extension.
- McMahon, Don. n.d. « The Surrender of Land at Carry-the-Kettle Indian Band, 26 April 1905. » Préparé pour le Treaty Rights Research Program, FSIN.
- McMahon, Don. 1985 « The Surrender and Sale of Moosomin Indian Reserve No. 112. » Indian Rights and Treaties Research, FSIN.
- Martin, Chester. 1938 *Dominion Lands Policy*. Toronto: The Macmillan Company of Canada, Ltd. Un survol sérieux des politiques foncières en ce qui concerne l'arpentage et la colonisation dans l'Ouest. On y explique les diverses catégories de terres du Dominion, la législation et le système de concession des chemins de fer.
- Miller, J.R. 1989 *Skyscrapers Hide the Heavens: A History of Indian-White Relations in Canada*. Toronto: University of Toronto Press. Cet ouvrage examine l'évolution historique des rapports entre les autochtones et les habitants de l'Ouest du Canada. Le chapitre 11, intitulé « The Policy of the Bible and the Plough » (La politique de la Bible et de la charrue), est d'un intérêt général et porte sur la période de 1885 à 1930.
- Miller, Robert I. 1981 « The Indian Reserve System in Manitoba, 1870-1900. » Maîtrise en études sur le développement de l'Institut des études sociales. La Haye.
- Milloy, John S. 1992 *Survol historique des relations entre les Indiens et le gouvernement 1755-1940*. Ottawa : MAINC, 1992.

- Morris, Alexander. 1991 *The Treaties of Canada with the Indians of Manitoba and the North-West Territories, including the Negotiations on which they were based*. Saskatoon: Fifth House Publishers, réimpression de l'édition de 1880.
- Morton, Arthur S. 1938 *History of Prairie Settlement*. Toronto: Macmillan. Un historique général de la colonisation et de la production agricole dans les Prairies. Contient également des informations sur les terres des chemins de fer.
- Norrie, Kenneth H. 1985 « The National Policy and the Rate of Prairie Settlement: A Review » dans Douglas Francis et Howard Palmer, eds. *The Prairie West: Historical Readings*. Edmonton: University of Alberta Press. Le terme « politique nationale » se réfère aux politiques relatives aux tarifs, aux chemins de fer, aux terres et à l'immigration adoptées après la Confédération et administrées par le gouvernement Laurier pour encourager la colonisation de l'Ouest. Norrie résume la controverse sur la question de savoir si la politique nationale a été responsable de la colonisation de l'Ouest, et il conclut que d'autres facteurs ont joué un rôle plus important.
- Pettipas, K.A. 1994 *Severing the Ties that Bind: The Canadian Government and the Repression of Indigenous Religious Systems in the Prairie Region, 1896-1951*. Winnipeg: University of Manitoba Press. Pettipas examine les aspects de la politique fédérale destinés à réprimer les pratiques religieuses des Indiens; elle étudie également la réaction des autochtones. L'auteur tente d'illustrer l'expérience autochtone dans les prairies en s'attachant à l'exemple des Cris des plaines et en faisant appel à des témoignages oraux et à des sources écrites. Pettipas ne se penche pas particulièrement sur les cessions, mais son ouvrage donne à ces cessions un contexte historique.
- Raby, Stewart. 1973 « Indian Land Surrenders in Southern Saskatchewan », *Canadian Geographer* 17 (1), p. 36-52. Raby examine une série de facteurs qui ont favorisé la vague de cessions des terres indiennes dans le sud de la Saskatchewan entre 1901 et 1928. Entre autres facteurs, il étudie les pressions exercées par les colons, les compagnies de chemin de fer, l'attitude des fonctionnaires du ministère et la réaction des Indiens face aux pressions exercées sur eux.
- Regehr, T.D. 1970 « The Canadian Northern Railway: The West's Own Product » dans *Canadian Historical Review* 51, p. 177-186. Cet ouvrage étudie l'importance du chemin de fer canadien du nord, un chemin de fer transcontinental majeur, pour le développement de l'Ouest canadien.
- Regehr, T.D. 1976 *The Canadian Northern Railway: Pioneer Road of the Northern Prairies, 1895-1918*. Toronto: MacMillan. Cet ouvrage étudie le développement du chemin de fer et ses réussites et ses échecs face aux besoins et aux aspirations du pays. On y trouve de bonnes cartes du territoire du Chemin de fer Canadien du Nord ainsi qu'un historique fascinant de l'empire Mackenzie/Mann.
- Samek, Hana. 1987 *The Blackfoot Confederacy, 1880-1920: A Comparative Study of Canadian and U.S. Indian Policy*. Albuquerque, New Mexico: University of New Mexico Press.
- Satzewich, Victor. 1996 « Patronage, Moral Regulation and the Recruitment of Indian Affairs Personnel, 1879-1900 » *CRSA* v. 33, no. 2: p. 213-234
- Siggins, Maggie. 1991 *Revenge of the Land: a Century of Greed, Tragedy and Murder on a Saskatchewan Farm*. Toronto: McClelland and Stewart. Un récit fictif centré sur une

- parcelle de terre colonisée et cultivée dans le sud de la Saskatchewan. On trouve au chapitre 9 une biographie de Thomas Aspdin, agent des Indiens.
- Sprague, D.N. 1995 « Pretended Accommodation, Intended Removal: Canada's Response to Anishabe Occupation of Land on the Roseau River. »
- Spry, Irene and Bennett McCardle. 1993 *The Records of the Department of the Interior and Research Concerning Canada's Western Frontier of Settlement*. Université de Regina: Canadian Plains Research Centre.
- Stanley, G. 1960 *The Birth of Western Canada*. Toronto: University of Toronto Press. Survol de l'histoire du Nord-Ouest jusqu'à la rébellion de Riel en 1885. Bien que l'étude de Stanley soit quelque peu obsolète, elle offre tout de même un bon contexte pour comprendre l'histoire subséquente des Indiens dans l'Ouest du Canada.
- Stevens, G.R. 1962 *Canadian National Railways, Vol. 2: Towards the Inevitable, 1896-1922*. Toronto: Clarke, Irwin and Company, Ltd. Une histoire générale du CNR, et également de l'empire Mackenzie-Mann.
- Surtees, Robert J. 1982 *Canadian Indian Policy: A Critical Bibliography*. Bloomington: Indiana: University Press. Cet ouvrage contient un essai bibliographique qui aide le lecteur à apprécier l'importance des sources indirectes dans la littérature universitaire. Contient également un chapitre sur l'Ouest du Canada.
- Swainson, D., ed. 1970 *Historical Essays on the Prairie Provinces*. Carleton Library, No. 53, Toronto.
- Thomas, Lewis H. 1985 « A History of Agriculture on the Prairies to 1914 » dans Douglas Francis and Howard Palmer, eds., *The Prairie West: Historical Readings* Edmonton: University of Alberta Press. Introduction générale à l'évolution de l'agriculture à partir de l'époque du commerce des fourrures jusqu'en 1914. Également une étude de la colonisation de l'Ouest.
- Titley, Brian. 1986 *A Narrow Vision: Duncan Campbell Scott and the Administration of Indian Affairs in Canada*. Vancouver: University of British Columbia Press. Dans le cadre d'une étude sur le personnel et les politiques des Affaires indiennes sous Duncan Campbell Scott de 1913 à 1932, l'auteur examine l'évolution de la direction des Affaires indiennes, certains aspects généraux de la politique et de l'administration, ainsi que le commissaire aux Indiens Graham.
- Tobias, John. n.d. « The Department of Indian Affairs' Management of the Land Resource of Cote Reserve. » Federation of Saskatchewan Indians.
- Tobias, John L. 1985 « Protection, Civilization, Assimilation: An Outline History of Canada's Indian Policy » dans Ian Getty et Antoine Lussier, eds. *As Long as the Sun Shines and the Water Flows*. Edmondon: University of Alberta Press. Survol rapide de la politique du gouvernement fédéral en ce qui concerne les autochtones, de ses origines coloniales au Livre blanc de Trudeau en 1969. L'article fait seulement une référence très brève aux cessions (49) mais place la politique dans un bon contexte historique qui permet de mieux comprendre les cessions.
- Tobias, John L. 1991 « Canada's Subjugation of The Plains Cree, 1879-1885 » dans *Sweet Promises: A Reader on Indian-White Relations in Canada*, J.R. Miller.ed. Toronto: University of Toronto Press. Bien que l'article de Tobias ne porte pas sur une période pendant laquelle il y a eu des cessions, il donne un contexte historique et politique utile pour

mieux comprendre l'évolution plus récente de la politique et de la pratique fédérales en ce qui concerne les Indiens. L'auteur prétend que les fonctionnaires du gouvernement, et en particulier Edgar Dewdney, qui était commissaire aux Affaires indiennes pour les Territoires du Nord-Ouest, firent appel aux systèmes légal et judiciaire, et finalement à l'armée et à la police pour soumettre les Cris.

Townshend, Roger. 1982 « Roseau River Indian Band Claim for Compensation arising from Government Management of Land Sales resulting from the 1903 Land Surrender. » CRDAIT. Manitoba.

Townshend, Roger. 1985 « Discussion Paper. Indian Land Surrenders: What is 'On or Near' a Reserve? An Analysis of Section 49 Subsection 2 of the 1906 Indian Act and Equivalent Provisions 1876-1951. » CRDAIT. Manitoba.

Townshend, Roger. 1989 « The Silver Creek Surrender of 1892 and 1898: Gamblers Indian Band. » *Native Studies Review* 5(2), p.128-161.

Tyler, Kenneth James. n.d. « Interim Report: A History of the Cowessess Band 1874-1911. » Federation of Saskatchewan Indians.

Tyler, Kenneth James. n.d. « Interim Report: The History of the Mosquito, Grizzly Bear's Head, Lean Man Bands, 1878-1920. » Federation of Saskatchewan Indians.

Tyler, Kenneth James. 1978 « A Tax-Eating Proposition: the History of the Passpasschase Indian Reserve. » Thèse de maîtrise, Histoire. Université de l'Alberta. Tyler démontre que la cession de 1888 de la réserve de Passpasschase n'a pas été le résultat d'une politique gouvernementale délibérée, mais doit être attribuée à une combinaison unique de circonstances qui a forcé la bande à céder ses terres. Cette thèse contient également un chapitre utile sur l'évolution des rapports juridiques (avant la cession de 1888) entre l'Indien et la terre sur laquelle il résidait; contient également un court essai bibliographique sur des documents publiés avant 1978.

Tyler and Wright Research Consultants. 1978a. « The Alienation of Indian Reserve Lands during the Administration of Sir Wilfrid Laurier, 1896-1911: Michel Reserve #132. »

Tyler and Wright Research Consultants. 1978b. « The Alienation of Indian Reserve Lands during the Administration of Sir Wilfrid Laurier, 1896-1911: Pheasant's Rump Reserve #68 and Ocean Man Reserve #69. » Federation of Saskatchewan Indians.

Tyler and Wright Research Consultants. 1978c. « The Alienation of Indian Reserve Lands during the Administration of Sir Wilfrid Laurier, 1896-1911: Stony Plain Reserve #135. (1902). » Indian Association of Alberta.

Tyler, Wright and Daniel Ltd. 1979a. « The Alienation of Indian Reserve Lands during the Administration of Sir Wilfrid Laurier: 1896-1911. The St. Peter's Reserve #1. » Rédigé pour la Manitoba Indian Brotherhood.

Tyler, Wright and Daniel Ltd. 1979b. « Indian Land Surrenders in Saskatchewan: Some Cases of Fraud. » Federation of Saskatchewan Indians.

Tyler, Wright et Daniel Ltd. 1987 « Report on Research Conducted into the Fishing Lake Indian Reserve #89: Land Surrender of August 1907. » Vol. 1. Federation of Saskatchewan Indians.

Tyler, Wright et Daniel Ltd. 1988 « Report on Research Conducted into the Muscowpetung Indian Reserve #80 Land Surrender of January, 1909. » Federation of Saskatchewan Indians.

Waddell, W.S. 1950 « The Honourable Frank Oliver. » Thèse de maîtrise non publiée, Université de l'Alberta. Cette thèse s'intéresse à l'influence d'Oliver, « journaliste et représentant législatif, sur le développement du Nord-Ouest canadien» avant qu'il ne devienne ministre de l'Intérieur de Laurier à l'âge de 51 ans, en 1905. Cet ouvrage est utile, ne serait-ce que pour le contexte qui permet de comprendre les politiques d'Oliver lorsqu'il était Ministre de l'Intérieur, politiques qui, d'après Waddell, s'expliquent par sa carrière antérieure dans la vie publique.

SOURCES BIOGRAPHIQUES

- Morgan, Henry James. 1912 *The Canadian Men and Women of the Time: A Hand-Book of Canadian Biography of Living Characters*. Deuxième édition. Toronto: William Briggs.
- Parker, C.W. 1911 *Who's Who in Western Canada*. Canadian Press Association, Ltd. 2 vol.
- Roberts, Sir Charles G.D. et Arthur L. Tunnell, eds. 1938 *A Standard Dictionary of Canadian Biography*. Toronto: Trans--Canada Press.
- Wallace, W. Stewart, avec W.A. McKay. 1978 *The Macmillan Dictionary of Canadian Biography*. Toronto: Macmillan of Canada. 4e ed.
- Who's Who in Canada* - Série. Toronto: International Press Ltd.
- The Canadian Who's Who* - Série. The Times Publishing Co.